SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS.

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU COMITÉ

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Lettres d'adhésion et envoi ou annonce de documents.

NOVEMBRE.

— M. Alphonse Lagarde, avocat à Tonneins (Lot-et Garonne), correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, a recueilli, depuis plus de vingt années, des documents sur l'histoire des églises réformées de l'Agenais. Il a vu avec la plus vive satisfaction se créer une Société qu'il avait appelée de tous ses vœux, notamment par des lettres adressées à un de nos journaux protestants. (Nous en avons fait mention p. 5, note 2.) Des circonstances de famille l'ont seules empêché de se mettre plus tôt en relation avec le Comité. Il se propose de nous adresser un état des pièces qu'il a pu recueilir. En attendant, il nous envoie quelques fragments que l'on trouvera plus loin.

— M. Boudet, P. à Cognac, regrette de n'avoir pu exprimer encore sa sympathique adhésion à l'œuvre de la Société. Il a pu apprécier combien il importe de mieux faire connaître l'histoire de ce protestantisme si négligé, si méconnu et, par suite, si mal jugé de nos jours, bien qu'il constitue un fait providentiel et lumineux, soit pour l'histoire générale de notre patrie pendant les trois derniers siècles, soit pour celle de l'Eglise chrétienne dans ses manifestations et modifications diverses. Puisse-t-il être donné à la Société de rendre sensible cette vérité, en plaçant sous les yeux de la génération actuelle le tableau de la foi et des épreuves de nos ancêtres, et de « faire revivre le cœur des pères dans les enfants. » M. Boudet souhaite de concourir à ce noble but, en faisant des recherches dont il ne manquera pas de transmettre le résultat.

— M. Fermaud, P. à Grenoble, adresse son adhésion et une demande d'admission au nom de M. Biétrix. Il fera son possible pour payer son tribut à l'œuvre en obtenant des communications de la bibliothèque de la ville et des archives, qui contiennent des documents d'une certaine valeur.

— M. G. Goguel, P. à Sainte-Suzanne (Doubs), n'a pu rester indifférent à l'appel du Comité, dès qu'il a vu quelle tâche éminemment utile et heureuse il se proposait d'accomplir. Il fait hommage de quelques brochures relatives à l'histoire protestante qu'il a lui-même éditées : 1° Histoire des églises réformées de la Charente, publiée pendant son court séjour dans ce département, où il a été

appelé à réinstaller le culte protestant dans la ville de Barbezieux; 2° Précis de la Réformation dans l'ancien comté de Montbéliard, composé par un comité auquel il avait fourni une première esquisse de ce travail; 3° Petites biographies de Farel, de Zwingli, d'OEcolampade, de Calvin, de Luther, de Mélanchton. Il a apporté beaucoup de soin à ces écrits populaires, dégagés de toute érudition, mais où il s'est attaché au simple et au vrai; 4° une réimpression de deux méditations excellentes sur la *Prière sacerdotale* et l'*Oraison dominicale*, avec une notice sur l'auteur, Barthélemy Barnaud, fils d'un fugitif français, originaire du Dauphiné (1747). Il a eu depuis connaissance de l'article que MM. Haag ont consacré à Barnaud dans la *France Protestante*, et s'en est aidé pour compléter ce qu'il en avait dit d'abord.

— M. L.-S. Cadoret, P. à Mens (Isère), nous adresse de nouvelles demandes d'admission (n°s 661 et 662), et nous informe que les *Bulletins* sont lus avec un vif intérêt dans son église.

— M. le professeur Munier, doyen de la Faculté de Théologie de Genève, nous écrit que l'entreprise de la Société est vue par ses concitoyens avec beaucoup d'intérêt, et qu'elle ne peut manquer d'obtenir successivement des sociétaires et des collaborateurs zélés. Il profitera des occasions qui s'offriront à lui pour la faire connaître et apprécier comme il l'apprécie lui-même.

— M. Gaitte, P. à Orange, nous transmet les noms de trois nouveaux membres (n°s 635 à 637), qui ont éprouvé beaucoup de satisfaction à la lecture des premiers *Bulletins*.

— MM. Ducros et de Magnin, PP. aux Fonts du Pouzin (Ardèche), nous expriment leur profonde sympathie pour les travaux de la Société et les vœux qu'ils forment pour que l'œuvre se développe et porte tous ses fruits.

— M. Rangier, avocat à La Garenne, par Mansle (Charente) s'afflige de la lenteur avec laquelle se recrutent les adhésions à une œuvre dont tout le monde devrait pourtant sentir et apprécier l'intérêt vital. Qu'est-ce que les quelques centaines de noms que le *Bulletin* a jusqu'ici enregistrés, auprès des nombreuses souscriptions qui auraient dû lui être déjà parvenues. C'est, dit-il, le signe d'une indifférence bien coupable de la part de nos anciens protestants de France, si ignorants de leurs propres annales et qui avaient tant besoin d'une œuvre semblable pour leur ouvrir les yeux et les réveiller de leur sommeil! Si pourtant ils ne la comprennent pas, s'ils ne la secondent pas efficacement..... « Si le sel même perd sa saveur, avec quoi le salera-t-on ? » Ce n'est pas avec cinq cents ou mille souscripteurs que la Société peut subsister et rendre tous les services qu'elle peut, qu'elle doit rendre parmi nous. Pour quelques intelligents qui ont répondu à l'appel, combien de nos riches sont encore restés sourds et inactifs! Dans le département de la Charente, il n'a vu figurer encore que deux ou trois noms, quand il aurait dû en compter une centaine. Si partout on ne fait pas mieux son devoir, comment veut-on que la Société puisse prospérer? Chaque église, en France, ne pourrait-elle, ne devrait-elle pas fournir au moins, l'une dans l'autre, dix souscriptions? Ce serait encore peu de chose, mais au moins l'on pourrait marcher. Il faudrait que le Comité fît un appel énergique et circonstancié dans ce sens.

Nous avons cru devoir traduire ici, dans toute leur sincérité, les préoccupations et les plaintes de notre honorable correspondant. Elles montrent combien il a embrassé avec cœur la pensée de l'œuvre historique et à quel point il a le sentiment du bien qu'elle peut faire. Il est certain que la Société ne peut atteindre son but qu'à la condition d'être puissamment secondée; nous l'avons plus d'une fois rappelé à nos lecteurs. Le début n'est satisfaisant qu'à titre de début. Le Comité tiendra compte de la recommandation qui lui est faite. En attendant, puissent les généreux reproches et les exhortations qui précèdent aller à leur adresse et trouver de l'écho.

— M. Masson, P. à Saint-Pierre-d'Oleron (Charente-Inférieure), adhère cordialement à la Société,

— M. J.-B. Kuhlmann, de Colmar, a bien voulu nous offrir trois notices biographiques alsaciennes qu'il a publiées; l'une sur le vénérable G.-C. Bartholdi, d'Oberbronn, dont il a été l'ami; l'autre sur le colonel J.-J.-S. de Goll, dernier rejeton de Hanns Goll, l'un des promoteurs de la Réforme à Colmar; enfin, sur les Billing, le recteur, dont il a été l'élève, le pasteur, etc.

— M. Le Cerf, professeur honoraire à la Faculté de droit de Caen, nous écrit qu'il réunit quelques matériaux pour une notice sur le *temple des Huguenots*, dont M. le pasteur Melon nous a envoyé une lithographie (v. p. 340).

— M. Ch. Goguel, P. à Mandeure (Doubs), nous transmet de nouvelles adhésions (n°s 686 et 687), et nous donne l'assurance que l'œuvre de la Société éveille l'intérêt de ses coreligionnaires.

— M. H. Bellamy, avocat à Angoulême, nous donne quelques renseignements que nous l'avions prié de prendre sur un livre publié en 1666 par un protestant, Vigier, auteur de la Coutume d'Angoûmois et avocat habituel des religionnaires de ce pays. Il est dédié aux commissaires du roy et contient de précieux détails sur les diverses églises locales de cette contrée et sur le droit que les réformés avaient *d'y avoir temples*. Cet ouvrage est devenu très rare. Il y fut fait une réponse par le syndic du clergé d'Angoulême. La comparaison de ces deux volumes est de nature à procurer une statistique presque complète des églises protestantes du pays avant l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes. M. Bellamy a bien voulu se charger d'essayer ce travail, qui contiendrait la liste des églises et, autant que possible, les noms des pasteurs (Aymon ne va que jusqu'en 1637), les motifs pour lesquels on inquiétait les réformés, et sur lesquels s'appuyaient les arrêts ordonnant la destruction des temples, enfin, l'indication des pièces citées à l'appui de ces arrêts, et surtout le relevé des noms qui pourraient y figurer.

DÉCEMBRE.

— M. Eug. Arnaud, P. à Bourdeaux (Drôme), appelle notre attention sur deux ministres distingués du Dauphiné : Dumont, de Crest, et Gourjeon, de Salles, dans l'arrondissement de Montélimar. Dumont a été pasteur en Hollande, et de Superville, alors prédicateur célèbre, a jugé à propos de publier quelques-uns de ses sermons après sa mort, et d'y joindre une préface. Gourjeon, qui fut quelque temps pasteur de Bourdeaux dans le dernier quart du XVIIIe siècle, a publié des sermons. Il y a encore des représentants de sa famille à Salles.

— M. Schaller, P. à Colmar, transmet les adhésions de deux de ses collègues, MM. Binder et Jung.

— M. Méjanel, P. à Mazamet, communique quatre nouvelles demandes d'admission (701 à 704), en nous faisant connaître que les publications de la Société excitent dans la localité un intérêt croissant.

— M. D. de Bray, P. à Romainmotier (canton de Vaud), a vu avec joie la création d'une Société qui doit faire un grand bien. Il y a longtemps qu'il a pris intérêt aux travaux historiques. En 1840, il a publié, à Niort, une édition du *Journal de Jean Migault*, avec quelques notes, et, six ans plus tard, il a fait paraître un supplément intéressant, en ce qu'il contient quelques détails sur les descendants de ce martyr du Bas-Poitou et des corrections au manuscrit dont on s'était jusqu'alors servi. Lorsqu'il était attaché à l'église de Niort, il avait dressé une liste assez complète des pasteurs de l'église de Niort, qu'il avait laissée dans les papiers du consistoire. Il travaille actuellement à une liste des pasteurs qui ont desservi l'Eglise vaudoise, et se propose de nous la communiquer lorsqu'elle sera achevée. — Il a recueilli un certain nombre de vieux livres qui ne sont pas sans intérêt. Il nous signale un Recueil de chansons et cantiques spirituels, dont les derniers sont de 1606. C'est un petit volume in-32, en fort mauvais état. (Nous donnerons ailleurs les détails et les citations qui suivent.)

—M. Crozes, de Barbezieux, nous adresse la demande d'admission de M. Guédon, de la Mothe-Créteins, qui l'a chargé, après avoir lu les premiers *Bulletins*, d'exprimer les sentiments de gratitude qu'il éprouve pour la fondation d'une œuvre aussi excellente et aussi pleine d'intérêt.

— M. Marcelin Dadre, P. à St Jean-de-Marvejols (Gard), s'occupe de recueillir des notes qu'il se propose de nous adresser, d'ici à quelque temps.

— M. L.-S. Cadoret nous annonce le prochain envoi par occasion, de plusieurs volumes utiles à consulter, entre autres un ancien recueil d'édits et d'arrêts concernant ceux de la R. P. R. Son frère est en train de mettre en ordre divers papiers qui feront l'objet d'une communication au Comité.

— M Rosseloty, P. à Orléans, qui a déjà adhéré de fait, veut exprimer toute la sympathie que lui font éprouver les travaux de la Société et le but qu'elle se propose. Il s'efforcera, avec l'assistance de M. le pasteur Nougarède, de réunir quelques documents sur l'église d'Orléans.

— M. Ed. Trapp, secrétaire du Consistoire réformé de Mulhouse, nous adresse quatre nouvelles demandes (nos 710 à 713).

— M. C. Rahlenbeck, consul du roi de Saxe à Bruxelles, est heureux de participer à une œuvre qui lui a paru pleine d'utilité et d'avenir, et à laquelle sont dues les sympathies de tous ceux qui aiment la vérité historique, dans quelque rang qu'ils se trouvent placés. L'histoire des protestants en Belgique n'est pas dépourvue d'intérêt ; elle se rattache par bien des points à celle des vicissitudes du protestantisme en France. Il a déjà fait quelques recherches à ce sujet et pourra nous faire quelques communications sur la partie wallonne ou gauloise, qui rentre dans le cadre des travaux de la Société. Il espère aussi, en faisant connaître le *Bulletin*, obtenir des adhésions nouvelles.

— M. Baum, professeur au Séminaire de Strasbourg, nous offre de mettre à notre disposition trois lettres qu'il croit inédites. Elles sont relatives à la conversion de Henri IV et existent en copie aux archives de Genève. Deux de ces lettres sont de la reine Elisabeth, et une troisième de De la Faye, ministre de Henri IV jusqu'à l'abjuration; elle est écrite peu de jours après l'événement. — Nous avons remercié d'avance M. Baum de cette communioation qui complétera si heureusement les documents déjà insérés dans le *Bulletin* sur cette matière.

— M. J. Cellérier, professeur à la Faculté de Théologie de Genève, adhère à la Société et présente l'adhésion de M. L. Thomas, ministre et licencié en théologie. Il voudrait utiliser au profit de nos travaux des documents de valeur qu'il a sous la main. Il tâchera de trouver quelques loisirs pour en extraire divers fragments relatifs à l'histoire de la réformation genevoise, et en particulier quelques détails sur l'administration ecclésiastique de Théod. de Bèze, après la mort de Calvin. Son caractère s'y montre sous un jour original et intéressant. Théod. de Bèze, Français d'origine, d'influence et de cœur, appartient aux études de la Société, alors même qu'il parle et agit à Genève. — Aujourd'hui, M. Cellérier nous transmet un rapport de M. le prof. Chastel (que nous avons publié ci-dessus p. 331), et nous offre un exemplaire de la petite Chronique qu'il a publiée en 1835, sous le titre de *Jubilé de la Réformation*, histoires d'autrefois (V. aux Ouvrages offerts). — Enfin, M. Cellérier nous annonce que deux travailleurs de beaucoup de mérite, MM. Théod. Claparède et Fr. Næff, préparent la publication d'une œuvre d'un haut intérêt, l'histoire du protestantisme dans le pays de Gex.

— M. Alb. Freundler, ministre de l'Evangile annonce son adhésion et espère prouver par quelques travaux l'intérêt qu'il porte à la Société.

— M. Sardinoux, professeur à la Faculté de théologie de Montauban, présente comme membres quatre étudiants de cette faculté (n°s 723 à 726).

— M. Aug. Bost, P. à Reims, désire être membre de la Société et présente M. F. Walbaum. Si ses fonctions pastorales lui en laissent le temps, il sera heureux de fournir des renseignements sur le département de la Marne, où les souvenirs protestants sont nombreux. Châlons fut la patrie des Blondel; Vitry-le-Français a eu pour pasteur Jurieu; Loisy-en-Brie a été desservi par le martyr Fournier; entre Loisy et le Mesnil, on voit encore le *chemin du prêche*; Ay a eu plusieurs pasteurs en renom; un synode s'y est tenu sous la présidence de Dumoulin; on y trouve encore aujourd'hui la *promenade cimetière des huguenots*, et le nom de Huguenots d'Ay est encore populaire et proverbial dans le pays, quoique ce ne soit plus qu'une tradition. Hélas! la Marne est célèbre par son cardinal de Lorraine, *hugonotorum terror*, et le protestantisme n'y est, à quelques exceptions près, qu'une vie nouvelle et non la suite de l'ancienne vie. Raison de plus pour en rechercher les traces.

— M. J. de Darvieu, Dr. en médecine à Ganges (Hérault), ayant eu connaissance du *Bulletin* de la Société, s'empresse de témoigner son désir de devenir membre. Il est bien à souhaiter, nous dit-il, que cette œuvre si utile pénètre dans toutes les familles protestantes, pour y porter l'instruction et l'édification que renferment les publications qu'il a lues avec un vif plaisir et une véritable reconnaissance.

— M. M. Gaitte, d'Orange, et Goguel, de Mandeure, nous transmettent de nouvelles adhésions.

— M. Delmas, P. à La Rochelle, en nous adressant son adhésion, nous envoie à titre de première communication un petit document historique qui offre de l'intérêt. C'est l'acte mortuaire de Jean Guiton, maire de La Rochelle pendant le siége de 1628, récemment découvert dans les archives du Consistoire. On sait qu'après la prise de la ville, ce magistrat, qui avait un haut grade dans la marine reçut le commandement d'un des vaisseaux de Louis XIII et qu'on a cru qu'il avait péri d'une manière mystérieuse. La pièce qui suit rectifie l'erreur généralement accréditée au sujet de cet homme célèbre :

« Extrait du papier mortuaire où sont enregistrés ceux de la Religion Réformée, enterrés dans les cimetières de Ville-neuve et du Perrot, à La Rochelle, du 3 août 1647 au 13 juin 1658. N° 2241, f° 92 v°.

Le 15 *mars* 1654. JEAN GUITON, écuyer, sieur de Repose-pusselle, aagé de 69 ans ou environ, a esté enterré.

—

Le Consistoire de l'Eglise wallonne de Rotterdam, au Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

La lettre qui suit est venue s'ajouter aux adhésions semblables des Consistoires d'Amsterdam, de Francfort-sur-Mein, que nous avons publiées (pp. 19, 330). On la lira avec un égal intérêt.

Rotterdam, 28 mars 1853.

Monsieur le Président,

Je suis chargé, par le *Consistoire de l'Eglise wallonne de Rotterdam*, de vous témoigner ses sympathies chaleureuses pour la belle œuvre entreprise par votre Comité, de rechercher et de réunir tout ce qui constitue les titres de noblesse du protestantisme français. Le Consistoire de Rotterdam se serait certainement associé plus tôt à la démarche de celui d'Amsterdam, si le bruit ne s'était répandu que vos intéressantes publications avaient été interdites par le gouvernement. C'est avec une vive satisfaction que nous avons vu se dissiper les craintes que ce bruit avait fait naître. Dans sa séance du 25 mars dernier, et sur ma proposition, le Consistoire a décidé, à l'unanimité, qu'il solliciterait l'honneur de faire parti de votre Société, et qu'en vertu de leur charge, le *doyen des anciens* et le *doyen des diacres* en exercice seraient inscrits chacun pour un exemplaire du *Bulletin.*

En même temps, je suis chargé de vous transmettre la demande d'admission dans les rangs de la Société, de MM. Van Theylingen de Kamerik, ancien, J. F. Plate père, ancien, et H. W. Plate fils.

Veuillez agréer, etc., Au nom du Consistoire :

A. RÉVILLE, pasteur,
Président du mois.

P. S. Les divers souscripteurs que j'ai l'honneur de vous présenter ont voulu

doubler le *minimum* de la cotisation annuelle fixée par les Statuts, et dans un but facile à comprendre abaissée à 5 francs. Vous recevrez sous peu de jours le montant de ces cotisations et des droits d'admission, s'élevant à la somme de 100 francs pour cette première année.

—

CORRESPONDANCE SPÉCIALE, ETC.

Observations et communications relatives à quelques documents publiés. — Réponses à des demandes de recherches et nouveaux appels. — Avis divers.

Nous avons reçu encore quelques renseignements sur les *marreaux* ou *méreaux*. — M. Roufineau, P. à Lezay, a confirmé ce que M. Maillard nous écrivait. — M. Brustlein nous apprend que l'usage de distribuer des jetons en plomb aux fidèles qui assistaient au service de préparation à la communion, pour les reprendre lors de la célébration de la cène, existait encore il y a deux ou trois ans dans la commune réformée, allemande aujourd'hui, mais formée originairement de réfugiés français, d'Altweiler, près de Saar-Union (Bas-Rhin). — M. Laurens, de Saverdun (Ariége), nous a envoyé deux nouveaux *marreaux*, l'un provenant du département de Lot-et-Garonne et portant les lettres E. D., assez semblable d'ailleurs, pour les sujets gravés sur les deux faces, à celui qui a été décrit p. 140, mais d'une gravure fort grossière. Il y a d'ailleurs quelques changements : au lieu de la croix et de l'étendard au-dessus du berger, on voit une espèce de gros oiseau. C'est la troisième variété que nous ayons reçue du même modèle. L'autre, qui est d'une façon plus grossière encore, n'a point de sujet, mais seulement les mots : *Ne crains point, petit*, gravés d'un côté, et sur l'autre côté, *troupeau*, à demi effacé. Au-dessus de ce dernier mot est un dessin indéchiffrable, et au-dessous comme une coupe placée entre les lettres E. S., qui désignent l'église de Saverdun. L'usage s'en était conservé dans cette église jusqu'en 1825, époque à laquelle, par délibération consistoriale du 31 mars, la suppression en fut prononcée parce qu'il n'était plus appliqué ailleurs. M. Laurens se rappelle en avoir fait la distribution, en qualité de diacre. — M. Gaufrès nous a informé qu'il était question des *méreaux* dans les Mémoires de Du Plessis Mornay, et a bien voulu nous résumer dans une lettre le passage y relatif, qui répand quelque jour sur l'ancienneté et le caractère de cet usage.

« Les renseignements ne vous manquent pas sur les *méreaux*, nous écrit-il, et le *Bulletin* ne nous laissera bientôt plus rien ignorer de ce qui s'y rapporte. Jugerez-vous assez intéressants pour y être publiés les détails indirects fournis sur ce point par les Mémoires de Du Plessis Mornay? On peut lire, au second volume de cette collection (p. 487-514), une histoire très

curieuse et très circonstanciée où les méreaux jouent un rôle important. C'est le récit d'un séjour que Madame Du Plessis fit à Montauban en 1584, et des ennuis que lui causa le zèle intempestif et malheureux de M. Berault, un des pasteurs de cette église. Exagérant à l'excès les prescriptions du Synode national sur la décence des vêtements et de la parure, M. Berault retranchait de la cène toutes les femmes qui *portaient cheveux*. C'était le cas de Madame de Mornay, grâce à ses relations avec la cour de Navarre. Il lui fut donc interdit de communier. « La cène approchant, dit-elle (car il est aisé « de reconnaître son style dans le récit en question), et selon la coutume de « Montauban, M. Berault étant venu environ dix jours avant la cène pour « *bailler des mereaux* à la dixaine du quartier, M. Du Plessis lui envoya un « des siens avec mémoire de ceux qui faisaient la cène en sa famille, pour le « prier de leur envoyer des méreaux pour tous. M. Berault fit répondre qu'il « avait assez affaire de son troupeau, etc. » (488-489) (1).

« Quelques jours après, le consistoire se tint sur le schisme advenu et en- « tretenu en ladite église, où était premièrement le consistoire de Montau- « ban, et puis celui de la cour, et en outre plusieurs ministres assez connus « en nos églises. La compagnie fut d'avis qu'on ne leur requerrait aucun « changement, vu la vie tracasseuse de la cour à quoi ils sont sujets, et « qu'ils n'étaient habitants de Montauban, par conséquent sujets aux lois « particulières dudit lieu, et là-dessus fut dit à M. Cahier, ministre de la cour, « qu'il leur baillât des méreaux, lequel passa par leur logis et n'y trouva que « Mademoiselle (Madame) Du Plessis, à laquelle il dit que quand il plairait à « M. Du Plessis lui envoyer écrits de sa main ceux de sa famille qui faisaient « la cène, il lui enverrait des méreaux. » (P. 490.)

« Le consistoire de Montauban et M. Berault suscitèrent de nouveaux obstacles. Mornay, en outre, ayant dû quitter Montauban, et sa femme étant tombée malade, il n'y eut plus lieu à poursuivre l'affaire pour cette fois; mais la difficulté revint à la cène suivante. « Environ un mois avant la cène « de Noël, poursuit Madame de Mornay, comme la coutume est telle que, « toutes les dizaines, l'on fait un catéchisme où tous ceux qui font la cène « sont catéchisés, puis on leur baille des méreaux, M. Berault vint dans ce « but chez Madame de Bonencontre, où M. Du Plessis est logé » (p. 496). Madame de Mornay tenta vainement d'assister à ce catéchisme avec ses enfants, ses femmes et ses domestiques. Le pasteur ne voulut pas y souffrir leur présence, et ne fit même pas grâce aux hommes, « qui ne sont pas « compris dans la règle des cheveux. » Elle eut beau se plaindre, adresser par écrit au consistoire ses griefs et sa confession de foi, venir elle-même justifier sa conduite devant ce corps, et dénoncer au prochain synode un

(1) Cette citation et la suivante sont abrégées.

abus qui troublait toute cette église, elle ne put communier à Montauban et fut obligée d'aller prendre la cène dans un village des environs.

« On voit par ce singulier épisode, 1° qu'en 1584, à Montauban, on ne pouvait se présenter à la cène sans avoir reçu au préalable un méreau, qu'on présentait au pasteur ou aux anciens au moment de la communion; 2° que les méreaux se distribuaient un certain nombre de jours avant la communion, dans des réunions catéchétiques où assistaient tous ceux qui se proposaient d'y prendre part; 3° qu'ils étaient remis par le pasteur aux mains du chef de la famille ou de son représentant; 4° que si pour des motifs reconnus légitimes on n'avait pas assisté au catéchisme, on pouvait encore obtenir des méreaux. Reste à savoir dans quelle mesure ces usages étaient répandus dans nos anciennes églises, et combien de temps ils s'y sont maintenus. Rien n'indique, dans le fragment des Mémoires que nous avons sous les yeux, que Montauban fît exception en ce point à la règle commune, et Madame de Mornay n'y trouve d'insolite que le rigorisme extrême d'un pasteur influent.

« Agréez etc. GAUFRÈS. »

Maintenant que le point d'histoire est éclairci et que l'objet de ces médailles que nous avions d'abord appelées *médailles du Désert* (p. 139) est bien établi, disons quelques mots du côté *numismatique* et *étymologique* de la question. Il s'agit de savoir si la véritable appellation est *marreau* ou *méreau*, et ce qu'en pensent les savants. Nous avons consulté un travail très érudit de M. Alex. Hermand sur l'origine et l'usage des méreaux, véritable traité sur cette matière, inséré dans les « Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie » en 1834 (p. 253). Nous y avons appris que les auteurs qui ont parlé des *méreaux* (mériels, mérels, maireaux, mesraulx, ou enfin méraulx (1), ont été très embarrassés pour leur trouver une origine et une étymologie. M. Hermand n'adopte pas l'opinion des lexicographes qui font venir *méreau* du mot grec *méros*, ainsi que nous l'avons dit (p. 344) : il préfère de beaucoup l'attribuer au verbe latin *merere* (mériter), parce que ces marques étaient données à ceux qui les avaient méritées, *quod tribuerentur merentibus*, ou, mieux encore, peut-être à cet autre verbe latin du moyen âge *merare* (V. Ducange), qui fut synonyme de *distribuere*, et qui s'est traduit avec la même signification, dans la langue romane, en *mérir*, que l'on trouve plusieurs fois dans le Roman de la Rose. Enfin, il est fort possible que *merallus*, dont on a sans doute fait *mériel* dans les chartes du XIII[e] siècle, les plus anciennes où il soit dénommé en français, soit dérivé de *matricula, meracula* (Ducange), si tant est que *merallus* lui-même n'ait pas été fait de *mériel*. On voit qu'on n'arrive, en fin de compte, qu'à des conjectures plus ou moins plausibles. Quoi qu'il en soit, l'usage des méreaux

(1) En latin *marallus, maralus, merallus, merellus*. — De là est venu sans doute le nom du jeu de la *marelle* ou *mérelle*.

est reconnu pour très ancien et antérieur vraisemblablement aux plus anciens titres en langue latine qui en parlent, ceux du XIIe siècle. La matière des méreaux varia beaucoup; il paraît qu'ils furent successivement en papier, en carton, en cire, en cuir, en verre, et en dernier lieu en plomb et en cuivre. Ils faisaient l'office de ce que l'on a depuis appelé *jetons*, et ne durent jamais être confondus avec les monnaies. Ne posséder que des méreaux, c'était n'avoir pas la bourse garnie, ainsi que l'expriment ces deux vers de Villon, poëte du XVe siècle :

> Une bourse d'argent légière,
> Qui estoit pleine de mesreaulx.

Les Etats, les provinces, les municipalités, les corporations, les confréries, les communautés, les chapitres, toutes les administrations, enfin, eurent des méreaux, servant de signes représentatifs d'une valeur, de *bons* pour distribution, etc., et de là pouvant être appelés du nom générique de *méreaux distributifs*, pour les distinguer de ceux qui avaient un autre emploi, tels que les méreaux *capitulaires* ou jetons de présence institués dans les chapitres. Enfin, dit M. Hermand (et nous touchons ici au point qui nous intéresse spécialement), d'autres méreaux ont été usités comme cachets ou marques d'admission, comme preuves d'assistance à des réunions de toute espèce, échevinales, synodales, de conférences dans les communautés et abbayes, littéraires, franc-maçoniques, etc. On se servit de ces pièces dans presque toutes les corporations, et *dans l'Eglise protestante, où elles étaient distribuées à ceux qui voulaient être admis à la communion* (1).

Laissons M. Hermand poursuivre sa docte dissertation sur les méreaux capitulaires des collégiales de Saint-Omer, et arrêtons-nous à cette dernière désignation qui montre que les *méreaux protestants* n'avaient point échappé aux recherches de l'habile antiquaire. Seulement, il ne paraît pas avoir connu leur nom de *marreau*. Cependant, en présence de l'article 30 de la Discipline des églises réformées, que nous avons cité p. 139, et du texte de la délibération consistoriale de 1633, rapporté par M. H. Marchand (p. 343), il nous paraît impossible de ne pas admettre comme authentique cette dénomination de *marreau;* et d'un autre côté, le fragment des mémoires de Madame Du Plessis-Mornay qu'on a lu plus haut prouve que le mot *méreau* était également reçu, si du moins le manuscrit a été fidèlement suivi, car l'édition donnée en douze volumes est très fautive, ainsi que nous aurons occasion de le démontrer. Ce que nous ont encore appris les exemples ci-dessus, c'est que les *marreaux* ou *méreaux* de communion ne furent pas seulement des moyens de reconnaissance du XVIIIe siècle, comme plusieurs nous l'avaient donné à penser, mais bien des marques disciplinaires em-

(1) Ducange. Dict. de Trévoux, 1771. Quelques trop rares méreaux ont des légendes qui indiquent leur destination.

ployées très anciennement parmi les églises réformées de France. Telles sont les observations par lesquelles nous concluons cette petite revue d'archéologie protestante

—

M. Courtois, de Toulouse, nous a fait parvenir un *fac simile* de la médaille papale, commémorative de la Saint-Barthélemy, qui a été reproduite (p. 240). Ce *fac simile* est différent de celui que nous avions déjà reçu, et plus conforme à l'original.

—

Nous devons relever une inexactitude qui s'est glissée dans la *note sur les jésuites* (p. 378). Par suite d'une interversion, Jacques Clément s'y trouve désigné comme jésuite, tandis que c'est Mariana, son panégyriste, qui l'était. Jacques Clément était, comme chacun sait, de l'ordre des dominicains.

—

M. Jules Bonnet a bien voulu répondre à l'appel que nous avions adressé (p. 212) au sujet d'un *Rôle d'églises réformées de France* indiqué comme se trouvant, sous la date du 23 novembre 1561, à la Bibliothèque de Genève. Il nous a communiqué une intéressante copie de cette pièce, qui contient une soixantaine de mentions, que l'on peut croire de la main de Pierre Viret. C'est un document important dont nous reparlerons, après examen détaillé. Reste l'autre pièce qu'on nous avait indiquée, et que M. J. Bonnet, avec son zèle accoutumé, nous a promis de rechercher aussi.

—

M. F. Teissier, d'Aulas (V. p. 227), répondant au même appel, nous transmet quelques informations locales. L'église d'Aulas existait avant 1562, ainsi que le prouvent des lettres patentes du roi Charles IX, données à Toulouse, le 28 mars 1565, pour l'exercice de la religion à Aulas; et il y a lieu de croire que le pasteur était Michel-Barthélemy Béraud, passé à Béziers en 1563. Voici ce que M. Teissier a trouvé pour les églises voisines : Le Vigan, en 1586, M. de Gasques, pasteur, le même qui présida le synode provincial de Montpellier le 1er mai 1591 ; Aumessas, en 1571, M. Soleil, pasteur; Bréau, en 1619, M. Hubert, pasteur (avant cette époque, Bréau était annexe d'Aulas); Molière, en 1621, M. Ant. Vincent, pasteur; Saint-Hippolyte-du-Fort, en 1620, Jehan Surville, pasteur; Saint-Martial, en 1627, Jehan Sarran, pasteur (cette église n'existe plus). En 1614, M. Jehan Nissolle était pasteur de l'église de Montagnac (Hérault), et, en 1618, il était pasteur de Lansargues, église qui n'existe plus. Jehan Sarran était beau-frère du noble Henri de Vime, d'Aulas.

M. Teissier nous a envoyé des copies des lettres patentes qu'il cite et

d'une lettre missive du duc de Rohan à Messieurs des trois ordres du lieu d'Aulas, en date du 15 novembre 1618, ainsi que des indications utiles sur les députés de la viguerie du Vigan qui concoururent à la paix d'Alais du 27 juin 1629, et sur quelques Cévénols expatriés en 1685, le général Carle et le littérateur Terond, de Valleraugue; le maréchal de camp Jean d'Assas, du Vigan, et l'ingénieur Jacques Mahistre, de Bréau.

—

Entre autres communications très intéressantes qui viennent de nous être faites, nous mentionnerons celle d'un portefeuille contenant une foule de pièces et de notes très précieuses, recueillies avec suite par un religieux, le frère Léonard de Sainte-Catherine-de-Sienne, augustin déchaussé indigne, à la fin du dix-septième et au commencement du dix-huitième siècle. Ce volume, qui porte au dos un singulier intitulé : *Catholiques de la religion prétendue réformée*, paraît avoir appartenu originairement au couvent des Petits-Pères. Nous y avons trouvé une copie de la belle *complainte de l'Eglise affligée*, qui a été publiée page 316. Elle ne présente que très peu de variantes sans importance. A côté du titre : l'Eglise *persécutée* (au lieu d'*affligée*), le frère Léonard a écrit ces mots : *Ceste plainte des huguenots de France parut en mars* 1699, ce qui confirme la date de notre manuscrit : 1698. On comprend que les catholiques n'en aient eu connaissance qu'au bout de quelque temps. — Nous mettrons à contribution la collection du frère augustin déchaussé. Dès aujourd'hui, nous lui faisons deux emprunts qu'on trouvera ci-après.

OUVRAGES, ETC., OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Dessin du monument funéraire, élevé en 1818, sur le tertre où le prince de Condé fut assassiné par Montesquiou, le 13 mars 1569, à la bataille de Jarnac. Offert par M. le pasteur G. Goguel.

M. Goguel, dans son Précis sur les églises réformées de la Charente, publié à Cognac en 1836, parle d'un obélisque élevé, en 1770 par le comte de Jarnac, à l'endroit de la plaine de Bassac et de Triac, où succomba le prince de Condé. On y lisait ces deux vers de la *Henriade :*

O plaines de Jarnac ! ô coup trop inhumain !
Barbare Montesquiou, moins guerrier qu'assassin !

Ce monument ayant été détruit pendant la tempête révolutionnaire de la fin du dernier siècle, le département de la Charente, en 1818, sous l'administration de M. le préfet de Villeneuve, en érigea un nouveau à peu près semblable, auquel fut adaptée une plaque de marbre portant cette inscription :



Hauteur, 3m464. — Largeur, 1m407.

Monument élevé, en 1818, dans la plaine de Bassac,
à l'endroit où le prince de Condé fut assassiné par Montesquiou,
à la bataille de Jarnac, le 13 mars 1569.

M. Goguel nous a offert un dessin de ce monument fait pour lui, en 1832, par M. E. Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême, et il a pensé qu'il y aurait quelque intérêt à le reproduire dans notre Recueil, comme souvenir d'un des événements marquants de notre histoire, et comme contraste entre le passé et l'âge présent. Ce ne sont pas des protestants, en effet, qui ont érigé ce monument au vaillant chef de leurs ancêtres : ce sont des catholiques, ce sont les descendants de ceux qui avaient applaudi au duc d'Anjou ordonnant et à Montesquiou exécutant le lâche assassinat de Louis de Bourbon, et qui, ajoutant l'injure à la lâcheté, avaient joyeusement répété ce quatrain :

L'an mil cinq cent soixante-neuf,
Entre Coignac et Chasteauneuf,
Fut porté mort, sur une ânesse,
Le grand ennemi de la messe.

Ce couplet, souvent cité, et que l'on a attribué tantôt à un procureur du Péri-

gord, nommé Laval, tantôt au chansonnier Christofle de Bordeaux (1); ce couplet ne faisait, hélas! que rappeler l'infâme traitement que le duc d'Anjou avait fait subir au cadavre de son cousin. « Monsieur le voulut voir, raconte Brantôme, après la bataille achevée. Son corps fut chargé sur une vieille ânesse qui se trouva là à propos, plus par dérision que pour autre sujet, et fut porté ainsi, bras et jambes pendantes, à Jarnac, en une salle basse sous celle de Monsieur et la chambre où ledict prince, le jour auparavant, avoit logé. Ledit prince demeura assez en spectacle à tous ceux du camp qui le voulurent voir; puis M. de Longueville, son beau-frère, en demanda le corps à Monsieur pour le faire ensevelir, qui lui fut octroyé. » Il fut conduit, par les soins de Henri de Navarre, à Vendôme, et déposé dans l'église Saint-George, sépulture de la famille.

On peut lire dans l'*Histoire de France* pendant les guerres de religion, de M. Ch. Lacretelle (t. II, p. 219), le récit de la bataille de Jarnac. Voici comment M. Haag (*France protest.*, t. II, p. 460) la résume et raconte la mort du brave Condé :

« ..... Son projet était de rallier *Piles* qui avait levé un corps de troupes dans la Guienne, et, à la tête de toutes ses forces, de traverser la Loire pour aller au-devant du prince d'Orange qui s'avançait dans la Picardie, puis de s'approcher des frontières d'Allemagne que le duc de Deux-Ponts se disposait à franchir avec une armée. Ce plan était bien conçu; mais il fut révélé au duc d'Anjou, qui voulut à tout prix en empêcher l'exécution. Marchant sur Cognac, le chef catholique détacha une division pour occuper Jarnac, où il comptait passer la Charente. *Briquemault* l'ayant prévenu, il dut remonter jusqu'à Angoulême où il franchit la Vienne; puis se portant rapidement sur Châteauneuf, il s'en rendit maître et passa la Charente sur un point mal gardé avant que *Coligny* pût s'y opposer. Condé, qui n'avait pas l'intention de combattre, rappela l'amiral à Jarnac; mais la désobéissance de ses lieutenants fit perdre à Coligny un temps précieux, en sorte qu'il se vit la plus grande partie de l'armée catholique sur les bras. *Puviaut*, qui commandait l'extrême arrière-garde, soutint le premier choc avec bravoure; il eût toutefois succombé sous le nombre si *La Noue* et *La Loue* ne l'avaient dégagé. Cependant les catholiques renforçaient de plus en plus leurs bataillons. *Coligny* et *Andelot* les chargèrent avec impétuosité et les enfoncèrent; mais ils durent à leur tour céder à la supériorité du nombre. Ce fut dans ce moment que Condé, averti par le baron de *Montaigu* du danger que courait l'amiral, arriva à son secours avec 300 chevaux, sans prendre le temps de rassembler ses troupes dispersées dans leurs quartiers. Une charge vigoureuse qu'il conduisit en personne, entouré de *Soubise*, *Languilier*, *Puviaut*, *La Cressonnière*, força l'ennemi à reculer; mais de nombreux renforts rendirent bientôt l'avantage aux catholiques. Déjà blessé, Condé, en ralliant sa petite troupe, reçut du cheval de *La Rochefoucauld* une ruade qui lui cassa la jambe. En vain les seigneurs qui l'entouraient insistèrent pour qu'il se retirât. Leur montrant, pour toute réponse, la devise de sa cornette : *Doux le péril pour Christ et le pays*, il se fit remonter à cheval et fondit avec impétuosité sur les rangs ennemis. Accablé par le nombre,

(1) V. Papyre Masson, *Descript. de la France;* Dreux du Radier, *Récréat. histor.;* Leroux de Lincy, *Recueil des chants histor. du XVIe siècle*, p. 240.

il tomba avec son cheval tué sous lui. Une lutte acharnée s'engagea autour de sa personne, lui-même combattant un genou en terre. Mais que pouvaient 250 hommes, malgré leur héroïque bravoure, contre plus de 5000? Presque tous se firent hacher. Un vieillard, nommé *La Vergne*, qui servait dans l'armée huguenote avec 25 jeunes gens, ses fils, petits-fils ou neveux, tomba sur quinze des siens « tous en un monceau, » et les dix survivants furent faits prisonniers. Le prince dut enfin se rendre à d'Argence qui lui devait la vie et qui jura de le protéger. Mais le duc d'Anjou avait vu sa chute. Le capitaine de ses gardes suisses, Montesquiou, vola vers le prisonnier. « Je suis mort, s'écria Condé en le recon-« naissant; d'Argence, tu ne me sauveras pas, » et s'enveloppant, dit-on, la tête de son manteau comme César, il attendit le coup mortel. Montesquiou, arrivant sur lui par derrière, lui cassa la tête d'un coup de pistolet.

« Cette funeste bataille, livrée le 13 mars 1569, coûta aux protestants environ 400 tués dont 140 gentilshommes. Parmi ceux qui y perdirent la vie, les historiens citent (*MSS. de Béthune*, N[os] 8722 et 8748), *Chandenier*, *Barette*, *La Meilleraye*, le puiné de *La Tabarière*, *Ogier de La Morinière*, *François d'Acigné*, sieur de Montéjan, *Camtel* de la famille Du Glas, *Chastelier-Portaut*, égorgé de sang-froid après la bataille, ainsi que *Stuart;* les deux *Mimbré* du Maine, *Renty*, *Geoffroy d'Aidie*, *Janissac*, *Bussière*, le capitaine *Chaumont*, le chevalier *Jacques de Goulaine*, *Vilernon*, *Vives*, cornette, et *Préaux*, maréchal-des-logis du prince de Navarre, les deux *Vendœuvre* du Nivernais, *Jules de Beaumont*, *Des Bessons* l'aîné, *Saint-Brice* d'Orléans, *Saint-Preu* de Sancerre, *Mésanchère*, *La Brandasnière*, *La Fontaine*, officier d'Andelot, *Baudoisy*, *Baron* et *La Paillière*. Au nombre des prisonniers furent *La Noue*, *La Loue*, *Ponts* de Bretagne, *Courbouzon*, lieutenant de Condé, qui depuis abandonna la cause par dépit; *Spondillan*, capitaine de ses gardes; *Fontrailles*, son enseigne; *Charles de Bourbon*, fils naturel d'Antoine de Bourbon et de Louise de La Beraudière, alors évêque de Comminges, depuis archevêque de Rouen, et dès lors prélat aussi ignorant que libertin : le comte de *Choisy*, *Saint-Mesme*, *Montendre*, *La Nouraye*, *François de Béthune*, baron de Rosny, le fils aîné de *Clermont d'Amboise*, *Cougnée*, *La Barbée*, *Rochementru* de Bretagne, *Brocquier*, *La Vallée* du Perche, *Languilier*, *Guerchy*, enseigne de l'amiral, *Lignières* le jeune, *La Motte du Sceau*, le jeune *Caumont La Force*, le jeune *Goulaine*, écuyer de Larochefoucauld, *Raville*, *Tillay* du Poitou, le jeune *Bigny* du Nivernais, *Le Bois* et *Nueil*. »

—

Le Jubilé de la Réformation. Genève 1835, in-12 de 256 p. Offert par l'auteur, M. le professeur Cellerier.

Ce petit livre de circonstance est plein de faits instructifs. Il a été composé sur des documents originaux, soigneusement indiqués dans des notes correspondant aux trente-quatre chapitres qui forment les divisions de l'ouvrage. Tout en réussissant à donner une exposition substantielle, intéressante, populaire, de l'histoire de la Réformation de Genève, M. Cellerier a su faire de son travail un très utile index des sources de cette histoire, par ces notes qu'il y a jointes. Une mention fort curieuse se trouve rapportée à la page 148, d'après les *Extraits manuscrits des registres du Conseil d'Etat*, à la date du 5 septembre 1536.

Calvin, âgé de vingt-sept ans, était arrivé à Genève au mois d'août de cette année. C'est là qu'il fut, ainsi qu'il l'a dit lui-même dans sa préface sur les Psaumes, « arrêté, non tant par l'advis et persuasion, que par l'étonnante adjuration de Guillaume Farel, comme si Dieu l'eût saisi alors du ciel par un coup violent de sa main... » « Farel, continue-t-il, tout brûlant d'un zèle incroyable d'avan- « cer l'Evangile, déploya toutes ses forces pour me retenir : et comme il me voyoit « avoir assez d'attachement pour mes études particulières que je voulois continuer « sans paroître, ne pouvant rien gagner par ses prières, il en vint jusques « à l'imprécation, afin que Dieu maudît ma vie retirée et mon loisir si je me ti- « rois en arrière ne voulant lui aider en une telle réussite. L'effroi que j'en reçeu, « comme si j'eusse été frappé du ciel, me fit discontinuer mon voyage... » Il ne consentit pas toutefois à prendre dès lors la charge de pasteur, mais seulement à donner, comme professeur, un enseignement de théologie, et il fit une leçon dans l'église de Saint-Pierre. C'est à cette occasion que le secrétaire du Conseil, après la séance du 5 septembre, écrivit au registre cette phrase remarquable :

« *Maître Guillaume Farel a exposé que cette leçon, laquelle* ce Français *a commencée à Saint-Pierre, est nécessaire. C'est pourquoi il supplie qu'on avise de le retenir et qu'on pourvoie à sa nourriture. Sur quoy on ordonne qu'on pourvoira à son entretien.* »

Ce Français (*iste Gallus*), voilà comment était alors désigné celui qui s'en allait devenir dans un laps de quelques mois, de quelques années, le professeur, le pasteur, le législateur, le conducteur et la gloire de Genève, le successeur de Zwingli en Suisse, l'égal de Luther dans le monde ! Nous remercions M. Cellerier d'avoir fait ressortir cette intéressante particularité.

LISTE DES MEMBRES ET SOUSCRIPTEURS DE LA SOCIÉTÉ.

(Suite.)

MM.

901. Dassier (Mme Auguste), 62, rue de la Victoire. Paris.
902. Lugol (Edouard), 86, rue Saint-Lazare. Paris.
903. Schickler (Mme), 17, place Vendôme. Paris.
904. Portau (Mme), 13, rue Neuve-des-Mathurins. Paris.
905. Loisel, 36, rue Godot-de-Mauroy. Paris.
906. De Witt, 57, rue de la Madeleine. Id.
907. Bourlon-de-Sarty (Mme), 14, rue Rumfort. Paris.
908. Vincens-Saint-Laurent (Mlle), 9, rue du Hâvre. Paris.
909. Odier (Mme James), 29, rue de Londres. Paris.
910. De Jarnac (Ernest), 11, rue de Lafayette. Paris.
911. Monod (Valdemar), 11, rue d'Aumale. Paris.
912. De Pourtalès-Gorgier (comte Henri), 33, rue de la Madelaine. Paris.
913. Jameson, 23, rue de Londres. Paris.
914. Lestapis (Mme), 2, rue de la Tour-des-Dames. Paris.

MM.

915. Olivier (Joël), membre du consistoire de Sauve. Durfort (Gard).
916. Le Conseil presbytéral de l'Eglise réformée. Aiguevives (Gard).
917. Houlès (Vène), négociant. Mazamet (Tarn).
918. Durand (Emile), id. Id. id.
919. Assié, propriétaire. Id. id.
920. Guibal, id. Id. id.
921. Olombel (Aimé), id. Bonnecouse id.
922. Gaillard, P. Alais (Gard).
923. Combet (Laurent), Branoux-Blanaves (Gard).
924. Bonnal (Fraissinet). Alais (Gard).
925. Gide, présid. du tribunal civil. Uzès (Gard).
926. Abauzit (Jules), substitut du procureur impérial. Uzès (Gard).
927. Mallet (Fréd.), négociant. Hâvre (Seine-Inférieure).
928. Dollfus (Mme Aug.), Hâvre (Seine-Inf.).
929. Adhéran, P. Tence (Haute-Loire).
930. Mazauric, P. Id. id.
931. Héritier (Pierre). Chaumargeai (H-Loire).
932. Carpenter (Rev. Dr), 12, Cecil-Street, Manchester (Angleterre).

MM.
933. Tyson, 18, Marine-Crescent Waterloo (Angleterre).
934. Duplan, chez M. Levéel, artiste, 80, rue de Varennes. Paris.
935. De Clercq (Louis), 26, rue de Montaigne. Paris.
936. Latune-Faure (Mme), Crest (Drôme).
937. Grandgirard (A.), 16, rue des Urbanistes. Lille (Nord).
938. Wennagel, P. Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).
939. Eck (Daniel), fabricant. Cernay (H.-Rhin).
940. Luber (Jean), id. Rixheim id.
941. Cabibel (Isidor). Mazamet (Tarn).
942. Cros (Azemar) Id. id.
943. De Meiners (Mme la baronne). Boudonville (Meurthe).
944. Berger, 49, rue Laffitte. (Paris).
945. Parrot (Henri), ancien avocat aux conseils, 37, rue Godot-de-Mauroy. Paris.
946. Parrot (Louis), ancien ingenieur des mines, 60, rue St-André-des-Arts. Paris.
947. Le Pasteur de l'Eglise reformée, pour la Réunion évangélique. Loriol (Drôme).
948. Broca, censeur du lycée Charlemagne, 120, rue Saint-Antoine. Paris.
949. Fourey, négociant filateur, 44, rue Saint-Julien. Saint-Sever (Seine-Inférieure).
950. Moulinié, P. Saint-Ceniès-de-Magloire (Gard).
951. Lauzérand, P. Tavernes-Ribaute (Gard).
952. Maffre (Ant.), propriet. La Ragné (Tarn).
953. Vidal-Prades, propriét. Mazamet (Tarn).
954. Cabibel-Marin (J.), négoc. Id. id.
955. Rives (Elysée), propriet. Id. id.
956. Olombel (Henri), négociant. Id. id.
957. Olombel id. Id. id.
958. Cabibel (J.-Fr.), id. Id. id.
959. Larrat (Paul), étudiant en médecine, 1, place Sorbonne. Paris.
960. Stachelin (Ernest), chez M. Olivier, 1, place Royale. Paris.
961. Pancol (David. Brusque (Aveyron).
962. Lamparter, P.. 1, place Royale. Paris.
963. Schmidt, P., Sundhausen (Bas-Rhin).
964. Bruguier (Louis). Aiguesvives (Gard).
965. Schaeffer (Ary), 16, rue Chaptal. Paris.
966. Delessert (B.), 176, rue Montmartre. Id.
967. Bartholdi (Mme), 16, rue d'Enfer. Id.
968. Lhuillier (Mme), id. Id
969. De Salvandy (Mme), 30, rue Cassette. Id.
970. Combes, 3, rue du Regard. Id.
971. Bartholdi (Fr.), 176, r. Montmartre. Id.
972. Armand-Delille, r. St-André-des-Arts. Id.
973. Juncker, 36, rue d'Enfer. Id.
974. Devèze (Junior), P. Saussines (Hérault).
975. Bowmann (Rev. John, wesleyan minister Fleetword (Angleterre).
976. Radfort (S.-C.), esq. Fleetword (Angleterre).
977. Castagné aîné, négociant, Mazamet (Tarn).
978. Estabaut (Paul). Id. id.
979. Estabaut (Saint-Cyr). Id. id.
980. Gau (Moïse). Id, id.
981. Villard, P. Vauvert. (Gard).
982. Momméja, P. Saint-Gilles id.
983. Momméja, P. Le Caylar id.
984. Durantis, P. Thoiras Id.
985. Kleinennig, P. Sumène Id.
986. Colomb (Ariste), maire. Massillargues-Attuech (Gard).
987. Dufoix (Jules), propriét., Anduze (Gard).
988. Le Conseil presbytéral de l'Eglise réformée, Anduze (Gard).

MM.
989. Le Conseil presbytéral de l'Eglise réformée. Générargues (Gard).
990. Sabatié (Elysée), négoc. Mazamet (Tarn).
991. Verdier (Numa), id. Id. id.
992. Loubie (Jacques), id. Id. id.
993. Cros (J.-Elysée), id. Id. id.
994. Defos (Ernest), id. Id. id.
995. De Larroque (Hercule). Château de Redondet (Tarn).
996. Monod (Horace), P. Marseille (Bouches-du-Rhône).
997. Muret (Louis), 22, rue Boursault. Paris.
998. Reynaud (Edouard), docteur en médecine. Montauban (Tarn-et-Garonne).
999. Ethiou (G.), 10, rue de la Monnaie. Paris.
1000. Voute (P.-G.), 1, rue Laffitte. Id.
1001. De Bussières (Mme la baronne Edmond), 84, rue de Lille. Paris.
1002. De Stael (Mme la baronne), 109, rue St-Dominique-St-Germ. Paris.
1003. Barbezat, 83, boulevard Beaumarchais. Paris.
1004. De Ville (Félix), 3, rue de Ménars. Paris.
1005. Monod (Guillaume), P., chez M. Ad. Monod, 37, r. de la Tour-d'Auvergne. Paris.
1006. Vidal (Gustave), candidat au saint ministère. Florac (Losère).
1007. Bruniquel, négociant. Marseille (Bouches-du-Rhône).
1008. Valloton, P. Walincourt (Nord).
1009. Le Conseil presbytéral de l'Eglise réformée. Pont-de-Camarès (Aveyron).
1010. Saint-Jean (Alexandre), 29, Grand-Cours. Nîmes (Gard).
1011. Barthe, P. Cozes (Charente-Inférieure).
1012. Kastner (Georges). Paris.
1013. Gaussorgues (Léonce). Anduze (Gard).
1014. Le Consistoire de l'Eglise reformée. Alger (Algérie)
1015. Chaucherie, notaire. Sainte-Foy-la-Grande (Gironde)
1016. Grotz, P. Ste-Foy-la-Grande (Gironde).
1017. Bru (Mme Edouard). Vabre (Tarn).
1018. Des Mesnards (Lucien). Saintes (Char.-Inf.)
1019. Brustlein, candidat en théologie, 5, rue Neuve-des-Poirées. Paris.
1020. Ebrard (A.), professeur de théologie. Erlangen (Bavière).
1021. Sohier (H.), P. Bolbec (Seine-Infér.).
1022. Bonnard (Z.), P. Id. id.
1023. Le Doyen des Anciens de l'Eglise wallonne. Rotterdam (Hollande).
1024. Le Doyen des Diacres de l'Eglise wallonne. Rotterdam (Hollande).
1025. Van Teylingen de Kamerik. Ancien de l'Eglise wallonne. Rotterdam (Hollande).
1026. Plate (J.-F.), Ancien de l'Eglise wallonne. Rottordam (Hollande).
1027. Plate (H.-W.). Rotterdam (Hollande).
1028. Mandrot (Georges), négociant. Hâvre (Seine-Inférieure).
1029. Bordier-Soret (Mlle), 226, place du Bourg-du-Four. Genève (Suisse).
1030. Olombel (Emile). Mazamet (Tarn).
1031. Barthès (François). Id. id.
1032. Baux (Jacob). Id. id.
1033. Keller, P. Muttersholtz (Bas-Rhin),
1034. Montazeau. Lusignan (Vienne).
1035. Boitel (Théophile). Templeux-le-Guérard (Somme).
1036. Courtin (Hipp.), P. St-Etienne (Loire).
1037. Flotard (Eug.), ancien magistrat. Saint-Etienne (Loire).
1038. De Bouffard (Ch.). Puy-Laurens (Tarn).

MM.

1039. Hill (Charles), 1, Clement's lane, Lombard-Street. London (Angleterre).
1040. Mestre (Théodore). Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).
1041. Vent (Ernest), P., rédacteur de l'*Union*. Bruxelles (Belgique).
1042. Becker, P., Bruxelles (Belgique).
1043. Meynard, ingénieur en chef Lyon (Rhône).
1044. Debar (Samuël), négociant. Id. id.

MM.

1045. Morin (Adrien), banquier. Id. id.
1046. Forrer (James). négociant. Id. id.
1047. Perregaux (Louis), manufacturier. Bourgoin (Isère).
1048. De Coursson (Mlle). Bordeaux (Gironde).
1049. Malan Saint-Palais. (Basses-Pyrénées).
1050. Blomfield (le doct.), évêque de Londres, London-House, St-James's-sq. (Angleterre.)

APERÇUS HISTORIQUES.

Le protestantisme français vient de perdre un de ses représentants les plus distingués, un homme de bien par excellence, en même temps qu'un homme d'un rare mérite : M. Joseph Willm, membre correspondant de l'Institut, professeur au séminaire de Strasbourg, inspecteur de l'académie du Bas-Rhin, etc. Sa mort a excité d'universels regrets, et a laissé un vide difficile à remplir (1). Un remarquable livre publié par lui en 1845, l'*Essai sur l'Education du peuple*, a été couronné par l'Académie française. Son grand ouvrage, celui qui fera vivre son nom, est l'*Histoire de la philosophie allemande, de Kant à Hegel*, fruit des études de toute sa vie, qui fut couronné, en 1845, par l'académie des sciences morales, et publié en 4 vol. in-8. Paris, Ladrange, 1846-49. — Nous reproduisons ici une page écrite par M. Willm en 1821, et qui annonçait dès lors un esprit élevé.

BIENFAITS DE LA RÉFORME
sous le rapport de la religion, de la politique et du progrès de la civilisation et des lumières.

La Réforme, qui ne semblait avoir d'autre objet que la restauration du christianisme, fut le rétablissement de tous les droits de l'homme, et favorisa tous les intérêts légitimes ; et, bien qu'elle fût plus spécialement salutaire pour les peuples qui l'embrassèrent, toute l'Europe participa à ses bienfaits. Son influence doit être envisagée sous trois points de vue principaux : sous le rapport religieux, sous le rapport politique, et sous le rapport des progrès de la civilisation et des lumières. De même que l'ancien ordre de choses avait été généralement nuisible, le nouveau fut universellement bienfaisant : ainsi que la corruption de la religion et l'empire absolu du clergé avaient été la cause de maux innombrables, et un obstacle à toute amélioration, ainsi la

(1) Il est décédé le 7 février, âgé de soixante ans. C'est notre collaborateur, M. Chr. Bartholmèss, qui a eu l'honneur d'être appelé à lui succéder comme professeur de philosophie au séminaire protestant de Strasbourg. Au moment de mettre cette feuille sous presse, nous recevons le dernier numéro de la *Revue d'Alsace*, qui contient une intéressante Notice sur M. J. Willm, due à la plume de de M. L. Spach, archiviste du Bas-Rhin. C'est une juste appréciation des travaux de l'écrivain.

réforme de l'Eglise, qui détruisit cet empire et qui rétablit l'Evangile, rouvrit toutes les sources de la prospérité publique et de la grandeur humaine.

En épurant la religion de toute superstition et de tout fanatisme, et en la ramenant à sa première simplicité, la Réformation la rendit digne des siècles les plus éclairés, et, en provoquant des discussions aussi libres que profondes, elle en établit si bien la vérité, que les Newton même purent y croire et y puiser des consolations que sans elle ne sauraient accorder ni la science la plus vaste, ni les connaissances les plus sublimes. L'Eglise romaine éprouva elle-même en partie l'influence salutaire de la Réforme. Les invectives des réformateurs contre la dissolution des mœurs du clergé forcèrent ses membres à se conduire avec plus de réserve et d'austérité; et le désir d'égaler leurs adversaires en talents et la nécessité de repousser leurs attaques, les obligèrent d'acquérir des connaissances utiles. Bientôt des Fénelon, des saint Vincent de Paule, des Massillon, des Ganganelli, et tant d'autres prélats vertueux et éclairés, prouvèrent combien l'Eglise catholique des XVII[e] et XVIII[e] siècles différait de celle des Grégoire VII, des saint Dominique et des Philippe II.

Relativement à la politique, les conséquences de la Réformation ne furent pas moins importantes. Elle se montra à la fois favorable à la liberté des peuples et à l'autorité légitime des souverains. Dans l'intention de nuire à la cause du protestantisme auprès des gouvernements, on lui reprocha de nourrir un désir insatiable d'innover et un penchant à l'insoumission. La vérité est que l'habitude de raisonner sur les plus hautes matières et de réclamer contre des abus, conduisit naturellement les peuples réformés à un désir très prononcé d'être gouvernés en hommes, et de jouir de toutes les libertés compatibles avec la stabilité de la société; mais c'est là l'effet inévitable des lumières, et non pas de telle ou telle forme de religion.

Si le besoin que les princes protestants avaient de leurs peuples et leurs propres lumières les engagèrent à céder au vœu général, cette condescendance, loin de nuire a la stabilité des gouvernements, ajouta à leur force autant qu'à la prospérité des nations. D'ailleurs, les princes étaient délivrés de la suprématie du saint-siége et de l'opposition de leur clergé, qui ne formait plus un Etat dans l'Etat. Les peuples ne payaient plus un tribut onéreux à un prince étranger; les richesses accumulées entre les mains du clergé furent remises en circulation et

plus utilement employées; l'abolition des congrégations religieuses rendit une foule de bras à la société; l'activité des peuples reçut une impulsion nouvelle et se tourna vers l'industrie et vers des travaux de tout genre; les craintes que la Réformation inspira à la cour de Rome la forcèrent d'ailleurs à plus de modération et à plus de ménagements dans ses relations avec les puissances catholiques; enfin, par une influence moins directe, le protestantisme, secondé par la politique, mit un terme aux envahissements de la maison d'Autriche qui, deux fois, sous Charles-Quint et sous Philippe II, avait menacé la liberté de l'Europe. Les desseins ambitieux du premier échouèrent contre l'énergie déployée par les princes protestants d'Allemagne, et ceux de Philippe contre l'enthousiasme religieux des Hollandais et des Anglais.

L'influence de la Réforme sur le progrès des lumières fut encore plus sensible et plus salutaire. Si les guerres acharnées et les vaines disputes de la controverse, engendrées par la Réformation, ralentirent pour quelque temps l'essor qu'avait pris l'esprit humain, il s'élança, quand la tourmente eut cessé, avec d'autant plus de rapidité vers le but qu'il a depuis si glorieusement atteint. Rien ne l'arrêta plus désormais dans le brillant développement de ses facultés. La superstition ne mit plus de bornes au génie; les Galilée ne gémirent plus dans les cachots de l'inquisition, ils ne furent plus forcés de rendre hommage au mensonge et de rétracter leurs conceptions sublimes.

J. Willm.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

—

LETTRE CLOSE DU ROY FRANÇOIS Ier

Enjoignant à l'Evesque de Paris de commettre deux conseillers de la Court du Parlement pour faire et parfaire le procès aux hérétiques qui pullulent dans sa bonne ville de Paris.

(1533.)

(Document inédit.)

Voici une pièce qu'il est intéressant de rapprocher de celle que M. de Fréville nous a communiquée (p. 328), au sujet des poursuites contre les luthériens, sous François Ier. Le Roy, étant à Lyon, le 10 décembre 1533, mande

à l'évêque de Paris qu'il a appris que l'hérésie fait des progrès à Paris, et le charge de commettre deux conseillers de la cour du Parlement pour procéder contre les hérétiques, *sans préjudice de la juridiction ecclésiastique en autres choses.* Nous avons vainement cherché ce document dans les Recueils d'ordonnances, et les investigations que nous avons fait faire nous autorisent à croire qu'il est inédit, et que la copie que nous en avons trouvée dans la collection Dupuy (t. 332) est unique.

A nostre amé et féal conseiller Evesque de Paris, ou en son absence à ses vicaires.

DE PAR LE ROY

Nostre amé et féal, Nous avons entendu que le crisme de hérésie pulule et croist en nostre bonne ville de Paris, de sorte qu'il est besoing y pourveoir de prompt remède pour éviter au grant inconvénient qui en pourroist advenir. A ceste cause, Nous voulons et vous prions très [c]ertes (1) en vous mandant très expressément, si mestier est, que vous commettez deux de noz conseillers de nostre Court de Parlement telz que ladite Court vous nommera pour faire et parfaire le procès des hérétiques, et ce sans préjudice de vostre jurisdiction en austres chozes. Et n'y faites faulte, sur taut que désirez nous obeyr. Donné à Lyon, le Dix^{me} jour de décembre mil V^{c}. xxxiij.

Signé : FRANÇOYS.
Et au dessoubz : BAYARD.

UN INDEX DU XVIe SIÈCLE.

LIVRES ET CHANSONS PROHIBÉS PAR UN INQUISITEUR DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE TOULOUSE.

(1548-1549.)

(Suite.)

S'ensuivent les noms desdictz livres :

1) Premièrement : Opera Joannis Viclefs,

(1) Peut-être très *acertes*, *certissimè*. Entre l'*s* et l'*e* de ces deux mots, il y a un petit trou de mite.

2) Joannis Uz (*leg.* Huss),

3) Hieronimi de Phragua (*leg.* Pragua),

4) Martini Lutheti (*leg.* Lutheri),

5) Marcelli de Padua,

Le jurisconsulte Marsile, de Padoue, a composé divers traités, dont les plus célèbres sont : 1° *De translatione Imperii romani a Græcis ad Francos sive Germanos*; 2° *Defensor pacis, sive adversus usurpatam Romani pontificis jurisdictionem, Marcilii Patavini, pro Ludovico IV Imperatore, apologia.* L'un et l'autre se retrouvent dans la *Monarchia Imperii romani* de Goldast, mais il existe du *Defensor* ou *Deffensorium pacis* plusieurs éditions, dont la plus ancienne porte la date de 1522. (Cfr. Lipenius, *Bibl. realis juridica*, V° Marsilius de Padua; Lenglet, *Méth. pour étudier l'histoire*, édit. Drouet, t. XI, pp. 214 et 223.) Dès leur apparition les traités de Marsile furent censurés par le pape, et une traduction française du *Deffensorium* ayant paru vers 1375, Grégoire XI en fit rechercher les auteurs par la Sorbonne. (Du Plessis d'Argentré, *Coll. jud. de novis erroribus*, t. I, part. I, p. 397.)

6) Joannis Œcolampadii,

Voyez dans Du Plessis d'A., t. II, part. I, les deux catalogues de la Sorbonne : celui de 1542 (1543, nouv. style), p. 135, n. 26, 27 et 28; et celui de 1551, p. 171, lettre O.

7) Vulpici Zironga,

On a constaté assez récemment qu'il reste d'Ulric Zuingle un grand nombre d'ouvrages encore inédits. Les deux catalogues de la Sorbonne que je viens de citer à propos d'Œcolampade indiquent, outre divers traités latins de Zuingle, celui-ci en français : *Briefve et claire exposition de la Foy chrestienne, annoncée* [*par Uldric Zuingle*] *et escripte au Roy très chrestien.* (Du Plessis d'A., t, II, part. I, p. 135, n. 41; pp. 172 et 184, lettre Z.)

8) Thomæ Misseri (Munceri?),

9) Philippi Melanchtonis, in his quæ sunt Sacræ Scripturæ,

Les listes des ouvrages condamnés en Sorbonne me donnent, pour Mélanchton, les deux titres français : *De l'authorité de l'Eglise, des docteurs d'icelle et de la parolle de Dieu,* [*composée en latin par Me Philippe Mélanchton et depuis*] *translatée en françois. — De la puissance et authorité de la Saincte Eglise chrestienne.* (Du Plessis d'A., t. II, part, I, p. 135, n. 43 et 47; pp. 170 et 174, lettre M.)—Théodore Strobel, dans ses *Miscellanea literaria*, t. V et VI, a fait très complétement la bibliographie des œuvres de Mélanchton; nous y renvoyons.

10) Joannis Pomerani,

Jean Bugenhagen, dit Pomeranus, de la province où il naquit. (Cfr. Ant. Teissier, *Hommes savants*, t. I, p. 289; Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 168, lettre B, et p. 171, lettre P.)

11) Octovi Boussi,

J'imagine qu'il s'agit ici de Gérard Roussel, évêque d'Oloron. M. le professeur Ch. Schmidt a publié sur ce personnage une étude biographique. (*Bull. de l'hist. du prot. fr.*, p. 68.)

12) Corostiani Krastiani,

On me trouvera peut-être bien hardi d'avoir cru découvrir sous ces deux mots, qui ne sont d'aucune langue, le nom de Sébastien Munster.

13) Setzman Scribæ,

Encore deux mots qui ont exercé ma patience. Toutes les conjectures que j'ai faites me semblent mauvaises, ainsi je les garde afin de n'affaiblir en rien cette première impression, sous l'influence de laquelle on parviendra, je l'espère, à résoudre l'énigme.

14) Justi Jove,

Justus Jonas, Jodocus Coch ou Cocus, Georg. Wicelius senior, tous ces noms s'appliquent à la même personne. (Cfr. Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 170, col. 1; *Bibl. Bodleiana*, art. Wicelius senior.)

15) Joannis Peri,

Jean Fer, dont le catalogue de 1551 indique deux ouvrages. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 169, lettre F.) — Voyez la liste des ouvrages de Jean Fer, dans Ant. Teissier, *Hommes savants*, t. I, p. 196.

16) Item, quiconque sçauroit aulcun personnaige qui aye aulcunes Bibles et Nouveaux Testaments, tant en latin qu'en françoys, esquelles, au sommayre du quatrième chapitre [de S. Paul] aux Romains, aye lettres ou semblables parolles : « Fides justificat non opera, » ou aultres propositions hérétiques et réprouvées, tant au marge que dans les pagines.

17) Item, les livres intitulez : Insigniores locorum tropi,

Si ce n'est point l'ouvrage suivant, c'en est ou une première édition ou un abrégé : *Troporum theologicorum liber, ex omnibus orthodoxis Ecclesiæ patribus singulari industria tam collectus quam in ordinem convenientissimum, hoc est alphabeticum, dispositus, ut, sine omni scrupulo, studiosus rerum divinarum Veteris et Novi Testamenti, scripta, quæ phrasim peculiarem et loquendi modos Hebraico more proprios habent legere, et modos etiam prius theologis non pœnitendis incognitos, dissolvere queat.* Basileæ, [absque anno]. (Du Plessis d'A., t. II, p. 172, col. 1.)

18) Insigniores ferrago,

Probablement l'ouvrage dont voici le titre : *Farrago concordantiarum insignium totius Bibliæ*, ouvrage inscrit au fol. 50 verso du *Postremus catalogus hæreticorum Romæ conflatus*, 1559. *Continens alios quatuor catalogos, qui post decennium in Italia, nec non eos omnes qui in Gallia et Flandria post renatum*

Evangelium fuerunt æditi. Cum annotationibus Vergerii. M. D. LX. Je dois la communication de ce très rare index à l'obligeance de M. Landresse, bibliothécaire de l'Institut. — Je ne suis pas assez sûr de la synonymie que j'indique pour ne pas rappeler ici que Luther a édité : *Farrago rerum theologicarum doctoris Weseli, qui obiit Groningæ anno* 1489, imprimée à Bâle, en 1523; que François Lambert a composé : *Farrago, seu liber CCC. LXXXV paradoxorum*, imprimée à Strasbourg, en 1524. Le mot *Farrago* était fort usité au XVIe siècle ; plusieurs recueils de poésies ont été publiés sous ce titre, et par exemple les petites poésies latines de J. C. Scaliger.

19) Unio dissidentium;

Les deux catalogues de la Sorbonne, déjà cités, nous apprennent qu'il a existé de cet ouvrage au moins cinq éditions, dont quatre latines et une française : 1º *Unio dissidentium* [*tripartita*] *: libellus omnibus unitatis ac pacis amatoribus utilissimus et præcipuus Ecclesiæ christianæ doctoribus, per venerabilem patrem Hermannum Bodion, Verbi divini concionatorem eximium, selectus, ex quarta recognitione.* Basileæ, anno 1538. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 135, n. 19, et p. 168, lettre B.) 2º *La première partie de l'Union de plusieurs passages de l'Escripture Saincte, par vénérable personne Herman Bodion.* (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 135, n. 48.)

20) Opera Eximani Bady;

Je ne connais de Herm. Bodius que l'*Unio dissidentium* ci-dessus.

21) Opera Urbani Regis;

Sur les ouvrages de Regius ou Rhegius, voyez le catalogue de 1542 (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 135, n. 23), la *Bibl. Bodleiana* et la *Bibl. Telleriana, pass.*

22) Opera Agripæ;

Voyez dans le catalogue de 1551, les titres des ouvrages de Henri Corneille Agrippa, censurés par la Sorbonne. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 167, lettre A.)

23) Opera Serveri Artinoistæ;

Je pense qu'il est ici question de Michel Servet, à qui les théologiens controversistes ont donné le surnom d'*Origenista.*

24) Opera Francisci Lamberti;

Voyez Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 135, n. 22 et 25, pp. 170 et 174, lettre L. — M. J. G. Baum a publié en 1840, sur Fr. Lambert d'Avignon, une étude biographique qui a été mentionnée dans le *Bulletin de l'hist. du prot. fr.*, p. 137.

25) Opera Fabri Sterpulensis sur la Saincte Escriture, ou autres auteurs favorisans et instigans à leurs sectes héréticques ou erreurs.

Le catalogue de 1551 (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 169, lettre F), ne cite que trois ouvrages de Jacques Le Fèvre d'Etaples. Le *Bulletin de l'hist. du prot. fr.*, p. 76, note 1, a déjà mentionné une ancienne édition de la Bible traduite en français par ce savant célèbre. La bibliothèque de Charles-Maurice Le Tellier, dont

seize mille volumes sont entrés à Sainte-Geneviève, possédait la plupart des ouvrages de Le Fèvre d'Etaples. On ne saurait en parcourir les titres sans être frappé de la grande variété des connaissances du protégé de Guill. Briçonnet et de Marg. de Navarre. (*Bibl. Telleriana*, Vo Faber Stapulensis.)

26) Les nouveaux testamentz imprimez par Dalet, Christophorum de Rimondia, Joannem Lul ou aultres, plains d'erreurs et hérésies, ou bien dangereux de y induire, comme :

Le catalogue de 1542 note le Nouv. Testament imprimé à Lyon, par Etienne Dolet, première et seconde partie. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 135, n. 35 et 36.) Christ. de Remundia a édité, avec Adrien de Bergues et Zeel, un Nouv. Testament en latin. Jean Heil ou Soter imprimait à Cologne au commencement du XVIe siècle.

27) Apologia Erasmi,

Erasme a composé un grand nombre d'apologies ; je propose donc de lire *Apologiæ*, et alors il s'agirait du recueil suivant : *Desiderii Erasmi apologiæ omnes adversus eos qui eum locis aliquot, in suis libris, non satis circunspecte sunt calumniati. Basileæ*, 1522.

28) Axemolages ejusdem,

Je trouve dans le catalogue de 1551 (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 169, col. 1) : *Exomologesis, id est confessio* (il aurait fallu dire : *seu modus confitendi,*) *latine et gallice.* — Voyez ci-dessous, n. 67.

29) Anthonium matrimonii,

Lisez : *Encomium matrimonii.* Cet ouvrage a été traduit en français par Louis de Berquin, avant 1525, sous ce titre : « La déclamation des louanges du mariage. » (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 43 et suiv.)

30) Elenchus ejusdem Erasmi,

C'est l'ouvrage que, dans le catalogue de ses œuvres, adressé à Jean Botzheim, Erasme intitule ainsi : *Adversus Natalem Bedam, theologum Parisiensem, Elenchus, divinationes et supputationes.*

31) Encomium Morie,

Cité dans les catalogues de 1542 et de 1551. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 136, n. 65, et p. 169, col. 1.)

32) Le Emanuel du chevalier chrestien, en latin ou en françoys,

Une traduction française de l'*Enchiridion militis christiani* fut brûlée, en février 1543 (1544 nouv. style), par ordre du parlement de Paris. Les catalogues de 1542 et de 1551 mentionnent : *Le chevalier chrestien* [*par Erasme, en latin, et translaté en françois*] ; *imprimé par Estienne Dolet, à Lyon.* (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 133 ; p. 135, n. 21, et p. 174, lettre E.) — Voyez ci-dessous, n. 66.

33) Les paraphrases dudit Erasme en Saincte Escriture,

Le catalogue de 1551 (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 169, lettre E.) donne le titre latin de cet ouvrage : *Paraphrases in Novum Testamentum.*

34) Prefationes ejusdem in Matheum et Lucam, et epistolas Paul ad Corinthios; et

35) De interdicto esu carnium,

Mentionné dans le catalogue de 1551. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 169, col. 1.)

36) Adnotationes,

Je connais d'Erasme deux ouvrages avec ce titre : 1° *Annotationes in leges Pontificias et Cæsareas, de hæreticis, etc.*; 2° *Annotationes in Novum Testamentum.*

37) Epulationes et dialogi (dudit Erasme) septem festive,

38) Piæ precationes [Erasmi],

39) Les col[l]oques dudit Erasme,

Cfr. catal. de 1551, *ut supra.* — Tous ces ouvrages se trouvent dans les œuvres complètes d'Erasme, imprimées en 1703, à Leyde, en onze volumes in-folio.

40) Semblablement, aulcuns livres de la Saincte Escriture, soit en Heures, Epistres, Evangilles, ou aultres cayers dudict Erasme, translatez en françois ou vulgaire.

41) Item, Les cinquante-deux dimanches,

En février 1543 (1544 nouv. style), un ouvrage portant ce titre fut brûlé par ordre du parlement de Paris. Cet ouvrage, imprimé en 1523, à l'usage du diocèse de Meaux, était attribué à Le Fèvre d'Etaples; c'est celui auquel le catalogue de 1551 donne l'épithète de *condemné*. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 133, col. 2, et p. 175, lettre E.) Mais ce n'est point de ces Cinquante-deux dimanches qu'il est question ici; il s'agit de ceux que Dolet avait composés et que le catalogue de 1551 a placés sous le nom de leur auteur. (Id., p. 174, lettre D.) Nous donnons le titre complet de ce recueil, d'après le *Catalogue de la bibl. imp.*, Théologie, t. I, A.626 : *Les Epistres et Evangiles des LII Dimanches de l'an, traduits en françois, avecques briefves et très utiles expositions d'ycelles, et quelques sermons ou exhortations, oultre lesd. expositions :* par Estienne Dolet. Lyon, Estienne Dolet, 1542. In-16.

42) Le livre de [vraye et] parfaite Oraison,

Voy. le *Manuel du libraire*, dern. édition, n. 1686.

43) Le livre des Vendredys blancs,

Je ne connais pas ce livre.

44) La somme de la Saincte Escriture,

Citée dans les catalogues de 1542 et de 1551, sous ce titre : *Epistre démonstrant comment N. S. est la fin de la Loy et la Somme de tout ce qu'il faut cercher en l'Escripture.* (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 136, n. 62; p. 169, lettre C, et p. 175, lettre E.) — Le catalogue de 1551 attribue cet ouvrage à Calvin. M. Eugène Haag, qui vient de rédiger un travail très consciencieux et très important sur le

célèbre réformateur, me fait observer que Calvin n'a pas composé de Somme, qu'il a seulement fait une préface pour la Somme de théologie (Loci communes) de Mélanchton. La première édition de cette Somme, avec préface de J. Calvin, est datée de Genève, 1546. In-8. (Cfr. Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 177, lettre S; Bibliographie de l'article Calvin, dans *La France protestante*.) Qu'est-ce donc que l'ouvrage mentionné dans le catalogue de 1542? M. Haag pense que c'est une première édition française du livre de Mélanchton, faite à Strasbourg, peut-être à l'instigation de Calvin, alors pasteur dans cette ville.

45) Les actes de la journée impériale,

Les actes de la Journée impériale, tenue en la cité de Reguespourg, aultrement dicte Ratispone, l'an mil cinq cens quarante et un, sur les différens qui sont aujourd'huy en la religion. S. ind. de lieu. 1542, petit in-8. — Relation originale, fort rare, de la célèbre conférence de Ratisbonne, contenant en entier le livre de l'*Interim*. (Catal. des livres de la bibl. de M. C. Leber, t. II, p. 62, n. 3357.) — Relation attribuée à Calvin, dit M. Eug. Haag.

46) Semblablement aulcuns livres, cayers, sermons, commentaires, traductions, tant en latin qu'en françoys, qui, depuis quinze ans ença, ont esté escripz ou imprimez sans déclaration des autheurs, imprimeurs ou escripvains, comme :

47) Les simulacres et histoires de la Mort,

Le catal. de 1551 signale les deux ouvrages suivants : 1° *Simulachres et Historiées faces, contenans la médecine de l'âme, avec la forme et manière de consoler les malades;* 2° *Les Simulachres de la mort.* (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 177, lettre S.) Il est fort probable que le catalogue de Bécanis fait allusion au premier de ces deux ouvrages, dont un exemplaire, relié par Bauzonnet, a été payé récemment 62 fr. à la vente du cabinet de Feuchère, le statuaire. — Voyez, sur la première édition et sur le véritable auteur des « Simulachres et Historiées faces de la Mort, » une note importante du catalogue des livres de M. C. Leber, t. I, p. 210 et suiv.

48) Le livre de Pantagruel et de Panurge,

Les catalogues de 1542 et de 1551 désignent ainsi l'ouvrage de Rabelais : *Grandes annales et très véritables des gestes et merveilleux faictz du grand Gargantua et Pantagruel, roi des Dipsodes. — Le tiers livre de Pantagruel, faict par Rabelais.* 1545. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 136, n. 64; p. 176, lettre G, et p. 177, lettre P.) — Sur les différentes éditions du Gargantua et du Pantagruel, voyez les excellentes Recherches bibliographiques de M. J.-Ch. Brunet.

49) La fontaine de vie,

Censurée par la Sorbonne et brûlée en février 1543 (1544 nouv. style), par ordre du parlement de Paris. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 133.)

50) L'internelle consolation, imprimée par Dolet,

Après avoir indiqué les premières éditions de cet ouvrage, M. Brunet ajoute :

« Il ne faut pas oublier l'édition de Lyon, Etienne Dolet, 1542, in-16, laquelle mérite surtout d'être distinguée à cause de sa rareté et parce que Dolet y a ajouté un avis au lecteur et plusieurs dizains de sa façon. » (*Manuel du libr.*, dern. édit., n. 1523.)

51) L'Image du Monde,

Peut-être l'Image du monde n'est-elle signalée ici que pour avoir été imprimée « sans déclaration des autheurs, imprimeurs ou escripvains. » — Voyez sur cet opuscule, primitivement intitulé *Livre de clergie*, le *Manuel du libraire*, n. 13526.

52) Mémoire de la forme de prier Dieu, selon l'institution de Genefve,

C'est le même ouvrage que les suivants : *L'ordre et manière qu'on tient en administrant les sacremens de l'Eglise de Genève*, (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 134, n. 10, catal. de 1542); *La forme de prier, et chantz ecclésiastiques, avec la manière d'administrer les sacrementz et consacrer le mariage, selon la coustume de l'Eglise ancienne*, (Id., p. 175, lettre C., catal. de 1551); *La forme des prières Ecclésiastiques avec la manière d'administrer les sacrements et célébrer le mariage, et la visitation des malades*, 1553, in-8; (A. A. Renouard, *Ann. de l'imprimerie des Estienne*, t. I, p. 83, n. 7.) — Et tous ces ouvrages ne sont pas autre chose que *La liturgie de Genève.* (Note de M. Eug. Haag.)

53) La Bible en françoys, imprimée à Genefve, avec ses tables,

Le catalogue de 1551 nous donne le titre suivant : *La Bible, qui est toute la Saincte Escripture, en laquelle sont contenuz le Vieil Testament et Nouveau, translatez en françois et reveuz : le Vieil selon l'Hébrieu, et le Nouveau selon le Grec·* A Genève, par Jehan Girard, 1540 et 1546. Avec l'indice. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 173, lettre B.) — Sur les anciennes traductions françaises de la Bible, conférez le *Bulletin de l'hist. du prot. fr.*, p. 76, à la note; le *Manuel du libraire*, t. I, p. 334 et suivantes; les *Ann. de l'impr. des Estienne*, précitées, t. I, p. 83, n. 5, et p. 122, n. 1.

54) Les Pseaumes en françoys, tant en prose qu'en rithme, de Marot et Dolet,

Les catalogues de 1542 et de 1551 nous fournissent les titres suivants : 1o *Trente Pseaumes de David*, *translatés par Clément Marot*; 2o *Psalmes de Daniel*, *commentés par Clément Marot;* 3o *Pseaulmes* [*de David*], *mys en rithme par Clément Marot*, *et autres de nouveau traduits en chant, ainsi qu'il dit le plus modeste qu'il a esté possible.* (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 134, n. 2, 8 et 11; p. 178, col. 1.) Il y a encore d'autres indications, mais sans nom d'auteur. — Relativement à la musique des Psaumes, voyez l'article de M. Ath. Coquerel fils sur Claude Goudimel et ses mélodies. (*Bull. de l'Hist. du prot. fr.*, p. 409.)

55) L'Instruction des enfans,

Catalogue de 1551 : *Instruction pour les enfans.* (Du Plessis d'A., t. II, part. I,

p. 176, lettre I.) Est-ce encore cet ouvrage que les catalogues de 1542 et de 1551 désignent ainsi : *Le catéchisme de [l'Eglise de Genève], c'est à sçavoir la forme d'instruire les enfans en la Chrestienté?* (Id., p. 135, n. 46; p. 173, lettre C; p. 175, lettre C.) Ce serait alors le catéchisme de Calvin.

56) L'instruction et créance des Chrestiens,

Instruction et recréance des Chrestiens, dans le catalogue de 1551. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 176, lettre I.)

57) La très-sacrée Oraison que Christ a baillée à ses Apostres, ayant exposition suspecte,

Les catalogues de 1542 et de 1551 donnent en son entier le très long titre de cet opuscule; je n'en reproduis que le commencement et la fin : *La très saincte Oraison que N. S. a baillée à ses Apostres... Oultre les prières desquelles on use à présent en l'Eglise de Genève.* (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 134, n. 7; p. 176, lettre O.)

58) Le livre de l'Esperit,

Voici, d'après le catalogue de 1551, le titre complet de ce livre : *Le livre de l'Esperit. Faictes le guet, faictes le guet, voire bon guet.* (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 175, lettre E.)

59) Versus Joannis Calvini,

C'est très vraisemblablement l'*Epinicium*, publié pour la première fois en 1541. (Note de M. Eug. Haag.)

60) Exposition sur l'Epistre S. Paul,

Les commentaires de Calvin sur l'Epître de S. Paul aux Romains sont annoncés, dans les catalogues de 1542 et de 1551, comme ayant été publiés en latin et en français. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 138, n. 38 et 49; p. 169, lettre C, et p. 173, lettre C.)

61) Institution de la Religion chrestienne, composée par Jehan Calvin,

Ouvrage célèbre et souvent réimprimé. Les catalogues de 1542 et de 1551 le citent de la manière suivante : *L'institution de la vie* (al. *religion*) *chrestienne*, [*composée en latin par Me Jehan Calvin, et par lui translatée en françois*,] *avec la préface addressée au Roy François, pour confession de la Foy.* (Du Plessis d'A., t. II, p. 135, n. 18, p. 173, lettre C, et p. 176, lettre I.) — Brûlé, en février 1543 (1544 nouv. style), par ordre du parlement de Paris.

62) De vita juve[n]tutis,

De vita juventutis instituenda, moribusque ac studiis corrigendis. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 172, col. 2, catal. de 1551.)

63) Le livre des marchans,

Cité dans le catalogue de 1551. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 176, lettre M.) Est-ce le même livre que celui-ci : *Le livre des marchans, fort utile à toutes*

gens pour congnoistre de quelles marchandises on se doit garder d'être trompé. Manuel du libraire, n. 2066.)

64) Les commandemens de Dieu, imprimés par Rotbert Estienne ou aultre, copiez sur iceulx,

Table qui se commence : Les commandemens de Dieu, etc. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 177, lettre T, catal. de 1551.) — Sur les tracasseries que la publication de ces placards suscita au premier des Robert Estienne, voyez les *Annales de l'imprimerie des Estienne*, précitées, t. I, p. 49, n. 2, et p. 53, n. 1.

65) Un seul Médiateur,

D'un seul médiateur et advocat entre Dieu et les hommes, Nostre Seigneur Jésu-Christ. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 176, lettre M, catal. de 1551.)

66) Inchiridion Erasmi,

Enchiridion militis christiani, mentionné dans le catalogue de 1551. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 169, lettre E.) — Voyez ci-dessus, n. 32.

67) Modus confitendi,

La manière de se confesser, par Erasme, fut brûlée en février 1543 (1544 nouv. style). Le catalogue de 1551 cite une édition latine et une édition française de cet ouvrage. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 172, col. 2, et p. 175, lettre C.) Est-ce le même livre que celui-ci : *Le vray moyen de bien et catholicquement se confesser?* (Id., p. 175, lettre C.) — Voyez ci-dessus, n. 28.

68) Modus orandi, ejusdem Erasmi,

La manière de prier, [*par Erasme*]. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 174, lettre E.) Mais je ne vois, dans les deux catalogues de la Sorbonne, aucune indication qui se rapporte à l'ouvrage latin, à moins que ce ne soit : *Brevis admonitio de modo orandi*, alias *Modus orandi*, que Louis de Berquin traduisit en français, avant 1525, sous ce titre : *Briefve admonition de la manière de prier.* (Id., p. 45, et p. 172, col. 2.)

69) Bref remède d'aulcungs livres d'ung chascun chrestien,

Est-ce le même livre que celui-ci : *Brief recueil de la substance et principal fondement de la doctrine Evangélique.* (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 177, lettre R, catal. de 1551).

70) Les livres merveilleux contenans aulcunes prophéties,

Livre merveilleux contenant en brief la fleur et substance de plusieurs traictez, tant de prophéties et révélations, qu'anciennes chroniques. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 177, lettre P, catal. de 1551.)

71) La Françoise chrestienne, imprimée à Agen ou ailleurs, avecq une chanson, qui est à la fin, sur la lecture de Sainctes letres, qui commence : « Vous perdez temps, »

Nous lisons dans les catalogues de 1542 et de 1551 : *Brief discours de la république Françoise, désirant la lecture des livres de la Saincte Escripture,* [*et iceux approuvés par les docteurs de l'Eglise lui estre loisible, en sa langue vulgaire, qui*

semble de Dolet, à cause qu'il a fait l'épître préliminaire.] (Cfr. Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 135, n. 61, et p. 174, lettre D; Bibl. hist. de la France, t. V, p. 19 des Addit. et correct., n. 27185.) Est-ce là l'ouvrage signalé par Vidal de Bécanis? Je le pense sans l'affirmer, n'ayant pu me procurer le *Brief discours.* — La chanson d'amour : *Vous perdez temps de me dire mal d'elle* (Bibl. imp. Y. 6117 c, troisième recueil, impr. en 1542, sans pagin.) doit avoir servi de type à celle dont s'occupe notre Index. Nous verrons bientôt, en effet, que la plupart des chansons protestantes n'étaient pas seulement composées sur les airs les plus connus, mais qu'on s'appliquait même à y reproduire jusqu'aux paroles des poésies profanes le plus en vogue. Que cette manière de procéder ait été considérée comme un moyen de propagande, on n'en saurait douter, rien qu'à lire les premiers mots de la jolie préface placée, par l'imprimeur Hierosme Haultin, en tête de l'*Uranie, ou nouveau recueil de chansons spirituelles et chrestiennes.* La Rochelle, 1597, in-16. « Théodoret, ancien théologien (dit H. Haultin), raconte, au vingt-septiesme chapitre du quatriesme livre de son Histoire ecclésiastique, qu'environ le temps de l'empire de Valentinian et de Valens, l'un desquels estoit chrestien et l'autre hérétique,... un certain Harmonius composa des chansons profanes, accommodées à la musique, fort douce, dont plusieurs furent séduits et tirez à perdition. Mais Dieu, qui dès le commencement a tiré la lumière des ténèbres, suscita, en ce mesme temps, un excellent personnage, nommé Ephraïm : lequel, entre autres services notables qu'il fit à l'Eglise, y adjousta celui-ci, à sçavoir, qu'il changea la lettre meschante des chansons d'Harmonius, et y appliqua un sens spirituel et à la loüange de Dieu, remédiant, dit Théodoret, joyeusement et utilement au mal que ce poëte lascif avoit fait. Cette histoire m'est venue en pensée ayant à dire quelque chose du recueil qui vous est présenté en ce livret, etc. » — J'ai trouvé une chanson protestante commençant par les mots : *Vous perdez temps, gent maligne et rebelle* (*Chansons spirit. à l'honneur et louange de Dieu et à l'édification du prochain*, s. l., M. D. LXIX, in-16, p. 202), mais je n'y vois aucune allusion « à la lecture des Sainctes Letres. » Enfin, M. Louis Paris (*Négociat. sous François II*, p. 598 et suiv., publ. dans la Collect. des documents inédits), a publié une pièce de vers de Jean de Bougeraie, intitulée : *Brief discours de la dame françoise qui désire lire la Sainte Ecriture.* 1560. Ici les pensées pourraient bien être les mêmes que dans l'ouvrage et la chanson attribués à Dolet, mais les paroles sont différentes.

72) Le sermon du bon et mauvais pasteur,

Par Marot. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 134, n. 9, et p. 174, lettre M.)

73) Cato christiani,

Une traduction française du *Caton chrestien* fut brûlée, en février 1543 (1544 nouv. style), par ordre du parlement de Paris. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 133, col. 2.) Une édition latine de cet ouvrage, qui est dû à Etienne Dolet, figure dans le catalogue de 1551. (Id., p. 169, lettre M.)

74) Simbolum Mundi,

Cymbalum Mundi. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 175, lettre C, catal. de 1551.) Tout le monde sait que ce livre est de Bonaventure des Périers.

75) Le relief de l'âme paresseuse,

Je ne connais pas ce livre.

76) La vie de Jésu-Christ en françoys, contenant aulcungs Evangilles et Epistres des Dimanches de l'année, où sont escriptes certaines oraisons contenans erreurs,

Il y a tant d'ouvrages de cette espèce que je ne sais auquel m'arrêter. Le catalogue de 1551 cite : *La vie de JésuChrist, en petit volume.* (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 178, lettre V.)

77) Sermon notable pour le jour de la Dédicace.

Sermon de la Dédicace. (Du Plessis d'A., t. II, part. I, p. 175, lettre D, catal. de 1551.)

(*La fin au prochain Cahier.*)

L'ABJURATION DE HENRI IV

ET LE PARTI RÉFORMÉ.

Nous avons publié (p. 280) l'une des deux lettres que nous avions promises (p. 105). C'est celle de Gabriel d'Amours, qui a été jugée si remarquable. Nous donnons aujourd'hui la seconde, celle de Jean de l'Espine.

Ce ministre, natif de l'Anjou, avait été moine; converti à la réforme par le martyr Jean Rabec, il fut de ceux qui reçurent à Montargis l'hospitalité de madame Renée de France, duchesse de Ferrare. Il assista au colloque de Poissy, et rendit beaucoup de services à la cause de la religion, tant par la fermeté et la sagesse de son caractère, que par la composition de plusieurs bons ouvrages d'édification ou de controverse. Il n'échappa au massacre de la Saint-Barthélemy que parce que les égorgeurs s'empressèrent trop à courir après une personne qu'il accompagnait et à l'assommer dans la rivière (V. VARILLAS et DE THOU). Il mourut à Saumur en 1594.

Sa lettre à Henri IV offre peut-être des longueurs et quelque surabondance de citations bibliques. Mais c'est cela même qui lui donne sa couleur originale. Ce n'est plus le ton des lettres qui ont précédé; c'est ici une vraie harangue de ministre huguenot, une sorte de sermon, ayant beaucoup de gravité et parfois de force. « Gardez-vous, dit-il au Roi, de prendre aucune accointance avec le Pape, et de recevoir « sa marque ny au front ny en la main. Suivez le conseil de l'Apostre plus tost que « nul autre, et vous tenez ferme en la liberté de conscience, en laquelle Christ vous « a affranchis... » Et plus loin : « Dieu vous veuille préserver de ces diables du « Midy, de ces apostres de Satan, lesquels pour s'insinuer et glisser en la bonne « grâce des Princes, pour tirer d'eux quelque Abaye ou quelque grass-Evesché, se « déguisent et transfigurent en apostres de Jésus-Christ... Il y en a d'autres lesquels « sont si audacieux et outrecuidans que de dire que vous ne pouvez être mis en une « pleine et paisible possession du Royaume auquel Dieu vous a miraculeusement colloqué et estably, que vous ne rentriez en la servitude et captivité de l'antechrist...

« Mais que ces parolles-là ne vous estonnent en rien. » Puis il met en avant l'exemple de ce que Dieu fit « à l'endroit de son serviteur David, contre lequel « après la mort de Saül, toutes les lignées d'Israël, sous la conduite de ce grand « *Connestable* Abner, s'eslevèrent à fin d'establir Isboseph, l'un des enfants de « Saül. » Dans une conclusion qui ne manque pas d'éloquence, il rappelle que le Seigneur est fidèle en ses desseins, et comme l'a dit notre grand poëte dans ce beau vers :

Que sa parole est stable et ne trompe jamais.

LETTRE INÉDITE DE JEAN DE L'ESPINE A HENRI IV.

(Collection Du Puy, 232.)

SIRE,

Ce qui m'a induict et donné la hardiesse de vous escrire ceste lettre, et les choses y contenues, a esté le commandement de mon Dieu, qui nous enjoinct expressément d'avoir en une singulière recommandation le salut et la prospérité de nos Princes, et de nos Roys, nous commandant faire requestes, prières, supplications, et actions de grâces pour eux, adjoustant que cela est bon, et agréable devant luy, ce qui fut cause que le Prophète Jérémie admonestoit continuellement le peuple d'Israël de prier incessamment pour la paix et bon heur de Nabugodonosor, Roy des Caldéens, combien qu'il les eust réduicts, et les tint en une très estroite captivité, et que Joseph estant esclave en Egipte soubs la domination de Pharao prioit pour luy, et le conseilloit en toutes ses affaires. Autant en faisoit Mardochée envers Assuérus et Daniel envers Darius, et Balthasar. Ce commandement de Dieu, qui est si général, et si exprès, faict non seullement à Thimothée, mais aussi à tous Ministres, avecque les exemples susdicts, est l'occasion principalle, SIRE, qui m'a faict entreprendre, après avoir invoqué Dieu avec mes frères, vous faire ceste remonstrance avec toute la modestie, et la plus grande humilité qu'il m'est possible, et penserois estre damnable devant Dieu, traistre et desloyal à mon Prince, si je me taisois, et omettois à luy dire les choses que Dieu m'a faict congnoistre pour son bien, honneur, et salut. Denis Roy de Sicille se complaignoit de ce que la vye des Roys, et des grands Princes, est subjecte à de grandes misères, et leurs estas pareillement à de grandes altérations : mais qu'en leur condition il ne recongnoissoit aucun plus grand malheur que cestuy là, à sçavoir que de tous ceulx qui sont autour de leurs personnes, il n'y en a pas un qui leur dict franchement la vérité, la congnoissance de laquelle toutesfois

leur est nécessaire, et à toutes personnes qui veulent estre sauvées. Pour doncques n'encourir point l'ire de Dieu, et n'attirer son jugement sur moy, je supplie très humblement Vtre Majesté, Sire, souffrir patiemment que je vous propose briefvement avecq toutes les soumissions, et respects que je vous dois ce que Dieu me commande pour vtre salut, et vous informes entièrement de tout ce qui appartient à votre devoir.

Or, en premier lieu, Sire, je vous diray pour le commencement, et le fondement principal de mon discours, qu'il n'y a bon heur, prospérité, ny félicité que celle seullement qui procède et dépend de la grâce de Dieu, laquelle est la source de toutes ses bénédictions, comme au contraire son ire est l'origine et cause principalle de tous les malheurs et piteux cas qui peuvent advenir au monde. Ce que l'Apostre nous enseigne, quand en toutes les Espistres qu'il escrivoit aux Eglises, il leur souhaitoit tousjours en ses salutations la Grâce de Dieu avant la paix, qui signifie, selon la phrase des Hébrieux, prospérité et tout bon heur, pour nous donner à entendre que notre advancement, nos honneurs, nos Estas, nos grandeurs, nos aises et repos ne peuvent procéder d'ailleurs que de la Grâce; que nous nous trompons grandement si par nos conseils, prudences, prouesses et valeurs nous espérons parvenir au but de la félicité que nous nous promettons, car le seul et unique degré pour monter au plus hault de la félicité où nous tendons est la seule faveur de Dieu laquelle nous concillions et en laquelle nous nous entretenons, en nous humiliant tousjours soubs sa puissante main, et vivant en la crainte de son nom e l'obéyssance de sa ste volonté, comme le Prophète enseigne très disant

Paix très paisible et ordonnée à ceux
Qui ta loy saincte ayment et tiennent chère,
Et n'y a rien qui leur soit périlleux.

Et Moyse semblablement en la loy, ou parlant au peuple, luy disoit au nom de Dieu, Israël, si tu escoute ma parolle, et y obéis, Je te béniray dedans et dehors ta maison, Je béniray ta semence et tes enfans, Je béniray tes champs, tes vignes, tes figuiers, tes oliviers, et toutes tes possessions et héritages, Je te préserveray de toutes maladies, et te donneray force pour vaincre et combattre tous tes ennemis, qui s'enfuyront devant toy, sans estre poursuivis, un seul des

tiens en combattra cent, cent en combatront mil, mil en combatront dix mil, Mais si tu fermes ton oreille à ma parolle, pour ne l'ouïr et n'y obéyr, tu seras malheureux dedans et dehors ta maison, Aussi sera ta postérité, et toutes tes possessions et seigneuries, lesquelles encores qu'elles soyent bien cultivées et ensemencées, ne produiront toutesfois rien que ronces, espines et chardons, tu trembleras et t'enfuiras devant tes ennemis sans nulle occasion, l'un d'entreux donnera la chasse à dix des tiens, et dix à cent, et cent à mil. Je te fraperay de toutes les playes d'Egipte, et feray que tu ne trouveras aise ny repos en lieu quelconque.

Parquoy, Sire, il vous fault prendre ceste résolution, et l'imprimer au plus profond de v^tre^ cœur, quoy qu'on vous puisse dire et corner à l'encontre, que tout le bien temporel, ou spirituel que nous désirons ou pourchassons, ne nous peut venir que d'en hault de Dieu et père des lumières, et que ce n'est point nostre sagesse, ny nostre prudence, ny nostre force, ny tous nos moyens qui nous puissent rendre heureux : ce qui se peut clairement voir en l'exemple de l'Empereur des Assiriens, qui se confiant en la bonté de son sens, force de son bras, espéroit par ce moyen acquérir toutes les nations de l'Orient, Mais Dieu luy monstra à la fin que comme c'est luy seul qui donne les empires, qu'aussi ne peuvent ils prospérer, estre conservés ny accrus, que par sa seule faveur, Ce qu'aussi, Sire, vous pouvés contempler en v^tre^ personne, et celle de vostre prédécesseur, lequel au milieu de ses plus grandes prospérités a esté flétry tout à un coup, et vous estably au milieu de vos ennemis lesquels depuis ont tousjours persévéré à vous molester, et tasché de vous ravir le sceptre et la couronne, ce qu'ils n'ont peu faire quelques efforts qu'ils y ayent employés, d'autant que Dieu a esté tousjours à v^tre^ costé pour vous appuier et soustenir pendant que vous avés eu quelque souvenance et faict quelque estat de le servir et honorer, Car combien qu'en cela vous n'ayés pas faict vostre plain et entier debvoir, comme vous estiés tenu, pour les grands et infinis bénéfices, par lesquels il vous avoit particulièrement obligé : Toutesfois il vous a voulu monstrer par expérience qu'il estoit plus constant en ses promesses que vous n'avez esté, et que l'infidélité des hommes ne peult abolir ny invalider la fidélité de Dieu : Car c'est luy seul et non autre qui jusques icy vous a tenu en vostre entier. Il vous tiendra sans nulle doute contre toutes

les machinations et praticques de vos ennemis, quoy qu'ils puissent essayer pour empescher le conseil de Dieu, et que ne soiés eslevé jusques au sommet du degré de gloire et d'honneur qu'il vous a déterminé : Et pour vous confirmer en cela, représentés vous, Sire, je vous supplie, l'histoire et l'exemple de David, lequel avant que de parvenir au Royaume que Dieu luy avoit destiné, et en estre paisible possesseur, a esté tanté de Dieu par mil et mil traverses, Saül et tous ses partisans luy ont dressé mil et mil embusches, de sorte qu'il n'y avoit aucun lieu de seureté en tout le Royaume d'Israël pour sa personne. Après la mort de Saül toutes les nations circonvoysines comme les Iduméens, les Philistins, les Moabites, les Ammonites, les Siriens et Assiriens, se liguèrent et conspirèrent ensemble pour empescher par tous leurs moyens qu'il ne parvinst à la couronne, et ne fust couronné Roy paisible en Israël. Depuis encore son fils Absalon avec dix des lignées du peuple, et les Princes se soulevèrent contre luy, pour lui faire un affront, et le desposséder de son siége : Toutesfois il ne fut en leur puissance d'exécuter ce malheureux dessein, Dieu soustenant tousjours de sa main son fidelle serviteur, et le couvrant de sa faveur ainsi que d'une targe, jaçoit que quelquesfois il soit arrivé à tel destroit qu'il se trouvoit despourveu de conseil, et du tout destitué d'espérance de pouvoir eschapper la main de ses ennemis : Toutesfois cela ne l'a point fait fléchir, ny mollir, ains a reprins nouvelles forces, et s'est roidy en l'espérance et confiance qu'il avoit en Dieu :

Quoy qu'en moy de douleur espris,
S'enveloppent tous mes espris,
Tu sais l'endroit par où je doy,
Sortir du lieu où je me voy.

Et ailleurs monstrant qu'en toutes ses adversités il n'avoit son recours qu'à Dieu, il lui disoit :

Seigneur, je t'addresse mon cry
Tu es mon espoir, je le dy,
En tout le monde n'y a rien,
Force que toy où gisse mon bien.

Iram ailleurs voyant que tous ses serviteurs et amis l'avoyent abandonné jusques à se plaindre qu'un seul ne luy assistoit, il ne fut pas

toutesfois tellement abattu qu'il n'eust finallement son refuge à Dieu disant :

Où est celuy qui me secoure
Contre les malins et qui coure,
S'opposer aux meschans pour moy,
Si Dieu ne m'eust son bras tendu
J'eusse esté tantost conffondu,
Dedans le sépulchre tout coy,
Lorsque j'ay pensé que la plante
De mon pied s'en alloit glisante,
Soustenu m'as par ta bonté
Et as récréé mes esprits
Seigneur lorsque j'estois espris
D'angoisse et de perplexité.

Je ne doute nullement, SIRE, qu'aujourd'hui vous n'ayez de grands tourmens et angoisses en votre esprit, et que vous ne soyez aguetté par plusieurs ennemis qui vous pressent bien fort. Mais vous vous devrez asseurer à l'exemple de ce bon Roy, encore que tout le monde vous eust abandonné, que Dieu sera pour vous quoy qu'il en soit, et qu'il prendra vostre cause en main pour la deffendre contre tous vos adversaires, par lesquels il vous livre maintenant plusieurs rudes assaux et furieuses tentations. Mais croyez qu'il vous les fera tous surmonter et voir la force de son bras, si jusques à la fin vous demourez ancré et attaché à la seule confiance de son nom, et que tous ceux qui font tant de bruict et s'assemblent pour vous renverser ne serviront finallement par leur cholère que de matière et argument pour illustrer la gloire de v^tre nom, et mettre en évidence la grandeur de vostre courage que tous bons Princes et généraux admireront et imiteront pourveu que vous continuiez à invoquer Dieu, et le servir en esprit et vérité comme il requiert de nous et nous commande par sa parolle, A quoy nous devons entendre et tascher sur tout; car combien qu'en tous hommes générallement il se trouve beaucoup d'infirmités et imperfections, et que mesmes aux plus parfaicts et qui ont le plus proffitté en la congnoissance et crainte de Dieu, il advienne de chopper lourdement : Toutesfois Dieu a tousjours pitié de nous quand nous n'estandons point nostre main à d'autre Dieu qu'au Souverain. Mais quiconques s'eslongnera, il est seur qu'il renversera,

et faut que tout homme périsse, qui n'est loyal à son service, Et pourtant chacun doit dire, mesme vous, Sire,

A toy me veux doncq adresser,
Car mieulx ne me peust advenir,
Qu'à mon Dieu tousjours me tenir,
Et ses merveilles annoncer,

Et bien noter la menace qu'il fait ailleurs à ce propos :

Ta main suffit bien pour frapper,
Voire du tout deffaire
Quiconque t'est contraire,
Ta main saura bien attrapper,
Ceux qui ton los et prix,
Auront mis en mespris.

Et aussi les exemples misérables advenues à tous ceux qui ont corrompu le pur service de Dieu, en quelque manière que ce soit et qui se sont départis de luy pour se retirer aux dieux estranges, Nous en avons un qui est remarquable entre les autres en la personne de ce grand Salomon, lequel pour les grandes grâces et bénédictions de Dieu dont il avoit esté orné si abondamment fut appelé Jedidia, qui signifie en hébrieu le mignon et favori de Dieu, et toutesfois en sa postérité il fut privé du Royaume pour avoir à l'apétit et pour complaire à ses concubines sacrifié aux Dieux estranges et consenty qu'elles édifiassent des temples et des autels chacune à sa dévotion et son dieu tutélaire. Nous en avons un autre ces Madianitides lesquelles par leurs afféteries et mignardises, attirèrent les Princes du peuple à paillarder avec elles, et sacrifier à leurs idoles, dont ensuivit la mort des douze Princes des lignées, lesquels par le commandement de Dieu furent pendus et estranglés pour ne s'estre point opposés à une telle meschanceté, et la mort pareillement de quatorze mil hommes, qui en un tel meschef furent exterminez au camp ce qui a esté noté très bien par le Prophète au Pseaume 106 :

A Baal peor neantmoins,
Tost après leurs cœurs furent joincts,
Pour manger des morts les offrandes,
Dont en ses indignations

Dieu les frappa de playes grandes
Picqué par leurs dévotions.

Ces exemples, SIRE, vous doivent apprendre à retenir constamment le service de Dieu en son intégrité vous gardant sur tout de vous polluer, et contamèner aucunement en ces faux services et folles dévotions des Idoles de la papauté, et principalement de la messe qui est signalé entre tous. Gardez vous aussi de prendre aucune accointance avec le Pape que l'Apostre nomme homme de péché, et enfant de perdition, et de recevoir sa marque ny au front ny en la main. Suivez le conseil de l'Apostre plustost que nul autre, et vous tenez ferme en la liberté de conscience, en laquelle Christ vous a affranchi et ne souffrez jamais d'estre de rechef réduict soubs le joug de c'este misérable, et si dure servitude en laquelle nos sciences ont esté si cruellement gehennées et tourmentées par cy devant : retenez la profession de vostre espérance sans varier, ne délaissant sur tout les sainctes assemblées des vrais fidelles auxquelles Dieu par sa grâce et faveur singulière vous a voulu jusques icy associer. Car c'est chose très certaine que le juste ne peut autrement vivre que par sa foy, et s'il se soustrait d'icelle, qu'il ne peult plaire ny aucunement estre agréable à Dieu, de l'ire et jugement duquel, SIRE, je le prie de toutes mes affections vous vouloir préserver, sachant que c'est une chose horrible d'encourir son Ire et de tomber entre ses mains : tous vos vrais et fidelles subjects ont tousjours espéré meilleures choses de vous et que jamais il ne vous adviendroit de le délaisser, lui qui est la source et fontaine d'eau vive, pour choisir des cisternes puantes esquelles vous ne sçauriez puiser eau quelconque qui soit nette et claire, car quelle accointance peut-il y avoir (comme dict l'Apostre) entre Jésus-Christ et Bélial, entre la lumière et les ténèbres, entre la justice et l'injustice, entre le temple de Dieu et les idoles? Partant, SIRE, ne touchez à aucune chose immonde, et sortez le plustost que vous pourrez de c'este Babilon qui est sur le point de sa ruyne, afin que vous ne participiez en ses playes et ne soyez envelopé avec elle en sa malédiction : Si quelqun veut demeurer avec elle, et en sa saleté, laissez-le là et qu'il se salisse encore, et ne prestez point l'oreille à ces séducteurs, qui font un si grand marché des âmes, que Jésus-Christ a si chèrement rachaptées de son précieux sang, bouchez les deux oreilles pour n'ouir la voix de ces enchanteurs, et que ces titres ambitieux de docteurs

sorbonistes ne vous éblouissent point les yeux pour vous faire avaller plus doucement leur doctrine, qui est toute empoisonnée de superstitions, idolâtries, blasphèmes, erreurs et impiétés exécrables, et vous ramenterez à ce besoing plus grand que jamais l'exemple d'Acab, duquel Satan respondit lors que Dieu luy demandoit par quel moyen il délibéroit de le séduire, *je seray*, dict-il, *un esprit de mensonge en la bouche de ses prophètes.*

O Sire, Dieu vous veuille préserver de ces diables du midy, de ces apostres de Satan, lesquels pour s'insinuer et glisser en la bonne grâce des Princes, pour tirer d'eux quelque Abaye, ou quelque grass-Evesché, se déguisent et transfigurent en Apostres de Jésus-Christ, combien que soubs le masque et la peau soyent loups ravissans. Il y en a d'autres lesquels sont si audacieux et outrecuidans que de dire que vous ne pouvez estre mis en une plaine et paisible possession du Royaume auquel Dieu vous a miraculeusement colloqué et estably, que vous ne rentriez en la servitude et captivité de l'Antechrist, de laquelle Dieu dès vostre enfance vous a voulu retirer, et depuis tousjours entretenir constamment en la cognoissance et crainte de son nom, pour vous donner par là des arres de sa grâce et élection, et la marque de son seau éternel. Mais que ces parolles là ne vous estonnent en rien, car Dieu ayant commencé son œuvre en vous ne la defairra jamais qu'il ne l'ait parachevé et accomply de tout point par sa grâce et non par moyens humains, comme nous voions qu'il a fait à l'endroit de son serviteur David, contre lequel après la mort de Paul toutes les lignées d'Israël soubz la conduicte de ce grand connestable Abner s'eslevèrent tendant à fin d'establir Isboseph l'un des enfans de Saül. Mais ils congnurent par expérience que quelques discours que les hommes facent, les choses qu'ils méditent et imaginent en leurs cerveaux n'adviennent pas comme ils ont espéré. Mais que ce que Dieu a une fois décrété et déterminé ne peut faillir à estre finalement exécuté : Or, Sire, pour conclusion et fin de ma lettre, et priant Dieu sans cesse pour vostre salut, je me consoleray sur ceste belle sentence de l'Apostre que le fondement de Dieu reste ferme, ayant ce sçau que le Seigneur cognoist ceux qui sont siens, et que quiconque nvoque le nom de Christ se retire d'iniquité.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Delespine.

PROCÉDURE ET SENTENCE CONSISTORIALES

CONTRE UN FIDÈLE CONVAINCU D'AVOIR EU RECOURS AUX SORCIERS ET DEVINS.

(1660.)

[Communication de M. A. Lagarde.]

Parmi les documents recueillis et signalés par M. A. Lagarde, de Tonneins (*V.* p. 4), se trouve un registre du consistoire établi à Unet, petit village qui forme aujourd'hui une des annexes de l'Eglise de Tonneins. Ce registre remonte au 16 septembre 1658, et se termine au 6 mai 1669; il est tenu avec un ordre parfait. Il montre la grande influence qu'exerçait le consistoire sur le troupeau, et on y remarque le soin tout particulier qu'il mettait à combattre la croyance en la sorcellerie, croyance si répandue alors dans les campagnes. La persistance du consistoire à attaquer ces préjugés, le sérieux des délibérations prises à ce sujet et les résultats obtenus ont produit leurs fruits, nous dit M. Lagarde, car, dans la population protestante de cette partie de l'Eglise, il ne s'est jamais élevé, au sujet de la sorcellerie, de ces discussions, de ces luttes passionnées qui, dans d'autres parties du canton de Tonneins, venaient, il y a peu d'années encore, occuper les audiences de la justice de paix, quelquefois même la cour d'assises. Si cette observation est juste, le consistoire du petit village d'Unet a rendu autrefois à la morale publique un vrai service, et il mérite peut-être qu'on lui en fasse honneur en publiant une des pages qui témoignent de sa vigilance éclairée :

Extrait des Registres du consistoire d'Unet.

Du 19e xbre 1660, à Unet, issue du presche du soir.

Assemblés en consistoire Monsieur de Costa, pasteurs, Srs Daniel Belloc, Sallomon Claustres, Pierre Lebe, Jean Nicollau, Daniel Bourrillon, Jean Besse, David Chamiran et Elie Dubourdieu antiens,

Le dit Nicollau suivant l'acte du vingt-quatre octobre dernier a rapporté avoir citté Mathieu Dellos à ce jourdhuy. Sur ce c'est présenté le dit Dellos, auquel aiant fait lecture du dit acte et suivant icceluy interpellé s'il n'est pas vray que pour descouvrir certain larcin qui a esté fait dans sa maison n'en pouvant point avoir de preuve, il auroit eu recours aux sorciers et devins et l'aiant exorté de donner gloire à Dieu et dire la vérité, il auroit dit qu'il y a environ quatre mois que luy et sa femme estant absens de sa maison, certaines personnes y seroient entrées et auroient descrochetté un coffre où ils auroient prins et derrobé certaines sommes de deniers, que le dit larcin luy auroit été si sensible que n'aiant peu sçavoir quy l'avoit commis, il auroit esté induit et persuadé par Jean Rosseau de s'adresser à certains devins, desquels le dit Rousseau l'assuroit sestre servi avec les succès qu'il sestoit proposé, que moiennant quelque piesse dargent il luy feroit venir au passage

de Monheur un homme de Lagruère quy luy descouvriroit quy avoit fait le dit larcin.

Et aiant de rechef exorté le dit Delloz de donner gloire à Dieu et dire la vérité, il auroit esté interrogé si au lieu de rejetter le conseil du dit Rosseau comme pernissieux et meschant, il n'auroit pas uzé d'icelluy et s'il n'a pas esté par devers le personnage quy luy avoit esté indiqué, a accordé que véritab[t] il a esté dans ce sentiment d'aller trouver cet homme à Lagruère mais que néanmoins il ny fust pas, que pourtant il en seroit plus satisfait sy par telle voie il avoit peu descouvrir le larcin et qu'il n'avoit pas tenu à luy, et aiant représanté au dit Delloz l'injure qu'il avoit commis contre Dieu, le grand scandalle que lesglize en éprouvoit et le tort qu'il faisoit à sa conciance de vouloir par telles voies illicittes et réprouvées descouvrir le dit larcin et s'il n'en estoit pas desplaisant, le dit Delloz nous auroit tesmoigné qu'il estoit repentant davoir escouté les propositions quy luy avoient esté faites et qu'il en demandoit pardon à Dieu et à l'esglize. Les voix convenues a esté résolu que le dit Delloz se présentera samedy prochain jour de presche devant la chaire où en présence de toute l'assemblée, il protestera qu'il est desplaisant d'avoir voulu par le moien des devins descouvrir le larcin quy avoit esté fait dans sa maison, qu'il en demande pardon à Dieu et à l'esglise et qu'il ne commettra plus telle faute moiennant lequel tesmoignage de sa repantance il sera receu dans la compaignie des fidelles et admis aux saints sacrements, et charge a esté donnée au dit Nicollau de citter le dit Rousseau à comparoistre samedy au consistoire.

Du 13e mars 1661, à Unet, issue du presche du soir.

Assemblés en consistoire, Monsr de Costa, pasteur, Srs Salomon Claustres, Pierre Lebe, Moïse Nicollau, David Chamiran, Pierre Besse, Daniel Bourrillon, Jean Cristian et Ellie Dubourdieu antiens,

Mathieu Delloz, s'estant présenté conformément à l'acte du 19 xbre dernier, a satisfait à iceluy et fait la réparation y ordonnée.

LE DERNIER SYNODE PROVINCIAL

SOUS L'EMPIRE DE L'ÉDIT DE NANTES

(1683.)

[Comm. par M. le P. G.-Ladevèze.]

C'est en Brie que la réformation française avait commencé au seizième siècle; c'est à Lisy-en-Brie, près de Meaux, que se tint, au dix-septième, le dernier synode provincial des églises réformées, avant la révocation de l'Edit de Nantes,

c'est-à-dire en 1683, une année après cette assemblée générale du Clergé de France qui a fait époque. Nous allons donner le compte rendu qu'on trouve de ce synode dans l'*Histoire de l'Eglise de Meaux* par Toussaint-Duplessis, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. En lisant ce récit, fait par l'un des commissaires qui assistèrent à la réunion, au nom du Roi, on éprouve un profond sentiment de honte et de tristesse. Au premier commissaire, catholique de religion, on avait adjoint un prêtre romain, chanoine de l'église cathédrale d'Arras, ce qui ne s'était jamais vu, et donne une idée de la liberté qui dut régner dans les délibérations. Le peuple protestant était dès lors dévoué aux vengeances des Jésuites et du clergé, qui sollicitaient d'année en année l'extirpation de l'hérésie. On en usait envers lui avec ce mépris de toutes formes et de toutes convenances qui précède les injustices suprêmes et la consommation de l'iniquité.

Voici cet extrait qui nous a paru devoir intéresser et instruire nos lecteurs.

Relation du synode de Lisy, écrite par un Bénédictin, d'après le rapport d'un chanoine, témoin officiel.

« Cette même année, ou la suivante (1683), les calvinistes tinrent un synode à Lisy. Cette assemblée est la dernière de ce genre qu'ils aient tenue en France; et le roi qui jusques-là s'étoit contenté d'y envoyer des commissaires de la prétendue réforme pour y assister en son nom, et pour y maintenir le bon ordre, y nomma pour cette fois un commissaire catholique. C'étoit le sieur de Sennevières, président de l'élection de Paris, homme très sage et très instruit des matières contestées entre les catholiques et les religionnaires. M. de S[t] André, alors chanoine de l'église cathédrale d'Arras, et aujourd'hui chanoine et archidiacre de Brie en l'église de Meaux, et vicaire général de S. E. M. le cardinal de Bissy, étoit en ce tems-là à Lisy, lieu de sa naissance, pour quelques affaires particulières. Le sieur de Sennevières le demanda au roi pour adjoint, et il lui fut donné sur une simple lettre du secrétaire d'état. Ce fut la seule et la dernière fois que l'on vit en France un prêtre revêtu de cette commission. Le synode qui se tint au mois d'août, dura environ trois semaines; il fut composé de cinquante ministres de diverses provinces, dont le sieur Allix, ministre de Charenton, étoit le plus accrédité (1). Le ministre Claude y vint aussi quelques jours après l'assemblée, non comme membre du synode, mais en qualité de suppliant. C'étoit pour demander la translation de son fils du ministère de Clermont à celui de Charenton, où il y avoit quelques places vacantes. Pour cela il lui falloit une dispense :

(1) Voir l'art. *Allix*, dans la *France protestante*, et l'Observation à la fin du tome II.

mais sur le refus qui lui en fut fait, il s'en retourna sept ou huit jours après.

« On avoit projeté d'assembler le synode au château, et dans le lieu même où se tenoit ordinairement le prêche ; car le seigneur du lieu et toute sa famille étoient calvinistes. C'étoit le sieur Mosnier, capitaine Suisse, lequel avoit épousé une des quatre filles qui restoient de la maison de Mont-Louet, branche de Dangennes-Rambouillet. Ce seigneur mourut peu de tems après; et comme vers ce même tems le fameux Edit de Nantes, si favorable à ceux de la religion prétendue réformée, fut révoqué, toute cette famille fut bientôt dispersée (1). La dame Mosnier se retira en Suisse auprès des parents de son mari. Deux de ses sœurs se réfugièrent dans les états de l'électeur de Brandebourg; et la troisième auprès du Landgrave de Hesse-Cassel. Cependant le lieu du prêche, outre sa petitesse, ne parut pas avoir assez de propreté ; on se détermina donc à tenir le synode dans la grande salle du château. Cette salle fut partagée en deux par le moyen d'une balustrade, et le parquet, ou le lieu d'assemblée, en comprenait environ le tiers. Là, dans le fond même de la salle, on avoit disposé une chaire contre la muraille pour la prédication. A main droite du prédicateur, contre l'autre mur, il y avoit deux fauteuils pour les deux commissaires; le premier pour le sieur de Sennevières, et le second pour M^r de St André son adjoint. Le reste du parquet était occupé par de simples chaises destinées aux ministres, et séparées des deux fauteuils. Immédiatement derrière la balustrade, étoit un banc pour les proposans, c'est-à-dire, pour ceux que l'on destinoit au ministère, et qui dans ces sortes d'assemblées n'avoient jamais séance que hors du parquet. Derrière eux il y avoit quelques fauteuils pour le seigneur du lieu, pour sa famille et pour quelques gentils hommes qui l'accompagnoient. Le reste de la salle, que l'on avoit laissé libre pour le peuple, était rempli de chaises et de bancs.

« Dans le parquet même, au pied de la chaire du prédicateur, on avoit placé une chaise et une table pour le sieur de la Motte, ministre de Lisy (2), et secrétaire de l'assemblée, homme d'esprit et modéré. Ce ministre étoit frère du fameux Des-Mahis, qui ouvrit enfin les yeux à la vérité, et qui est mort chanoine de l'église cathédrale d'Orléans

(1) V. La *France protestante*, art. *Angennes*.
(2) C'est Claude de la Mothe, seigneur de Grostête, natif d'Orléans. Son père était de la Buffière, et non Bruyère. L'église de Lisy, à laquelle il avait voulu toujours demeurer attaché, ne fut interdite qu'en 1684. Il passa en Angleterre où il mourut en 1713.

après avoir été long-tems ministre de cette ville. Son père, avocat au Parlement, nommé de la Bruyère, mais dont le véritable nom de famille étoit Gros-tête, n'eut pas plus tôt appris son abjuration, qu'il lui interdit l'entrée de sa maison ; et plus d'un an se passa avant que le nouveau converti pût y mettre les pieds. A la fin cependant, il trouva le secret d'y entrer, le moment de la grâce étoit venu, il fut reçu à bras ouverts ; ses entretiens touchèrent son père et sa mère ; et il eut le bonheur de les ramener à la religion catholique. Il n'en fut pas de même de son frère de la Motte. En vain passa-t-il six semaines chez lui à Lisy pour le gagner : ce ministre demeura dans son obstination. Après la révocation de l'Edit de Nantes, il passa avec sa femme à Londres, où il fut fait sur-le-champ l'un des quatre curés de l'Eglise françoise de la Savoie ; et il y est mort.

« Pour revenir au synode, les séances commençoient à huit h[res] du matin, et finissoient à onze. Celles de l'après midi se tenoient depuis 3 [h] jusqu'à 6 ; et l'ouverture, tant le soir que le matin se faisoit toujours par un sermon. C'étoient deux prédications par jour, dont divers ministres étoient chargés les uns après les autres ; mais il n'y en avoit que deux ou trois qui eussent d'assez grands talents. Le plus habile, mais le plus emporté, étoit le ministre Allix, et le plus sage étoit La Motte. Leurs discours sur la morale paraissoient exacts, et les mœurs des catholiques y étoient souvent censurées, avec circonspection néanmoins, par respect pour les commissaires. Un jour cependant le ministre Allix ne craignit point de lâcher la bride à son zèle plein de fiel et d'aigreur. Mais le premier des commissaires se levant pour lui imposer silence : *Monsieur*, lui dit-il, *si vous continuez sur ce ton, je vous ferai sortir de chaire et de l'assemblée. Apprenez à parler respectueusement de la religion que professe votre souverain.* Sur-le-champ le ministre lui fit des excuses, et acheva son discours avec plus de modération ; et nul ne s'échappa dans la suite. A la fin de la prédication tout le peuple se retiroit, et les commissaires demeuroient seuls avec les ministres. Ceux-ci dressoient de tems en tems des règlemens de discipline qui ne paraissoient pas bien importans, et qui cependant ne se décidoient pas sans contestation, ni même sans quelque chaleur. Les commissaires étoient simples spectateurs de ces disputes dont ils ne se mêloient en aucune manière. Le ministre de Lisy, quoique moins ancien que plusieurs autres, tenoit la plume, et avoit assez l'air de

président. C'étoit lui qui proposoit les remontrances que les particuliers faisoient, soit de vive voix, soit par écrit ; et quand il s'agissoit d'en faire à l'occasion des proposans, qui n'avoient jamais voix délibérative, il faisoit signe à ceux-ci de se retirer.

« Sur la fin du synode, ce même ministre pria Mr de St André de la part de l'assemblée de les laisser libres pour des délibérations très secrètes. Le sieur de Sennevières lui en demanda la raison : C'est, répondit-il, parce qu'il ne nous est pas possible de délibérer librement sur ces matières en présence d'un prêtre catholique. Mr de St André prenant la parole représenta qu'il ne pouvoit se retirer sans manquer à son devoir ; et le sieur de Sennevières appuyant sur cette raison, ajouta qu'il ne devoit pas non plus demeurer seul, puisque Mr de St André étoit nommé pour assister au synode conjointement avec lui. Le ministre répliqua, que l'assemblée ne pouvoit donc plus rien conclure ; il le pria au nom de tous ses confrères de considérer que Mr de St André n'étoit point nommé dans la première commission ; et qu'il ne l'avoit même été que par une lettre particulière du secrétaire d'état. Sur cette instance, Mr de St André se retira de lui-même, et laissa le sieur de Sennevières seul avec les ministres. La délibération fut très secrète. Mr de St André n'a point su de quoi il s'agissoit, et le sieur de Sennevières ne s'en est jamais expliqué à personne.

« Le jour qui précéda la clôture du synode, le ministre Allix monta en chaire, et fit un grand discours contre les manières dissipées des proposans, qui n'avoient ni l'air, ni la modestie, ni la piété qui convenoit à leur état. Il demanda que l'on fît des règlemens touchant leurs habits, et la conduite qu'ils devoient tenir, ce qui fut fait selon les bonnes règles. Le soir on fit l'examen des proposans pour les ministères vacans. Ils furent tous interrogés très sévèrement ; et plusieurs d'entre eux en qui on ne trouva pas assez de capacité, furent refusés ; on les menaça même de les rejeter pour toujours, s'ils ne se rendoient pas à l'avenir plus dignes du ministère, soit par leur science, soit par leurs mœurs. De dix-huit ou vingt qu'ils étoient on n'en choisit que sept ou huit pour différens postes de cette nature. Le peuple ne fut point admis à ces deux dernières séances ; mais les deux commissaires y assistèrent.

« Le lendemain matin se fit la clôture du synode par un grand discours en présence de tout le peuple. Le ministre fit sur la fin un éloge

du Roi, et remercia Sa Majesté de la permission qu'elle leur avait donnée de s'assembler. Cet éloge fini, toute l'assemblée se mit à genoux : et le ministre dans la même posture fit à Dieu une prière d'action de grâces assez touchante. Il demanda avec instance la continuation de ces saintes assemblées (je rapporte ici ses propres termes) si utiles, ajouta-t-il, à l'Eglise, et si capables de maintenir la bonne discipline. Pendant cette prière, les deux commissaires demeurèrent assis, mais découverts. Lorsqu'elle fut achevée, chacun se retira. Le même ministre se rendit aussitôt chez le sieur Sennevières, qu'il complimenta en forme par une espèce de harangue ; mais il ne fit qu'une simple honnêteté à Mr de St André. Il les invita l'un et l'autre à un grand repas qui étoit préparé au château. M. de Sennevières s'en excusa ; et Mr de St André qui n'avoit pas les mêmes raisons, ne crut pas devoir se refuser aux instances qui lui en furent faites. C'est de lui que je tiens toutes les circonstances de ce synode. »

—

Le cardinal de Beausset, dans sa *Vie de Bossuet*, a parlé du synode de Lisy, d'après la relation qui précède. Il n'est pas sans intérêt de voir ce qu'il en dit :

« La révocation de l'édit de Nantes, en 1685, donna une nouvelle activité au zèle de Bossuet pour l'instruction des *nouveaux convertis.*

« Par une circonstance particulière, le diocèse de Meaux, qui avoit été le berceau du calvinisme en France, en fut aussi le tombeau. On sait que la ville de Meaux fut la première qui vit s'élever dans l'enceinte de ses murs une église prétendue réformée. Mais ce qui est peut-être moins connu, c'est que ce fut dans le diocèse de Meaux que se tint, à Lisy, en 1683, sous l'épiscopat même de Bossuet, ce dernier *synode national* (1) assemblé avec l'autorisation du gouvernement. Ce synode est non-seulement remarquable parce qu'il est le dernier qu'on ait eu en France, mais encore parce que le Roi, qui jusqu'alors s'étoit contenté d'envoyer aux *synodes nationaux* des commissaires protestans pour y maintenir l'ordre, nomma au synode de Lisy un commissaire catholique. Ce qu'il y eut de plus ordinaire encore, c'est qu'on lui adjoignit un ecclésiastique pour second commissaire. Ce fut l'abbé de Saint-André, jeune encore (2), et qui depuis a été grand-vicaire et official de Meaux sous le cardinal de Bissy. Il a survécu près de soixante ans à cet événement, assez singulier dans la vie d'un ecclésiastique.

« Ce fut en effet la seule et dernière fois qu'on a vu en France un prêtre revêtu d'une semblable commission Ce synode se tint au mois d'août 1683, et dura environ trois semaines. Il fut composé de cinquante-quatre ministres,

(1) Erreur. Il n'était que *provincial*. Le dernier synode *national* fut celui de Loudun, en 1659.
(2) Il avait 31 ans. Il est mort en 1740, âgé de 88 ans.

et présidé par Allix, le plus accrédité des ministres de Charenton Le ministre Claude y parut, non comme membre du synode, mais pour lui présenter une demande particulière qui fut rejetée.

« On prêchoit deux fois par jour, et les ministres qui s'étoient partagé ces prédications, les ramenoient ordinairement à la morale. Les mœurs des catholiques y étoient souvent censurées, avec circonspection néanmoins, par respect pour les commissaires du Roi. »

LES PRÉLUDES DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

DANS LE PAYS DE GEX.

II. Pièces justificatives
accompagnant le fragment inédit publié ci-dessus, p. 292. Elles ont toutes été copiées par M. Crottet, dans un recueil manuscrit appartenant à M. le professeur Kirchhoffer, de Schafhouse.

I.

Circulaire adressée aux protestants étrangers par les ministres du pays de Gex.

Reverendi admodum observandi Viri et Clarissimi in Christo fratres,

Quod, ante centum annos maximi Dei beneficio et fratrum vestrorum operâ regionibus istis illuxit evangelii Lumen purum nobis hactenus inter varias Dominorum mutationes et inde ortos motus Dei C. M. gratiâ permansit, solitum licet Pontificiorum in nostros odium creverit in dies et Verbi divini facem ignis errorum tenebris et omnigenarum persecutionum flatibus extinguere conati sint: et quamvis externis et temporalibus omnibus subsidiis, Deo sic volente, sensim a multis annis destituti fuerimus. Sed tandem ipsius populi Dei peccatis procul dubio lassa est paterni Numinis patientia, et accensâ ipsius irâ, pacem externam nobis largitam, spirituale tamen Religioni nostræ bellum indici permisit, et nos Edictorum legumque puram Evangelii Reformationem ab isto Galliæ angulo pene proscribentium et sacra exercitia, templa, quietem, famam, facultates, ipsam aliquatenus vitam nobis eripientium tonitruis et sonitibus hodie minatur et ad pœnitentiam vocat. In ipso soloque Deo tota salutis nostra spes sita est, et sola externa media in Regis nostri animo et supremi ipsius consilii judicio supersunt. Hoc nonnisi difficulter agnum a communionis nostræ hominibus obtineri potest. Via longa est et ardua, periculum præsens et virisque nobis sunt impares. Jam antea vectigalibus, exactionibus, militibus, debitis multisque circa ipsam religionem litibus exhausti sumus. Quidquid nobis et virium supererat et pecunia exigenda spei totum in maximæ hujus litis primis sumptibus jam periit insumiturque etiamnum. Idcircò et consiliorum et aeris inopes ad fratrum nostrorum, eorum præsertim quibus Pater summus pacem politicam et ecclesiasticam dedit charitatem recurrere, quamvis inviti et venitentes cogimur. Samuelem Bernar-

dum quem Crogetana uni ecclesiarum nostrarum alma Geneva Pastorem dedit illum in finem ad vos mittimus. Ei afflictissimum et periculosissimum statum nostrum, quem optimè novit, vobis enarraturo fidem habeatis, precamur, eum consiliis vestris, ope et auxiliis adjunctis, et pro eo nobisque apud Potentes et Clarissimos viros Illustris Reipublicæ vestræ Dominos intercedatis oramus, ut nostrî misereantur et Religioni nostræ qui fratrum ipsorum opus fuit, pro zelo quod ad gloriam fervent et charitate ipsorum erga omnes reformatos nota quâ sunt ipsi prudentiâ et viribus, quibuscunque libuerit mediis succurrant et opitulenter, nobisque jam sub ipso fucatæ persecutionis pondere succumbentibus fraternam porrigant. Hoc ab ipsos Potentibus Dominis vobisque viris longè celeberrimis uti utrumque speramus, ità suspiriis gemitibusque ad Deum maximum tendimus, et ab imo pectore indesinenter pro totius illustris vestræ Reipublicæ et omnium sanctarum vestrarum ecclesiarum pace et salute vota fundimus. Valete, Viri in Christo admodum observandi et nobis pro solita benevolentia et charitate vestra succurite.

Reverendi admodum observandi et celeberrimi Viri,

Humillimi, observantissimi et obsequentissimi servi ecclesiarum Gayensium Pastores et Seniores et pro omnibus earundem delegati et procuratores.

Datum Gayi $\frac{7}{17}$ xbris 1661.

Héliot, pasteur de Sessi ;
S. Rouph, pasteur de l'église de Gex ;
De Bons, Duval, Poncet, anciens.

[Cette lettre avait été remise au doyen du clergé de cette ville, le vénérable Schalch.]

II.

Circulaire adressée aux protestants étrangers par les ministres du pays de Gex.

Cunctis in Christo fratribus salus et pax à Deo.

Ecclesiarum Reformi Gayensium Genevæ confinium miseram conditionem prolixis aut atticis verbis notam facere non est necesse. Incumbit duntaxat rei veritatem piis fratribus laconicè declarare qui pristinum nôrunt statum, non sine gemitu præsentem intuentur, nec sine luctu et lacrymis futurum miserrimum prævidere valent. Ab anno 1536 gregibus nostris præfecti sunt duodecim pastores, qui cum ovibus in doctrinâ christiana constantissimè perseverârunt. Omnes hic sunt commorati tranquillè admodum, ibi sedentes columbæ, sub præsidio partim Dynastarum Berneni partim Principum Sabaudiæ, inter quos anno 1564 initum est solenne pactum pro libero Religionis nostræ exercitio, expressæ ibi extant clausulæ a Carolo IX, tunc Rege Galliæ confirmatæ, nec non Philippo II Hispaniæ Rege annuente, et ut paucis complectamur diocesi hujus incolas sub tutelâ Illustrissimorum Galliæ regum Henrici IV, Ludovici XIII felicis memoriæ, Ludovici tandem XIV in Religione Refor. vitam duxisse pacificam palàm, notum est. Acta extant authentica, decreta, edicta, pacta et diplomata regia quibus perpetuò niti videbatur nostra libertas.

At cùm omnia in hac terrena valle sunt incerta, quæ censebantur maximè

firma, prorsùs ab adversariis eversa sunt, in quem finem eo devenerunt ut spretis tam solidis fundamentis justitiæ ex fide publica violatis omnium templorum, quæ divina manus centum annos conservârat, destructionem assecuti sint. Vulnus non quidem insanabile medico omnipotenti, sed certè gravissimum XXIII ædes sacræ intra sex dies in rudera tristia redactæ sunt. Quid nobis afflictis solatii superest? Ubinam se recipiunt 15,000 dispersæ oves, ut pabulum quærant et Deum colant? Partim hactenus in stabulo, partim sub dic nuper durante perlonga et perfrigida hyeme, jam premente solis æstu, breve verò pluviis autumnalibus obnoxiæ. Insurgunt insuper ilias et lerna malorum quibus premere et opprimere tandem conantur adversarii, cæmeteria propria nobis sibi arrogare, nullaque alia nisi proprio nostro sumptu emptilia, imò incommoda relinquere autumant; corpora exanima humo mandari non nisi noctu volunt; bona communia inedis nostris sive in sylvis sive in montibus etiam catholicis romanis debere esse æqualiter communia putant, etsi numerus sit longè inæqualis; omnia munera et officia planè extinguere moliuntur. Et quanquam hactenus ministri novem ad minimum pro multitudine populi in diocesi quaque leucis quinque germanicis longitudine, latitudine verò duabus et dimidia constat munus suum exercuerint, ex illis septem unâ vice revellere tentant, ut duo reliqui ad impossibile cogantur, ac proinde Lucerna Evangelii apud nos plane extinguatur. Subditos Regis æqualiter vectigales esse neminem fugit; placuit tamen adversariis ultra tributum quod nobis competit ordinarium quodque lubenter solvimus a dimidio census, operumque publicorum immunes suos facere, nostris verò id ipsum imponere, ut citius sub graviori pondere opprimantur. Pastores hactenus immunes eodem onere nunc gravantur, coguntur que ultra agrorum proventum pendere. Si tandent supersint aliquot fratres qui zelo christiano causem Christi tueri ausi sint ultra censum seditum quadraginta nummos argenteos sunt soluturi. Emissarii quos vocant (missionnaires) novem aut decem novissimè accesserunt, animos tum promissis, tum minis deprædaturi, his ultro et lubenter obtemperant septemdecim sacrificuli omnes moventes lapidem, quantum fieri potest, ut aliquam victimam Papæ romano immolent. Episcopus dictus Genevæ, cui adhæret novus hostis, cuique nomen est officii (l'aumônier du Roi) hi ambo palam clamitant. Jubet Rex vos omnes amplecti religionem catholicam romanam: O dura tempora! Dubium interim an ejusmodi tentationes nihil terroris inculcant infirmis? Non nullis certè non negandum, sed nullius pretii, qui absque timore et pietate Dei, propter (tibi dabo) a certa et tuta viâ deflexerunt, dum cæteri omnes, Dei gratiâ, in mari hoc procelloso immoti et intrepidi subsisterunt.

Cæterum sanè nihil enim præter cædem adhiberi potest quo demonstrare queant adversarii, quanta sit in nos eorum rabies. Venit nuper Abbas de Brisacier cum suis satellitibus quibus adhærebant procurator regis et duo sacrificuli, qui simul nec non sine rumore ingressi sunt in locum sergi ubi conveniunt nostri conciones sacras audituri et preces habituri, ubi præconi sacro silentium imponere ausi sunt. Lictores præterea miserunt ad patremfamiliâs urbis Gex civem, qui ut ipsum ad Prissam adducerent acerbè acceperunt etsi lecto esset affixus. Jesuitæ per regionem grassantur ut liberos nobilium rapiant et notum

est ipsos nuperrimè raptum commisisse furtemque Camberium adduxisse adolescentulum, qui mira Dei providentiâ feliciter reductus est.

Actionibus in personam quotidiè infestant pastores, tunc etiam omnes alios, qui ecclesiæ simul præsunt, et greges lustrare aut ægrotos invisere tentant; tales actiones charitatis vocant actiones capitis, unde nos ad vadimonium venire jubent. Si sistimus, diu detinemur non sine sumptibus, si deseramus, bona fisco adjudicantur; etsi ad superius tribunal appellemus. Imò incarcerati sunt tres ex nostris fratribus de Divonne, eò quòd mulierculam ad perseverantiam hortati sunt, eique testimonium vitæ, morum et religionis ministrârunt quò posset ad charitatem fratrum confugere. Introerunt interim emissarii in carcerem captivos nostros concussuri.

Inter artes horrendas, periculosissima nobis videtur ea quam nuperrimè deprehendimus. Intrant ipsi in domos concivium; quærunt hoc modo : mî amice cujus es confessionis. Si respondeas Reform. Cur non es confessionis regis tui? Nonne bona est? Si autem Rex juberet eam te amplecti an reluctare velles? Si quis idicta ex extricatis questiunculis sese expedire nesciat, scribitur ejus nomen illique religionis mutatio imputatur. Quid præterea adjicietur aliquot puellas nudas tertius deprædari. Prope Rhodanum tentârunt, sub prætextu ambulationis et lotionis, cùm interim parati essent navicularii, imò navigium quorum ope oviculas inermes in Sabaudiam transfore decretum fuerat et cœptum horrendum eludere Deo placuit.

Si stratagemata sunt inania vim inferre non dubitant. Baro de Divonne catholicis romanis cum sacrificulo et satellitibus sabaudis minantur perpetuò; imo tanq. lictores multos invadunt, ac per collum deprehendunt, ut ad mutationem cognat; iidem cum sacrificulo de Grilli eò devenerunt latera et materiam templi dicti loci furati sint, ac verberibus exceperint eos qui jure se opponere voluerunt. Tandem creditores catholici romani ad carcerem debitores nos mittunt ut facilicis ad mutationem impellere possint; nobis autem creditoribus idem non licet adversus debitores papi illis equidem concessa est prorogatio per triennium.

Dum hæc omnia aguntur in concilio regis privato premimur; unde decreta duo 5 junii 1663 nobis sunt significata, quibus quæcunque mala suprà notata ferè firmantur contra nos. Notum est igitur quâ mente moventur qui tam acriter adversus nos pugnare non desinunt, eâ mente, quâ plane nostræ religionis exercitium extinguere credunt, concives nostros brevi abigere et romano pontifici altaria erigere. Verendum esset, nî provideret Deus, ne tandem periret apud nos sanctuarium. At cùm ipse omnipotens sit pro nobis, quis erit contra nos? Nulli putant actum esse de nobis, sed Christi gratiâ stamus. Doctores quidam promulgant se adeò promovisse in propaganda fide romana ut in vulgus spargere non erubuerint, se 3000 ex nostris lucratos esse, etsi ad summum viginti quinque, plerique perditissimi et nebulones, reliqui verè vi et arte sublati compulsari possint. Unum superest, ut contra tot pericula, tot syrtes, totque fluctus verbi Dei ministri quo pede cœperunt pergant, verùm cùm ad incitas redacti parùm aut nihil plane ministretur, alia loca quæ Providentia Divina suppeditabit petere cogentur, ubi possint Evangelium prædicando nutrimentum sibi comparare, nî

Benignus Pater cœlestis suppetias ferat largitionibus piorum fratrum qui aliquid solidi et perpetui semel statuant. Cùm bonum quod nobis superest in dies adimatur omnibus modis (ut observare est si pius lector in præcedentibus sit attentur) fidelium est fratrum de suo ministrare, undè misera hæc vita sustenterur. Confugiunt itaque ad confratres qui ad charitatem sunt propensi omnes nos, quorum sors pro mundo est deploranda, quosque nudos tanquam ex matre efficere conantur adversarii. Tempus est occasionem premendi, vestrum est amplecti quos durissima vexat conditio; dura certe urget necessitas, viscera præ dolore languida provirili recreare ne dubitete. Navicula nostra prope lacum Lemanum procellis ingentibus agitata ad vestrum refugit præsidium, ad vos tanquam ad anchoras adstamus, naufragium vitare penes nos non est, pariter ergo debetis remum ducere, ut in hoc rerum articulo ope vestrâ freti ad portum aliquem feliciter appellere valeamus.

Dum adhuc cœlum volvitur manet spes; Deus bonus per vos auxilium laturus nos mirum in modum consolabitur, si largè sementem feceris, copiose etiam metetis. Qui dat in nomine Dei, illi credit procul dubio et pro tantis beneficiis gratias abundè aliquando rependet, nec largitiones compensare diffitebitur. Interim oculis nostris perpetuò observabitur tanta gratia, dum memores erimus nostrî, dum spiritus hoc reget artus, supplicibus votis Deum rogabimus ut cumulet vos ubertim suis donis, servet vos incolumes, nec unquam sinat vos in eodem bibere poculo, benedicat semper familiis vestris detque vobis omnibus timentibus Eum, cum bonis temporalibus et spiritualibus in hac vitâ, etiam æterna et cœlestia in futurâ. Amen.

G. HÉliot; S. Rouph; C. Rey; J. Le Clerc.

III.

Extrait d'une lettre du ministre Abbadie à Monsieur Brenwald.

Genève, 10 février 1662.

Dans nostre voisinage, le pays de Gex, peu s'en faut que l'exercice de la religion ne soit à présent tout à fait étouffé et interdit par l'arrivée et les procédés de M. l'intendant de la Bourgoigne et de la Bresse, venu avec des arrêts confirmatifs de tous ceux qu'il avoit donnés, pour faire que de vingt et trois temples du pays de Gex, on ne peut prescher que dedans deux et que tous les autres et leurs ministres fussent interdits. Tous les pasteurs, excepté deux qui sont un peu suspects par leurs habitudes avec les adversaires sont ajournés en personne, et en défaut condamnés à estre faits prisonniers, ce qui les a tous obligés de fuir la pluspart icy comme plusieurs sont de Genève. Les vingt-un temples murés, jusqu'à ce qu'ils soient par autre arrêt, ou mis bas, ou convertis en églises romaines et chapelles : les cimetières ostés, aussi bien que les escoles, excepté deux : défenses d'ensevelir ses morts en autre temps que de nuict, et sans assemblée. Les charges ostées à ceux de la religion; défenses de trois années de leur payer aucunes

debtes, soit en somme soit en revenu. Et enfin toutes libertés abattues. Ce qui ne s'est pas prononcé seulement mais exécuté, voire sur le temple de Chalex qui est dans le territoire pourtant et jurisdiction de Genève, qui a été muré aussi bien que les autres. Après quoi le mesme intendant s'est transporté, accompagné des Prestres et moines en ceste ville vendredi dernier, où il a demeuré jusques à lundi matin, pour présenter une lettre de cachet, et demander trois villages à cest Estat, disant que c'estoit le bien du Roy, et de l'Evesque de Genève ou Anessy qu'il falloit restituer pour establir la Messe. Il a eu audience et response ensuite, que c'estoit le bien de l'Estat qu'on n'estoit pas en celui de relascher. Sur quoi il a esté conférer avec le susdit Evesque à trois cents pas de ceste ville sur les terres de Savoye, l'Evesque lui estant venu au devant avec quarante chevaux. Il s'en est allé, disant qu'il escriroit en cour. Mais garde surprise et endormissement.....

On dit que le pape n'a dit ceste canonization qu'à condition de restablir la Messe à Genève et l'Evesque dans tous ses droits. Le grand sujet de le soupçonner est la prochaine feste de François de Sales, dit Evesque de Genève, canonizé tout nouvellement par le pape, avec ordre que la première feste solennelle s'en face particulièrement dans le diocèse de Genève, à Anessy et en la grande Eglise de Lyon où le bruit est que la cour doit venir le 22 jour d'avril, choisi pour solennizer la feste, à laquelle plus de cent mille François estrangers se doivent rendre, soit à Anessy ou à six lieues de Genève, soit à Lyon et ailleurs.

La bulle imprimée en latin et en françois, comme je l'ay veue, porte que c'est aux sollicitations et prières du Roy, des Rènes et du clergé de France, dont la pluspart des grands ecclésiastiques et politiques ont des proches parentes dans l'ordre de la Visitation fondé par cest Evêque, en Savoie et en France, où il y a plusieurs couvents, et par les prières joinctes du duc de Savoie, ce qui fait qu'on croit tout joint, n'y ayant point canonizé de qui on face plus de cas que de cest homme. Et pour prouver l'union, en mesme temps a esté lancé à Turin contre les Vallées et en particulier contre Monsieur Léger, pasteur, un fulminant arrêt qui l'accuse de crime de lèze Majesté en dix ou douze grands chefs, et puis le condamne à estre pendu et estranglé, son corps mis sur la roue, avec une colonne dressée où soient gravés ses crimes, sa maison rasée, ses biens confisqués, et ce, dit l'arrest, non pour faits de la religion. J'ay leu la dite pièce imprimée et envoyée de Turin icy.

IV.

Lettre de l'évêque de Genève ou d'Annecy à Louis XIV.

Sire,

Les biens que la Providence a attachés à la mission royale de Gex parois-

sent desjà si sensiblement dans ceste petite province, que l'on a sujet d'espérer qu'elle va repousser l'hérésie jusques dans les fossez de la malheureuse Genève et acquérir des sujects à Vostre Majesté dans ses propres Estats en convertissant son peuple qui ne sera jamais parfaitement François qu'il ne soit catholique, parce que soubs prétexte de religion il aura tousjours plus de liaison avec Genève et avec les Suisses, qu'il n'aura de soubmission à leur légitime souverain. Le petit nombre de nos catholiques dont la foi estoit languissante et le courage presque abattu est d'abord entré dans la ferveur des premiers chrestiens. Les huguenots qui chancelloient dans leurs créances se déclarent tous les jours par des conversions si généreuses qu'ils sont surpris et étonnés des prodiges que la grâce fait en eux par le ministère de ses illustres ouvriers. Ceux enfin à qui l'ignorance ou l'artifice des ministres avoient fait trouver une fausse paix au milieu de l'hérésie ont paru si détrompez qu'ils n'ont peu s'empescher de nous avancer que le seul respect humain les retient dans leur malheur et qu'ils souhaitent avec passion que Vostre Majesté leur commande de venir tous à la Messe et de professer sa religion afin que le changement estant universel, ils peuvent éviter le reproche de leurs parents et que le prétexte d'une nécessité indispensable les mette à couvert des insultes de leurs voisins et particulièrement de Genève qui exerce tous les jours des cruautés inouyes sur les subjects de Vostre Majesté qui font abjuration entre nos mains. Il est inévitable, Sire, que Vostre Majesté peut avec justice et sans intéresser la liberté de conscience dans le reste de son royaume obliger ses subjects de Gex à professer la religion catholique, puisqu'elle a desjà déclaré par son arrest du mois d'août dernier que, ceste province estant unie à la couronne après l'Edict de Nantes, n'avoit point le droict de prétendre la liberté de conscience, et qu'ayant depuis manifestement contrevenu au mesme arrest et ordonnance du sieur intendant Bouchu, ils se sont rendus indignes de la grâce que Vostre Majesté leur avoit accordée d'avoir deux temples et l'exercice de la religion P. R. dans Sergy et Fernex. Outre que Vostre Majesté trouveroit l'exemple dans les autres baillages qui sont proches de Genève, d'où Charles Emmanuel, duc de Savoye, bannist le calvinisme, révoquant à la persuasion du bienheureux François de Sales et soubs prétexte d'une légère désobéissance la grâce qu'il leur avoit faicte de leur accorder trois temples. Si Vostre Majesté en use ainsi, je suis certain que non seulement elle n'y trouvera point de résistance, mais que de plus elle attirera des bénédictions infinies sur son règne et qu'elle portera la terreur dans Genève aussi bien que la réputation de son zèle et de la religion dans toute l'Europe, à la confusion mesme de tous les Princes chrestiens qui avoient beaucoup plus d'obligation d'employer leurs forces pour restablir la Foi parmi les ennemis de l'Evangile, que de troubler les pieux desseins et les

glorieux exploits du plus chrestien de tous les monarques. Ces belles attentes, Sire, font que j'ay prié une partie de ces Messieurs qui composent la mission royale de s'arrester icy jusques à ce qu'ils apprennent plus particulièrement les intentions de Vostre Majesté, estant parfaictement convaincu que l'on ne pourra pas trouver dans l'Eglise des Ecclésiastiques ni plus savants, ni plus zélés que le sont tous ces Messieurs et particulièrement Messieurs Chamillard et Godevin, un chef plus agissant et plus prudent que l'est Monsieur l'abbé de Brisacier. C'est ce qui me donne suject d'espérer de Vostre Majesté qu'elle ne les rappellera si tost, afin qu'ils puissent achever glorieusement l'œuvre de Dieu qu'ils ont si heureusement commencée. Ce sera une nouvelle grâce après une infinité d'autres qui m'engagera plus fortement à tascher de mériter par mes très humbles respects et obéissance l'honneur d'estre,

Sire,
De Vostre Majesté,
Le très humble, très obéissant et très obligé serviteur et orateur,
JEAN, Evesque de Genève

De Gex le 28 juin 1663.
Au Roy très chrestien.

V.

Lettre des pasteurs et anciens des Eglises réformées du pays de Gex aux pasteurs de Schafhouse.

Messieurs et très honorés frères,

La compassion sensible que vous avez tesmoignée aux Eglises affligées du Baillage de Gex par des preuves palpables d'une charité toute fraternelle les ayant relevées en partie de leur abattement, leur inspire des mouvements d'une singulière recognoissance dont elles vous sont redevables. Si on ne peut pas dire tous les maulx qui les ont assaillies et dont elles ne sont pas encore deslivrées, on ne sçauroit exprimer la joye que les salutaires remèdes de vos prières et subventions charitables leur ont apportée, et s'il falloit une relation ample pour descrire les désolations arrivées, il faudroit un discours qui passeroit les bornes d'une lettre pour vous rendre compte des actions de grâces qui eussent quelques proportions à la grande bénéficence qu'il vous a plû nous procurer par vos saintes et pressantes exhortations qui ont esmeu les entrailles des frères au Seigneur pour récréer ses membres souffrants et soupirants après leur délivrance et ont mis au cœur des puissances soubs lesquelles Dieu vous faict vivre doulcement de faire pour nous ce qui despendoit de leur authorité et crédit et tout ce que leur a suggéré le zèle dont l'esprit de Dieu les anime. Que pouvons-nous vous rendre, Messieurs

et très honorés frères, pour tant d'effets de votre affection fraternelle, nous n'avons qu'un très humble remerciement à vous présenter, acceptez-le nous vous en supplions avec les vœux que nous faisons qu'il plaise au Seigneur de vous rémunérer amplement, commandant à sa bénédiction d'accompagner vos saincts labeurs et de reposer sur vos personnes et familles, aussi bien que sur les troupeaux sur lesquels la Providence vous a establis, multipliant vos biens et revenus pour le secours des pauvres membres de Christ; faisant reluire vostre piété en tout temps à l'édification de l'Eglise et vous conservant jusqu'à la fin des siècles son chandelier. C'est, Messieurs et très honorés frères, ce que nous souhaitons de tout notre cœur et dont vous asseurera plus particulièrement celui de nos frères qui aura l'honneur de vous présenter ceste lettre par laquelle nous vous supplions de le recevoir favorablement et donner créance à ce qu'il aura lieu de vous proposer de nostre part. Et cependant qu'il vous plaise de regarder sans cesse d'un œil de pitié la continuation de nos disgrâces et demander au père commun des miséricordes d'avoir compassion des membres de son fils gémissants, et nous rendre sans relâche les offices que la charité chrétienne vous sçaura inspirer, recommandant surtout nos intérêts à ceux qui peuvent nous ayder à les maintenir, pendant qu'au milieu de nos souffrances, prenant patience, nous attendrons que Dieu se monstre appaisé envers nous. C'est ce que nos nécessités nous obligent de vous demander en vous asseurant que nous serons toute nostre vie comme nous sommes avec beaucoup de respect,

Messieurs et très honorés Frères,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs et frères au Seigneur,

Les pasteurs et anciens des Eglises réformées du Baillage de Gex, Et au nom de tous:

Rey, pasteur.

De Choudens, ancien.

A Fernex ce 4 Janvier 1664.

A Messieurs les vénérables pasteurs de la célèbre ville et canton de Schafhouse, à Schafhouse.

VI.

Lettre de quelques pasteurs et anciens du pays de Gex aux pasteurs de Schafhouse.

Messieurs et très honorés frères,

Nous ne pouvons pas ignorer que vous n'ayez esté touchés sensiblement des terribles épreuves que nos povres églises du baillage de Gex ont souffertes, puisque dans tous leurs besoins vous vous estes sainctement intéressé pour leur conservation, dont il leur restera pour jamais des sentiments

de recognoissance. Leur estat est de ceux dont la misère ne peut estre suffisamment exprimée dans cette lettre que nous avons l'honneur de vous adresser. Mais quoyque ces tristes objets ne paroissent pas à vos yeux un tableau achevé, si est-ce que vous en apprendrez vous faira voir, ce nous semble, la grandeur de nostre froissure. Ce qui en a esté publié dans les lieux les plus éloignés, et dont le bruit est aussi venu jusques à vous aura desjà formé en vos cœurs des mouvements d'une saincte compassion. Nous avons cru pourtant, Messieurs, de devoir adjouster à cela un advis plus exprès par l'entremise de quelqu'un de nos frères qui, ayant esté un tesmoin oculaire de toutes nos disgràces vous pourra informer exactement des maux qu'on nous a faict et de ceux dont nous menacent les dangereuses pratiques de ceux qui ont conjuré nostre ruine. Nous nous servons donc de la commodité d'un des membres de nostre corps qui, estant en nécessité de faire voyage, a esté instamment prié de vous dire tout ce qui s'est passé avec autant d'ingénuité que nous avons de cognoissance de son zèle et de confiance en sa probité. Nous vous conjurons, Messieurs et très honorés frères, de le recueillir favorablement et d'adjouster foy à tout ce qu'il aura lieu de vous proposer qui ne tendra qu'à ce mesme but auquel nous sommes persuadés que vous regardez uniquement et là où il ne pourroit avoir cest avantage, vous recevrez, s'il vous plait agréablement les escrits qu'il vous adressera de nostre part, qui contiennent les attaques estranges que l'on nous donne sans remise pour anéantir ce qui nous reste de liberté pour servir notre Dieu selon la pureté de son Evangile. Si vous y faites une sérieuse réflexion comme nous le croyons, vous jugerez que nous avons besoin d'un ayde considérable : Nous entendons celle de vos prières et charitables subventions aussi bien que celle de vostre intercession auprès des frères que vous croyez nous pouvoir faire du bien dans ces affligeantes extrémités. Ces sacrifices de bonne odeur que vous n'avez pas refusé d'offrir en nos nécessités passées et dont nous vous rendrons de perpétuelles actions de grâces, sont ceux-là mêmes dont nous avons besoin et vous n'en jugerez pas autrement après que vous aurez cognu la détresse où nous sommes du fond de laquelle nous ne cesserons de poulser nos gémissements vers le ciel d'où nous attendons assistance, et de prier le Seigneur qu'exauçant enfin nos requêtes Il lui plaise nous mettre à couvert des orages de son ire et de vouloir toucher tous bons chrestiens à jetter les yeux de leur compassion sur nos malheurs et nous en consoler autant qu'ils sont extrêmes en faisant tout ce qu'ils jugeront plus propre pour nostre restauration, laquelle attendant de la bonté divine par vostre moyen, nous aurons sans cesse nostre recours à ce commun Maistre auquel nous servons pour luy demander avec toute l'ardeur possible qu'il répande abondamment ses bénédictions sur vos saincts labeurs : qu'il fasse fleurir de plus en plus vos Eglises et qu'il rémunère am

plement tout le bien que vous pourez faire aux nostres au nom desquelles et pour tous les membres qui la composent nous vous asseurons que nous sommes,

Messieurs et très honorés frères,
Vos très humbles et très obéissants serviteurs et frères en Jésus-Christ nostre Seigneur.

Rey, pasteur.
S. Rouph, pasteur.
De Bons, de Choudens, Poncet.

A Fernex, ce 3 de Juillet
Stil nouveau 1663.
A Messieurs les vénérables pasteurs des Eglises de la célèbre ville et canton de Schafhouse.

VII.

Lettre de l'avocat Du Val, ancien d'une des églises du pays de Gex, aux pasteurs de l'église de Schafhouse.

A Zurich, ce 9 janvier 1664.

Messieurs,

Je croyois estre le porteur de la lettre que je vous envoye et vous faire mes remerciemens de vive voix aussi bien que par écrit comme aussi à Leurs Excellences. Mais la rencontre que j'ay faite de Messieurs leurs députés à Baden a rompu mon dessein et m'empesche de passer plus outre. Il me seroit inutile, ce me semble, de vous entretenir des calamités de nos pauvres églises, puisque vous en avez esté particulièrement informés cy devant. Je vous diray seulement que leurs maux s'augmentent chaque jour et que, depuis mon départ du pays, il s'est fait plusieurs nouvelles vexations et qu'enfin leur estat est si déplorable qu'elles sont à la veille de leur dernière désolation, et comme il ne leur reste en ce monde autre ressource que l'intercession de Messieurs des cantons évangéliques qui ont tousjours tesmoigné de compatir sensiblement à leurs maux et mesmes ont tasché d'y remédier, elles implorent de rechef leur intercession auprès de Sa Majesté et la continuation de vos saincts labeurs et de vos soins auprès de leurs Excellences de vostre canton pour l'obtenir. Elles ont d'autant plus de sujet de l'espérer qu'elles ont desjà receu divers tesmoignages de zèle et de piété de vostre part et de la leur. Elles se persuadent mesme que si cette intercession se fait bientost puissamment appuyée par quelque députation de tout le corps évangélique, et que si elle est conduite secrètement, en sorte qu'elle ne soit cogneue sinon quand elle se produira, elle opérera quelque bon effect en leur faveur et fera luire autant que jamais le flam-

beau de l'Evangile en cette contrée qui est sur le point de s'esteindre entièrement. J'ose dire mesme que l'intercession qui a esté faite au Roy auroit esté efficace, si nos adversaires ne l'avoyent préveu et n'en avoyent destourné le coup par avance par leur puissance et artifice. Ainsy, je ne doute point que vous ne mesnagiez cette affaire avec toute la prudence requise, aussi bien que Messieurs vos supérieurs. Ces pauvres églises conserveront perpétuellement le souvenir de tant de bienfaits et continueront de prier Dieu à ce qu'Il lui plaise respandre ses plus précieuses bénédictions sur vos personnes et sur vos emplois et sur les troupeaux qui sont sous vostre conduite. Et moy joignant mes prières aux leurs vous asseureray en mon particulier que je suis, Messieurs, vostre très humble et très obéissant serviteur,

DUVAL.

A Messieurs les vénérables pasteurs des Eglises de la célèbre ville et canton de Schafhouse, à Schafhouse.

TROIS ÉPIGRAMMES SUR LES DRAGONNADES.

(1685.)

Le maréchal de camp Saint-Ruth fut, en Dauphiné et en Languedoc, un des plus dignes exécuteurs des ordres de Louvois, de 1683 à 1686. « Il obtint une effroyable célébrité, dit l'auteur de l'*Histoire des pasteurs du Désert*, et les évêques, comme Daniel de Cosnac, récompensèrent son brutal apostolat du titre de *treizième apôtre.* » Nous avons trouvé sur ses exploits trois épigrammes du temps, qui ont été conservées dans le recueil d'un religieux augustin dont nous avons parlé (p. 428). Elles montrent peut-être ce que pensait des *dragonnades* cette opinion publique que l'on a dit avoir été si hostile aux huguenots, si favorable à l'extermination de l'hérésie. Les voici, avec l'intitulé qu'y a mis le frère Léonard :

Vers faits dans le tems que Mr de St Ruth, mestre de camp, estoit par l'ordre du Roy dans les Cévennes, après la révocation de l'Édit de Nantes, 1685, pour maintenir les Huguenots dans leur devoir pendant que les prédicateurs envoyez par Sa Majesté instruiroient ceux qui voudroient rentrer dans la religion catholique :

I.

Grands et zélez prédicateurs,
Qui du fameux Calvin attaquez les erreurs,

Vous preschez à la vieille mode.
Pourquoy perdre vostre latin
A citer Saint Grégoire ou bien Saint Augustin?
Ne citez que Saint Ruth : c'est la bonne méthode.

II.

Jadis les huguenots n'invoquoient pas les saints
Pour le succès de leurs desseins;
Mais on doit espérer leur retour à l'Église.
Grand Dieu! qui l'auroit jamais cru?
Aujourd'huy d'une âme soumise
On les voit implorer le bon Monsieur Saint-Ruth (1).

III.

Ennemis de votre repos,
Qui troublez follement la paix et le commerce,
Aveugle et malheureux reste des huguenots,
Dieu vous envoye un Saint, docteur en controverse :
Du cœur le plus rebelle il chasse les démons.
Accourez au miracle et venez tous l'entendre.
Jamais on n'apporta de si fortes raisons :
Tuer, voler et pendre,
Sont les trois points de ses sermons.

A la suite, le frère Léonard a écrit : « Voyez M. Cavard, dans le petit recueil des auteurs, qui nous a donné les *Mémoires de Vordac* en 1702, où il est parlé d'un trait historique que fit M. de Saint-Ruth, qui confirme en quelque manière les vers cy-dessus. »

Il s'agit ici sans nul doute d'un prêtre de Languedoc nommé Cavard, qui est en effet, suivant Fontette, l'auteur du premier volume des *Mémoires du comte de Vordac*, publiés à Paris en 1702 (Bibliothèque historique de la France, nº 24359); mais nous ne savons quel recueil le frère Léonard avait en vue.

(1) On prononçait *Saint-Ru*.

ABEL BRUNYER ET LE PREMIER ÉVÊQUE DE BLOIS.

LES SUITES DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES A BLOIS.

(1699, 1700)

Pièces inédites.

Notre attention a été appelée, il y a quelque temps, sur un intéressant travail de M. de Pétigny, de Blois, d'abord inséré dans les mémoires de la Société académique de cette ville, publié ensuite à part sous ce titre: *Les trois Brunyer*. De ces trois *honnêtes gens* (c'est le beau titre que leur décerne leur biographe), le second, Abel, natif d'Uzès, zélé protestant, comme son père, et homme d'un grand mérite, devint médecin des enfants de Henri IV, puis de Gaston, duc d'Orléans, et fut l'un des créateurs de la science botanique moderne, Allié à cette famille, et possesseur d'un grand nombre de pièces authentiques. M. de Pétigny a consacré à son principal représentant, *Abel*,—à son ancêtre, *Jacques*, chancelier du Dauphiné,—et à son descendant, *Edouard*, médecin des enfants de Louis XVI, trois notices substantielles. A celle qui concerne Abel, et qui est la plus importante, est joint un appendice contenant des développements instructifs sur la destinée de ses fils et petits-fils, et sur les malheurs que subirent ces derniers, par suite de leur attachement à la religion protestante, lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Nous venions de lire ces pages, lorsque nous avons rencontré dans le portefeuille du frère Léonard, le religieux augustin déchaussé que nous avons cité plus haut (p. 400), trois pièces qui viennent compléter, sinon rectifier les détails fournis par M. de Pétigny à ce sujet.

Un des fils d'Abel Brunyer, nommé aussi Abel, qui était resté à Blois après la mort du duc d'Orléans, et qui rendit, en plusieurs occasions, des services à l'Eglise réformée, comme délégué du consistoire dont il était ancien, mourut l'année même de la révocation de l'Edit de Nantes, le 19 janvier 1685, laissant cinq fils. Trois s'exilèrent plutôt que de renoncer à leur foi (1). « L'aîné, Abel, nouvellement marié, dit M. de Pétigny, ne put se résoudre à se séparer de sa jeune femme, alors enceinte; il se soumit et parut embrasser le catholicisme. L'enfant que sa femme mit au monde, le 3 décembre 1685, fut baptisé par le prieur de Saint-Solemne. Une sœur qui vivait auprès de lui, et le plus jeune de ses frères, à peine âgé de onze ans, suivirent son exemple et se convertirent... Il endura patiemment les nombreuses vexations auxquelles étaient exposés les nouveaux convertis... En 1689, il servit dans l'escadron des gentilshommes de l'arrière-ban du Blésois, suivant un certificat de M. de Longueville, commandant de cet escadron; mais, en 1697,

(1) Ils prirent du service dans l'armée de Guillaume d'Orange. Deux furent tués à la bataille de la Boyne; le troisième eut une jambe emportée à la bataille de Nerwinde, le 22 juillet 1693.

un évêché ayant été créé à Blois, dans le but d'exercer une surveillance plus active sur les nouveaux convertis, qui étaient en grand nombre dans la province, la position des familles calvinistes ne tarda pas à devenir tout à fait intolérable.

« Après la paix de Riswick, Louis XIV, délivré des embarras de la guerre extérieure, avait voulu se venger sur les protestants restés en France de la part que leurs frères émigrés avaient prise aux hostilités, et des intelligences qu'eux-mêmes étaient accusés d'avoir entretenues avec l'ennemi. D'abord on désarma comme suspects tous les nouveaux convertis; puis, au mois de décembre 1698, il parut deux déclarations, dont l'une enjoignait aux protestants restés dans le royaume de vivre exactement et fidèlement dans la profession et l'exercice de la religion catholique romaine, sous peine de punitions corporelles; et l'autre permettait aux émigrés de rentrer dans leur patrie en se soumettant aux mêmes conditions. Les nouveaux convertis se trouvèrent alors en butte à la plus rigoureuse inquisition. Abel Brunyer, dont la sincérité paraissait douteuse, fut dénoncé à l'évêque de Blois, et on sollicita contre lui une lettre de cachet. Averti à temps du coup qui le menaçait, il prit la fuite avec sa fille aînée, âgée de quatorze ans, et se réfugia en Hollande.

« Après s'être arrêté quelque temps dans ce pays, où il maria sa fille à un ministre de l'Eglise réformée, il passa en Angleterre; et la protection de la comtesse de Northumberland, qui avait déjà été si utile à ses frères, lui procura un accueil distingué dans la haute société anglaise. Il fut introduit dans la maison du célèbre lord Marlborough, et bientôt après chargé de diriger l'éducation d'un fils du comte d'Auwerkerke, feld-maréchal, qui commanda les troupes hollandaises contre la France dans la guerre de la succession d'Espagne. Malheureusement ce jeune homme, unique héritier d'une grande famille, succomba aux atteintes de la petite vérole, lorsque, parvenu au terme de son éducation, il allait réaliser les plus belles espérances. Abel Brunyer, accablé par ce dernier coup, ne survécut pas longtemps à son élève, et mourut, en février 1715, au moment où la mort de Louis XIV allait rouvrir pour lui les portes de sa patrie.

« Il avait été naturalisé Anglais, et il se proposait d'attirer ses enfants en Angleterre; mais les correspondances étaient si rigoureusement surveillées, que, depuis sa sortie de France, il n'avait pu entretenir aucune communication avec sa famille. Dans son exil, cependant, il n'oubliait pas son pays; et une note autographe, conservée par ses descendants, prouve qu'il employa activement son crédit en Angleterre pour faciliter l'échange de quelques officiers français faits prisonniers à la bataille d'Hochstet.

« Lorsqu'il émigra, en 1699, il avait laissé à Blois sa femme avec quatre enfants en bas âge. Cette malheureuse mère se vit bientôt séparée de ses

enfants, qu'on lui enleva pour les enfermer dans des maisons religieuses, où ils furent contraints d'abjurer les croyances de leur père. Tous ses biens furent séquestrés, et elle mourut de chagrin et de misère un an après le départ de son mari. Son fils, placé par l'évêque de Blois au collége des Oratoriens de Vendôme, y fut élevé dans la religion catholique, à laquelle il resta sincèrement attaché. A sa majorité, ayant obtenu la restitution de son patrimoine, il épousa, à Blois, une demoiselle de Réméon, issue comme lui d'une famille de protestants convertis. C'est de lui que descendent les Brunyer du Vendômois, et deux de ses fils combattaient à Fontenoy... »

On va voir maintenant comment le récit de M. de Pétigny est éclairci par nos pièces, qui sont : 1° une admirable allocution adressée, le 5 mars 1699, par Abel Brunyer, à cet évêque de Blois, créé tout exprès pour achever à tout prix l'œuvre des conversions. En lisant ces paroles si chrétiennes, si franches, si pénétrantes, on ne peut croire que cet évêque fût si peu digne qu'on lui tînt un tel langage. Alors que les pauvres protestants se louaient de ses *manières honnêtes* et de ses *caresses*, il méditait les moyens de les réduire par toutes les voies possibles, et provoquait contre Brunyer une lettre de cachet. D'un autre côté, ce discours de Brunyer à l'évêque enlève à son caractère le cachet que pouvait lui avoir donné son simulacre d'abjuration antérieure.— 2° Deux lettres d'un protestant (31 mars et 25 avril 1699), qui rendent compte des circonstances dans lesquelles avaient lieu ces conférences de l'évêché de Blois, auxquelles on assistait par ordre supérieur, en attendant les lettres de cachet qui devaient les conclure. — 3° Une lettre d'une soi-disant *nouvelle catholique* (7 juillet 1700), qui fait voir comment procédait l'évêque, lorsqu'un an plus tard il se donnait carrière après les simulacres de conférences, et tourmentait avec un zele impitoyable les derniers débris de cette malheureuse église.

Discours des nouveaux Réunis de Blois, fait à Monsieur Bertier, leur Evêque, le 5me mars 1699.

[*Au commencement des conférences que ce prélat faisoit avec eux a Blois sur des matières de controverses. — Ce discours fut prononcé par le sieur Brunyer, gentilhomme ou soy disant, qui estoit à la teste des Religionnaires et un des quattre qui devoient disputer. Vers Pasques, il s'évada et se retira dans les Pays-Bas* (1).]

MONSEIGNEUR,

Nous sommes les tristes restes d'un troupeau désolé, qui venons, avec un profond respect vous assurer du plaisir que nous nous ferions,

(1) Note du frère Léonard.

de vous reconnaître pour nostre pasteur, si le mouvement intérieur de nos consciences ne combatoit pas l'inclination naturelle que nous avons d'obéir en cela, comme en toute autre chose, aux ordres du Roy, dont nous ferons toujours gloire d'estre les très humbles et très fidèles sujets. Vos tendresses et les manières apostoliques, dont vous en usez à nostre égard, seroient un aymant très puissant, pour nous attirer et nous engager à soumettre aveuglément et sans raisonner les connoissances et les lumières que Dieu nous a données, si nous pouvions nous flatter que le Saint-Esprit ne fût pas offensé par une telle conduite. Nous les sacrifirions même avec joye, au désir et au zèle ardent que nostre monarque fait paroistre de voir tous ses peuples réunis dans les sentimens d'une mesme Religion. Mais, Monseigneur, deux raisons capitales nous retiennent, et n'ont pas permis jusques à présent, que nous ayons pu donner ceste satisfaction à Sa Majesté. La première, c'est la forte persuasion où nous sommes que nostre créance est sainte, conforme à l'Évangile, et qu'en l'accompagnant d'une pureté de mœurs, Dieu nous fera miséricorde par la seule intercession de Jésus-Christ. La seconde est la crainte des jugemens de Dieu, qui nous avertit par la bouche de son apostre qu'il est impossible que ceux qui ont une fois esté illuminés, et ont gousté le don céleste, et ont esté faits participants du Saint-Esprit, et ont gousté la bonne parole de Dieu et les puissances du siècle à venir, s'ils retombent, soient renouvellez à repentance, veu qu'ils crucifient de rechef le Fils de Dieu quant à eux, et l'exposent à opprobre. S'il est possible, Monseigneur, de nous prouver par la sainte Escriture que les principes sur lesquels nous establissons nos espérances et nos craintes, ne sont pas conformes à la croyance des premiers fidèles de l'Eglise chrestienne, nous sommes prests de passer condamnation. Car nous n'apportons point ici de chicanne ; nous confessons mesme que c'est trop présumer à des gens, dont les lumières sont aussi bornées que les nostres, d'entrer en lice avec un prélat de vostre mérite, un docteur consommé et enfin évesque choisi par le plus grand des Roys et pour occuper le premier un siége nouvellement établi; mais, Monseigneur, c'est une liberté que nous n'aurions osé prendre, si vostre Grandeur ne nous l'avoit accordée. Nous en userons avec modestie, et sans déroger aux sentimens de respect et de vénération, que nous nous proposons d'avoir pour vous toute nostre vie.

—

Extrait d'une lettre d'un Huguenot.

A Blois ce 31 mars 1699.

Monsr l'Intendant nous ordonne d'assister aux Conférences que M. Bertier, Evesque de ceste ville, tient à l'Evesché tous les dimanches et jeudis après midy sur les matières de Religion. Elles ont commencé le premier jeudy de Caresme pour apparemment finir après Pasques. Je crains que la conclusion n'en soit pas agréable et que ces disputes ne finissent mal, parce que M. l'Intendant nous a insinué d'abord que le Roy ne veut qu'une Religion dans son Royaume, et qu'il faudra retourner à la Messe, si nous voulons qu'on nous laisse en repos ; ce qui fera bien des hypocrites.

Nos trois premières Conférences ont eu pour sujet la mission des pasteurs; et celles d'à présent sont sur le sacrifice de la Messe et de ses dépendances. M. l'Evesque a toutes les manières honnestes et caresses possibles pour nous faire entrer dans ses sentimens. On a arresté plusieurs femmes et filles de tous âges qu'on met dans la maison des nouvelles catholiques de ceste ville. On retient dans nos prisons M. Pinot, de Vendosme, et Madle Devory dans le chasteau de Loches. On persécute à outrance les pauvres gens de Marchenoir (1) pour les faire aller à la Messe. Il y a dans ce lieu-là un misérable bailly qui les évince par amendes et prisons.

—

Extrait d'une lettre du mesme escrite à Blois le 25 avril 1699.

M. l'Evesque de Blois partit le 21 de ce mois pour aller à Chartres, où se sont trouvés M. de Coislin, Evesque d'Orléans, Cardinal, et M. l'Intendant d'Orléans pour conférer ensemble sur la conduite qu'on doit observer à l'esgard des Religionnaires, pour les porter à se soumettre aux volontés du Roy. Ces Messieurs se sont séparés le 24 et le Prélat est de retour icy; mais on ne scais pas encor ce qui a été résolu entr'eux.

La dernière conférence sur les matières controversées de Religion entre M. l'Evesque et nos Messieurs (dont M. Brunyer, gentilhomme du pays, et quattre autres estoient pour soustenir les dis-

(1) Entre Blois et Châteaudun.

putes du parti), se doit terminer demain dimanche 26. On remarque que quatorze de ceux qui se sont trouvés aux dites conférences se sont absentez ou évadez, seize vont à la Messe, et les autres attendent ce qu'on leur dira. Le nombre des Religionnaires qui se sont trouvez à ces conférences monte à quarante hommes; car les femmes ny les enfans n'y assistoient pas.

—

Extrait d'une lettre de Blois, du 7e juillet 1700, écrite par une nouvelle Réunie à un de ses amis de Paris.

Le dessein de Mr l'Evesque de Blois est de ne laisser ny femmes ny filles sans aller à la messe, ou bien il les fera mettre dans cette maison des nouvelles catholiques. On n'entend parler que d'abjurations, cela fait trembler. M. de Blois, qui est arrivé de la Cour depuis deux jours, a fait assigner tous les Protestans hommes et femmes de se trouver à ses conférences et aux sermons. Ceux qui ont des enfants et qui résisteront, on les prendra. Notre curé et son vicaire viennent souvent icy me tourmenter comme ils vont ailleurs et après trois heures d'entretien je leur dis que je suis bien faschée de la peine qu'ils se donnent et que je suis du moins aussy protestante que je l'étois auparavant leur conversation. Ils me disent qu'ils ne veulent pas se rebuter et moy je leur répons que je ne me rebuteray pas non plus moyennant l'assistance de Dieu. Tout cela est bien triste, car je vois bien qu'on n'en demeurera pas là. On s'est desjà emparé de l'esprit de ma fille aisnée; je suis comme asseurée qu'on va me ravir encor les autres; mais je suis toute résignée à la volonté de Dieu.

(M. 678. Arch.)

BREVET DE PERMISSION DE VENTE

DE L'EMPLACEMENT DU TEMPLE DE LA VILLE DE SAINT-MAIXENT, EN FAVEUR DES CAPUCINS DE CETTE VILLE.

(1729.)

On sait quelle *bonne aubaine* ce fut pour les ordres religieux et pour les établissements hospitaliers que la révocation de l'Edit de Nantes. Tandis que les biens des particuliers étaient une prime offerte à la délation et une récompense pour l'hypocrisie, les biens des Consistoires devinrent comme une proie publique

sur laquelle se jetèrent avidement ceux qui l'avaient longtemps convoitée. Ils battirent monnaie pendant des années avec ces tristes dépouilles. Nous en aurons de curieux exemples à citer. Voici un brevet qui établit que c'est seulement en 1729 que les capucins de Saint-Maixent, en Poitou, furent autorisés par le roi Louis XV à vendre, pour se bâtir un couvent, l'emplacement du temple et le cimetière des Réformés, que le Grand roi leur avait accordés, dès 1685, *pour les loger plus commodément.*

BREVET.

Aujourd'hui, 26 octobre 1729, le roi étant à Versailles, les capucins de la ville de Saint-Maixant, en Poitou, lui ont très humblement représenté que le feu roi leur avoit accordé en 1685 l'emplacement du temple, situé en ladite ville, qu'occupaient cidevant les gens de la R. P. R. avec leur cimetière, pour les loger plus commodement; mais que les tems difficiles et l'extrême pauvreté où ils sont réduits, les ont empêchés d'y faire construire un couvent; qu'ils désireroient vendre ledit emplacement et cimetière, pour les deniers en provenant être emploiés à faire rétablir leur couvent qui a été incendié, ils suplioient Sa Majesté de leur en acorder la permission; à quoi ayant égard : Sa Majesté a permis et permet auxdits capucins de Saint-Maixant de vendre ledit emplacement et cimetière situés en ladite ville, à condition d'emploier le prix provenant de ladite vente au rétablissement de leur couvent, sans par eux ny leurs successeurs pouvoir rentrer dans ledit lieu ny troubler ceux qui l'aquéreront sous quelque cause et prétexte que ce soit. Et pour assurance de sa volonté, etc.

(K. 1276. Arch.)

PROCÈS-VERBAL D'INHUMATION

D'UNE DAME PROTESTANTE, A PARIS, AU XVIIIe SIÈCLE.

(1737.)

(Document inédit.)

M. A. Taillandier, conseiller à la Cour de cassation, a publié, dans l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France* de 1847, une Notice historique fort instructive sur les anciens registres de l'état civil à Paris. On y trouve le passage suivant :

« Quant aux protestants, lorsque l'exercice de leur religion fut toléré, leurs ministres tinrent des registres de l'état civil, et l'on sait que c'est dans un registre de ce genre que l'on a découvert, à Blois, la date de la naissance de l'illustre Papin. Ces registres, à l'époque de la révocation de l'Édit de

Nantes, durent être déposés aux greffes des bailliages et sénéchaussées. A Paris, les chapelles des ambassades de Suède et de Hollande eurent des registres sur lesquels on inscrivit les naissances, mariages et décès des protestants étrangers qui habitaient cette capitale, ou des Français qui exerçaient clandestinement leur culte. Les registres de la chapelle de Suède commencent le 7 avril 1695, et se terminent le 9 juillet 1701. Quant à la chapelle de Hollande, les registres concernant les naissances et les mariages partent du mois de mai 1714, et ceux des décès, de l'année 1720 seulement. Ces registres, comme ceux qui existaient dans les paroisses, les hôpitaux et les couvents, antérieurement à la loi de 1792, sont déposés à l'Hôtel-de-Ville. »

A ces renseignements est jointe une note ainsi conçue :

« Au dix-huitième siècle, à Paris, les protestants étaient enterrés dans un chantier situé au *port au Plâtre* (aujourd'hui *port de la Rapée*), rue Traversière, faubourg Saint-Antoine. Lorsque l'un d'entre eux était décédé, ses parents ou amis se présentaient devant le commissaire du quartier, et le requéraient de leur permettre de faire enlever le défunt, pour être inhumé *où il plaira à M. le lieutenant général de police.* Le commissaire en référait à ce magistrat, qui ordonnait la communication de la requête au procureur du roi; et après que celui-ci avait écrit en marge de la requête qu'*il n'empêchait,* le lieutenant général de police ordonnait que le cadavre serait *enterré secrètement, sans éclat ni scandale*, dans le grand chantier du port au Plâtre, appartenant au sieur Moreau. Copies de ces différentes pièces étaient réunies, et formaient des registres qui pouvaient servir à établir la preuve du décès des protestants. La première personne dont on ait ainsi conservé la permission d'inhumation est une veuve Perrinet, décédée le 4 août 1737. Ces registres vont jusqu'en 1792, et sont conservés à l'Hôtel-de-Ville. »

L'acte dont il est fait ici mention a été relevé par M. Taillandier, qui a bien voulu nous le communiquer. Nous le publions :

PROCÈS-VERBAL.

L'an 1737, le dimanche 4 aoust 9 h. du matin, en l'hôtel de nous J.-B. de Soucy, conseiller du roy, commissaire au Chastelet de Paris, ancien préposé pour la police au quartier Sainte-Opportune, sont comparus Sieur Etienne Perrinet marchand de vins à Paris, y demeurant rue Bethizy, paroisse St-Germain-l'Auxerrois, et Sieur Jean Rouillé Me bourgeois de Paris, demeurant rue du Chevalier-du-Guet, susdite paroisse, lesquels nous ont dit que dame Anne Grenet, veuve du Sieur Claude Perrinet, Me bourgeois de Paris, leur mère et belle-mère, est décédée ce jourd'hui sur les 3 h. du matin, âgée de 83 ans, dans la maison dudit Sr Rouillé, et comme elle est de la Religion prétendue

réformée, ils nous requièrent leur permettre de la faire enlever pour estre inhumée où il plaira à M. le lieutenant général de police. Et ont signé en cet endroit de notre minute. De la vérité de la quelle déclaration nous commissaire susdit nous estions informé, nous avons appris que ladite dame veuve Perrinet est décédée cejourd'hui dans les sentimens de la religion protestante; nous en avons référé à M. le lieutenant général de police, pour ordonner ce qu'il appartiendra; *soit montré au procureur du roy. Fait ce 4 aoust* 1737, *signé :* Hérault (1).—Vû le présent procès-verbal, je n'empêche, pour le roy, le cadavre de la dame veuve Perrinet estre inhumé nuitamment, sans aucun bruit ni scandale, en la manière accoutumée, dans un chantier destiné à cet effet, et estre enjoint aux officiers du guet de prester main forte si besoin est. Fait ce 4 aoust 1737, signé: Moreau (2).

M. le lieutenant général de police après avoir vu les conclusions du procureur du roy, a ordonné qu'attendu que ladite Ve Perrinet est morte dans les sentiments de la R. P. R., que son cadavre sera enterré secrètement, sans éclat ni scandale, dans le grand chantier du port au plastre, rue Traversière, faubg. St-Antoine, appartenant au Sr Moreau (3), et que les officiers du guet et de police seront tenus de prester main-forte, si besoin est, et la présente ordonnance exécutée non obstant opposition ni empeschement généralement quelconque et a mondit Sr le Lieutenant général de police signé en notre minute.

Sur quoy nous, commissaire susdit, avons, en exécution de l'ordonnance ci-dessus deslivrée, autant du présent procès-verbal auxdits S. Perrinet et Rouillé pour leur servir et valoir ce que de raison ainsi qu'il est dit en notre minute. — Signé De Soucy.

MÉLANGES.

PREMIER FEUILLET DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CORPS DE VILLE DE LA ROCHELLE, EN 1627.

M. le pasteur Delmas, de La Rochelle, nous transmet deux fragments dont il doit la communication à l'obligeance de M. le bibliothécaire de la

(1) Lieutenant général de police.
(2) Procureur du roi au Châtelet.
(3) Il est aussi désigné sous le nom de *chantier Dapoigny*.

ville. Ce sont les prières que l'on faisait, en 1627, avant et après les séances du Conseil, extraites du registre des délibérations du corps de ville qui se trouve conservé à la Bibliothèque. Ce monument de la vie publique d'un autre âge se rattache aux souvenirs de l'une des phases les plus critiques de l'histoire de nos pères, et ne peut manquer d'être lu avec un intérêt particulier.

Au nom de Dieu :

Prière pour l'entrée du Conseil.

Dieu éternel et tout-puissant, nous te supplions qu'il te plaise nous faire grâce et miséricorde, au nom et en faveur de ton fils J. C. N. S., et présider au milieu de nous par ton S[t] Esprit, et par icelluy nous guider et conduire en touttes les choses pour lesquelles nous sommes icy assemblez (non sans ta divine providance) pour le gouvernement et conduitte de cette ville, nous douans de l'esprit de sapiance pour despandre entièrement de ta divine volonté et prudance, pour délibérer et résoudre le tout à ton honneur et gloire au bien et conservation et de nous et de tous les cytoiens de cette citté par J. C. ton fils N. S. Amen.

Action de grâces après le Conseil.

Seigneur Dieu, qui eslargis et distribues aux hommes tes dons, afin qu'ils t'en facent recognoissance et t'en louent, nous te randons grâces de l'assistance qu'il t'a plu nous faire en l'action présante, et pour ce que tu es seul tout puissant pour accomplir et parfaire tout ce qu'il te plaist, nous te requérons très humblement que ton bon plaisir soit de nous donner la volonté et puissance d'effectuer tout ce qui a esté résolu et arresté, un chacun selon sa vocation et charge, fidellement, constamment et dilligemment à ta gloire, bien et repos de tous ceux de la citté et de notre salut par ton fils J. C. N. S. Amen.

GOUVERNEURS DE LA VILLE ET DU CHATEAU DE SOMMIÈRES.

Nous avons demandé (*V.* p. 10) des renseignements relatifs aux gouverneurs des villes qui ont appartenu aux protestants. M. H. Marchand, de Sommières, a trouvé dans un ancien manuscrit un catalogue des gouverneurs et viguiers de cette ville, qu'il a corrigé d'après des délibérations consulaires conservées aux archives de la mairie. Voici cette pièce :

1562. Claude Vergier, Sr du Rozier, *huguenot.*
1564. Jacques de la Croix, baron de Castries.
1571. Capitaine Pouget ou Robert Bourdin.
1572. Antoine Dupleix Gremian, Sr de Lecques, *huguenot*, qui, après s'être lui-même emparé de la ville, soutint le fameux siége contre Damville, depuis duc de Montmorency.
1573. Lucano, capitaine italien.
Id. Le capitaine Raynaud, du pays de Foix.
Id. Le capitaine La Veochette, du pays de Forez.
1574. Jean de Sade ou le capitaine Goult.
1575. Le capitaine Pierre Sanglar (Amalri), *huguenot.*
1576. Le capitaine Jean Ribot, de La Salle, *huguenot.*
1584. Pierre Vessière, chevalier de l'ordre du roi.
1592. Antoine Dupleix Gremian, Sr de Lecques, *huguenot*, le même que ci-dessus, nommé alors gouverneur par Montmorency, contre qui il avait si vaillamment défendu la place vingt ans auparavant.
1599. Antoine de Saurin, *huguenot.*
1621. M. de Calonge, lieutenant de Rohan, *huguenot.*
1622. Jean de La Grandsaigne, Sr de Marcillac.
1626. De La Motte...
1632. De Launay (Ludovic de Vieure).
1645. René Gaspard de La Croix, marquis de Castries.
1660. Le marquis de Montpezat, *de famille convertie.*
1677. Jean-François de Tremoulet, fils du précédent, *de famille convertie.*
1685. Charles de Calmot, marquis de Saint-Resch.
1691. Le comte de Nogent.
1708. Henri de Tremoulet, marquis de Montpezat, *de famille convertie.*
1717. Ebrard Ernest, comte d'Harling.
1729. Le marquis de Pérignan.
Id. Le chevalier de Rœdzel, frère du précédent.
1736. François Rémond, vicomte de Narbonne-Pelet, *de famille convertie.*

LA SAINT-BARTHÉLEMY A BAYONNE.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LA RÉPONSE DU VICOMTE D'ORTE A CHARLES IX.

(Suite.)

Nous avions promis de tenir nos lecteurs au courant de la controverse engagée entre deux correspondants du *Courrier de Bayonne*, au sujet de l'authenticité de la fameuse lettre du vicomte d'Orte (v. p. 208).

M. Brussaut a répondu à M. G. de Monglave, et plusieurs répliques ont été échangées.

M. Brussaut, prenant la chose fort à cœur, s'est indigné de voir contester un fait à bon droit, selon lui, accrédité ; il a crié à l'amour du paradoxe, et il a dit à M. G. de Monglave : « Pour prouver votre assertion, il faudrait commencer par établir ou que le vicomte d'Orte n'a point reçu de Charles IX l'ordre de faire massacrer les protestants, en sorte qu'il n'a pu y répondre négativement, ou que l'ayant reçu, il a exécuté, et non, comme on l'a cru jusqu'à ce jour, refusé d'exécuter cet ordre : ce qui rendrait également sa dépêche impossible. Mais vous n'avez établi ni l'un ni l'autre de ces deux points. Je reste donc fondé à croire que l'ordre a été donné, et que, si le massacre n'a pas eu lieu, c'est parce que le gouverneur de notre cité a eu l'honneur de désobéir. En vain vous accusez d'Aubigné d'avoir inventé la dépêche qu'il cite en entier, et vous rappelez qu'on lui reproche d'être médisant : c'est pour cela même qu'il n'est pas suspect lorsqu'il rapporte un trait généreux et en glorifie un adversaire, un catholique. »

M. G. de Monglave a répondu à son contradicteur : « Oui, le vicomte d'Orte a dû recevoir, comme tous les autres gouverneurs, des ordres de massacre. Les a-t-il exécutés ? Non. Il a donc désobéi au roi ? Peut-être que non ; peut-être ne lui a-t-il pas été nécessaire de désobéir et d'écrire la lettre que lui attribue d'Aubigné. En d'autres termes, la Réforme comptait peu de prosélytes à Bayonne (voir Mazure, *Hist. du Béarn*, p. 350; Baylac, *Chronique de Bayonne*, p. 136), et d'Orte n'a pu sans doute exécuter les ordres du roi pour deux excellentes raisons, ou parce qu'il y avait si peu de protestants que, si l'on eût menacé de les égorger, la ville *nunquam polluta*, de tout temps si généreuse envers les opprimés, se serait soulevée peut-être pour les défendre, comme je l'ai dit, ou parce qu'il n'y en avait pas du tout. Donc, si la lettre supposée avait été écrite, ce ne serait qu'une gasconnade ; donc, enfin, ou elle est apocryphe, ou elle n'a pas la portée historique qu'on lui a donnée. »

M. Brussaut n'a pas admis qu'il n'y eût point de huguenots à Bayonne en 1572, ni qu'ils y fussent en si petit nombre. Il a soutenu qu'il y en avait, au contraire, beaucoup, quoi qu'en aient dit Mazure et Baylac, et il a insisté sur sa première argumentation.

M. G. de Monglave l'a défié de trouver l'original ou une copie authenti-

que de la lettre en question, soit dans les archives locales, soit aux archives nationales de Paris, soit ailleurs.

« J'avoue, a répondu M. Brussaut, que je n'ai point trouvé cette lettre; mais l'absence de cette pièce, qui a pu être détruite comme tant d'autres, n'est point une preuve contre son authenticité, et des témoignages qui n'ont point été contestés en temps utile se joignent à l'enchaînement des faits contemporains pour démontrer qu'elle a dû être écrite. S'il fallait nier l'existence de tous les documents historiques dont les originaux sont perdus, que deviendrait l'histoire? D'ailleurs cette lettre, je le répète, est d'une importance secondaire dans la question qui nous occupe. S'il est prouvé que le vicomte d'Orte a refusé de faire massacrer les protestants de Bayonne en 1572, qu'importe en quels termes il ait exprimé son refus? Le mérite de ce commandant militaire n'est pas d'avoir manifesté de telle ou telle façon sa résistance aux ordres de carnage : sa gloire est dans l'acte même du refus. »

M. G. de Monglave avait cité quelques lignes d'Aubert de Vitry (*Eloge de Sully*, couronné par l'Institut), qui dit, en parlant des Mémoires de Sully, arrangés par l'abbé de l'Ecluse, que cet éditeur a pris de grandes libertés et s'est permis d'intercaler dans son édition même « des anecdotes controuvées que l'auteur avait cru devoir passer sous silence, *celle entre autres de la lettre apocryphe du vicomte d'Orte, gouverneur de Bayonne.*»

M. Brussaut a cité à son tour le passage suivant de l'abbé de Caveirac, où il a reproché à son adversaire d'avoir puisé textuellement sa contestation : « La première (la lettre du vicomte d'Orte) n'est rapportée que par d'Aubigné, auteur protestant peu véridique, connu, comme dit Sully, par sa langue médisante, si acharné contre les rois, que le parlement de Paris fit brûler son histoire. On peut donc s'inscrire en faux contre un acte dont aucun contemporain n'a parlé, qui a échappé aux recherches de M. de Thou, que cet historien n'a pas osé adopter, malgré sa bonne volonté pour les huguenots et ses mauvaises intentions contre Charles IX; et il est permis de présumer que, s'il eût pu faire fond sur une telle pièce, on la retrouverait au moins dans l'édition de Genève de 1620. » (*Dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemy*, par l'abbé de Caveirac, imprimée à la fin de l'ouvrage intitulé : *Apologie de Louis XIV sur la révocation de l'Edit de Nantes*, 1 vol. gr. in-8°, 1758.)

Telle est la substance des articles que nous avons sous les yeux. Nous nous bornons, quant à présent, à résumer cette discussion; nous ajouterons seulement que, dans un rapport fait en 1850, par M. Huillard-Bréholles, comme membre du comité historique du ministère de l'instruction publique, sur une communication faite par M. Genestet de Chairac, correspondant, de deux cent dix-huit lettres de rois et reines de France conservées

aux archives de Bayonne, nous avons remarqué un passage ainsi conçu : « J'appellerai surtout votre attention sur une lettre de Charles IX, du mois de mai 1574, à Vincennes, confirmée par une autre de Catherine de Médicis, portant injonction au vicomte d'Orte de se conduire avec plus de modération, et la promesse de faire droit aux plaintes des habitants contre ce gouverneur. En y joignant deux notifications de Henri III, du 8 novembre 1581, à Ollainville, et du 29 janvier 1582, à Paris, où il est question d'une révolte de ce même gouverneur contre l'autorité royale, on pourrait sans doute se faire une idée plus exacte du caractère d'un personnage qui n'est guère connu que par la lettre de d'Aubigné, reproduite avec empressement par Voltaire, *mais rejetée à juste titre par la critique moderne*. » (*Bulletin des Comités historiques*, 1850, p. 167.)

Nous n'avons nulle envie, quant à nous, de donner raison à l'abbé de Caveirac, ni de voir d'Aubigné convaincu d'avoir fabriqué à plaisir une pièce d'éloquence, et la cité de Bayonne « privée du plus beau fleuron de son diadème historique. » Mais la vérité avant tout. Nous avons rapporté exactement les *raisons de douter* et les *raisons de croire* qui ressortent de la discussion que viennent de soutenir les deux Béarnais. Nous avons également reproduit l'opinion désintéressée de M. Huillard-Bréholles, qui s'appuie, il faut le reconnaître, sur un document précis et d'une certaine portée. Nous ferons de nouvelles investigations, nous chercherons, et nous invitons nos collaborateurs à chercher la *raison de décider*. Si la lumière se fait, si le vicomte d'Orte doit être dépouillé, comme l'est aujourd'hui l'évêque de Lisieux, d'une gloire usurpée, il faudra bien renoncer à tenir pour authentique cette généreuse action et cette admirable lettre qui reposent et consolent l'âme au milieu des mille horreurs de la Saint-Barthélemy. Mais alors ressortirait, plus précieuse encore et plus grande, la gloire que se sont acquise dans ces jours néfastes quelques autres gouverneurs, et surtout ces magistrats consulaires de la ville de Nantes dont nous avons (p. 59) mis en relief la noble conduite, prouvée par des monuments incontestables et pourtant oubliée des historiens !... Ainsi va le monde !

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de la littérature française à l'étranger depuis le commencement du XVIIe siècle, par M. A. Sayous, éditeur des *Mémoires et Correspondance de Mallet du Pan*, auteur des *Etudes littéraires sur les écrivains français de la Réformation*.—Paris, 1853, 2 vol. in-8°. Chez Cherbuliez.

En d'autres termes, il s'agit d'une histoire des littérateurs français qui ont vécu et écrit à l'étranger, et des littérateurs étrangers appartenant à des

pays de langue française. Autour de la France, il y a depuis longtemps comme une autre France extérieure, formée soit de petits peuples parlant sa langue, soit de ceux de ses propres enfants que des vicissitudes diverses lui font tour à tour rejeter de son sein. De là, sans doute, une certaine zone intellectuelle et littéraire, une catégorie d'auteurs ayant pensé sous des influences spéciales, une littérature enfin qui n'est pas sans importance et sans caractère. C'est cette partie du grand fonds commun que M. Sayous a voulu détacher dans une série d'études, et il publie aujourd'hui celles qui se rapportent au dix-septième siècle. Nous sommes heureux de constater le succès prompt et de bon aloi que son ouvrage a obtenu auprès des juges les plus compétents. Il plaît par le côté littéraire en même temps qu'il instruit par le côté historique, et il devra être lui-même compté comme un monument très distingué de la *littérature française à l'étranger au dix-neuvième siècle*, car on sait que l'auteur est un des honorables représentants de cette littérature-frontière qui a produit, de nos jours, les Necker de Saussure et les Vinet, les Topfer et les Bungener. Il a composé son livre dans des conditions semblables à celles où se trouvèrent placés ceux dont il se proposait d'étudier la vie et les œuvres : en recherchant et en faisant valoir leurs titres, il prenait rang à côté d'eux.

Comme on le pense bien, le protestantisme français est grandement intéressé dans le travail de M. Sayous : une des matières sur lesquelles il devait nécessairement s'étendre le plus, c'était la littérature des réfugiés du siècle de Louis XIV en Suisse, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre. Dans l'intention de disposer le plus convenablement possible et de ramener à une suffisante unité des sujets assez divers par les temps et les circonstances, il a établi trois divisions. Dans la première, qui va de 1590 à 1680, il s'occupe : 1° de la Savoie, avec François de Sales, le président Favre, Vaugelas et quelques autres écrivains savoisiens; 2° de la Hollande au temps de Descartes et de son influence littéraire, ce qui lui fournit l'occasion de parler des Gomaristes et des Arminiens, du synode de Dordrecht, etc., et prépare le lecteur à mieux comprendre bientôt après la Hollande du temps de Louis XIV; enfin, 3° de la Suisse et particulièrement de Genève, de son rôle théologique et philosophique à cette époque. C'est ici que de courtes mais substantielles mentions sont consacrées à J. Diodati (1576), Théodore Tronchin (1582-1657), J. de Mestrézat, Alex. Morus (1616-1670), Bénédict Pictet (1692), de Rodon et Chouet (1), d'Aubigné, du Chesne, Gregorio Leti; —au ministre Flournois, auteur des *Entretiens des voyageurs sur mer*,— et en dernier lieu, pour le pays de Vaud, à Constant de Rebecque, Tavernier, Henri du Quesne.

(1) L'auteur nomme aussi en passant Louis Tronchin (1629-1705), Turretin, Burlamachi, Michel Roset, Lect, Simon Goulart, sans parler de Denys Godefroy et Isaac Casaubon, qui avaient trouvé hors de Genève de brillants établissements.

Dans sa seconde partie, qui va de 1662 à 1715, et qui est elle-même subdivisée en deux livres, l'auteur commence par exposer, en quelques pages remarquables, la grande émigration française ; il la suit d'abord en Suisse et en Hollande, avec les deux illustres réfugiés de Sedan, Pierre Bayle et Jurieu (1681). Cinq chapitres pleins d'intérêt nous font assister aux luttes du grand critique et du grand controversiste, et nous retracent, par une habile analyse de leurs écrits, le tableau de leurs destinées si agitées. Viennent ensuite Jacques Basnage, l'éminent moraliste et historien ; Elie Benoît, l'auteur de l'*Histoire de l'Edit de Nantes ;* — Basnage de Beauval, Bernard et Jean Le Clerc, avec leurs savants Recueils littéraires ; puis les *gazettes* françaises d'Amsterdam et de La Haye. La prédication protestante occupe deux des plus importants chapitres du second volume, et nous fait passer en revue Le Faucheux et Dumoulin, Drelincourt, Daillé et Morus ; Du Bosc et Claude, que nous allons retrouver dans le refuge de Hollande avec Daniel de Superville et Jacques Saurin. Des citations heureusement choisies et encadrées font apprécier l'éloquence et le cœur de ces grands orateurs de l'exil. Cet épisode de l'histoire de la chaire réformée est éclairé d'aperçus tout à fait neufs, et mérite une attention particulière : il termine dignement la première partie de cette seconde division. Les réfugiés en Allemagne ouvrent la suivante, avec cette colonie de Berlin sur laquelle ont jeté tant d'éclat les Jacques Abbadie, les Lenfant, les Beausobre, les Ancillon, auxquels viennent se joindre les noms de l'historiographe Teissier, de l'historien Isaac de Larrey, etc. Leibniz, par ses œuvres françaises, et notamment sa *Théodicée*, par ses relations avec Pélisson, avec Bossuet, devait figurer dans cette galerie d'écrivains français. Un seul réfugié en Danemark, La Placette, le Nicole protestant, arrête un moment M. Sayous. En mettant le pied sur le sol hospitalier de la Grande-Bretagne, il rencontre d'abord un exilé politique, Saint-Evremond, dont le sort présente un étrange contraste avec celui de deux exilés d'Angleterre, le colonel Hamilton et le maréchal de Berwick, ces deux serviteurs de Jacques II, dont la perte de la bataille de la Boyne devait faire deux écrivains français. Ces trois personnages, que le caprice de leurs fortunes inverses réunit ici dans une gloire commune, prêtent aux développements des chapitres 3, 4 et 6, tandis que les émigrés français de la révocation de l'Edit de Nantes ne donnent lieu, pour l'Angleterre, qu'à un résumé de quelques pages. Ce sont Desmaizeaux, Coste, de La Croze, le célèbre Allix, naguère ministre de Charenton, et Abbadie, que nous retrouvons après son séjour en Prusse ; Rapin de Thoyras, l'historien. Mais au XVIIIe siècle, dans la continuation de son livre, M. Sayous recueillera avec plus de détail sur le sol anglais « les traces dispersées, les fruits expatriés du génie littéraire de la France. » Pour achever cette première partie de la tâche qu'il avait entreprise, l'au-

teur esquisse encore les travaux historiques qui ont valu à un écrivain savoisien, l'abbé de Saint-Réal, un rang honorable dans les lettres françaises. Il conclut son dernier chapitre par de judicieuses considérations sur ce qu'on a appelé le *style réfugié*.

En rendant compte des deux volumes dont nous venons d'indiquer le contenu, M. S. de Sacy s'est exprimé ainsi : « Ce livre est un des plus agréables qui me soient tombés dans les mains depuis longtemps. On y apprend beaucoup, et quand on l'a fini, on éprouve pour M. Sayous ce qu'il dit avoir lui-même éprouvé pour Bayle. On aime l'auteur qui sait si bien vous faire aimer les lettres(1). » Nous nous associons à ce bel éloge, et nous rappelons à M. Sayous qu'il a contracté l'engagement moral de faire pour le XVIIIe siècle ce qu'il a fait pour le XVIIe : c'est un complément indispensable de cette première publication.

—

Notice historique sur la paroisse Réformée de Strasbourg, et Recueil de pièces probantes, par A. Mœder. — Strasbourg et Paris, 1853, in-8° de 123 p. Chez Treuttel et Würtz.

Nous l'avons dit, p. 216 : Il serait à souhaiter que les églises y eussent chacune leur notice, afin que chaque protestant pût connaître l'histoire de la localité qu'il habite et s'intéresser à cette histoire. Nous approuvons donc et nous accueillons avec plaisir la publication que vient de faire M. A. Mœder, président du Consistoire de l'église réformée de Strasbourg (2). Elle fait connaître ce qu'a été successivement ce petit troupeau, composé, dans le principe, de quelques réfugiés, entre lesquels on compte Guillaume Farel, qui a eu pour protecteur Jean Sturm et Baur, et pour premier pasteur, en 1538, Jean Calvin lui-même.

Ce nom dit assez tout l'intérêt qui s'attache aux origines de l'Eglise Réformée de Strasbourg. M. Mœder en expose les phases dans un précis rapide et substantiel qui ne nous laisse à regretter que sa brièveté même. Le séjour de Calvin à Strasbourg devait fournir, ce nous semble, à l'auteur, l'occasion de produire sur ce point quelques détails nouveaux et quelques documents inédits. On sait tout l'attachement de Calvin à la paroisse dont il était, pour ainsi dire, le fondateur, et combien il lui en coûta de reprendre à Genève cette vie de luttes et de combats pour laquelle il ne se croyait pas fait. Quelques lettres tirées de la bibliothèque de Genève, ou des archives

(1) *Journal des Débats* du 9 mars 1853.

(2) Ce travail fut fait, dit l'auteur dans son *avant-propos*, pour répondre à la circulaire du ministre de l'instruction publique et des cultes, qui demanda, en janvier 1852, des renseignements historiques et statistiques sur les églises. Nous avons mentionné cette circulaire, p. 5, note 2, et p. 72, à propos de la Notice de M. le pasteur Gaitte sur l'église d'Orange. Il est regrettable que cette instruction n'ait pas donné lieu plus généralement à des publications semblables, que les consistoires devraient encourager.

du séminaire protestant de Strasbourg, auraient heureusement complété, sous ce rapport, les pièces justificatives annexées à la notice de M. Mœder.

Parmi ces pièces, au nombre de *cinquante*, nous trouvons une liste complète des pasteurs de la paroisse réformée de Strasbourg; une confession de foi du pasteur Olbrac(1), adressée au conseil ecclésiastique de Strasbourg, le 3 mars 1562; une discipline ecclésiastique extraite de celle des églises réformées de Francfort, et adoptée par le Consistoire en 1656; un extrait de délibération concernant l'admission des calvinistes au droit de cité de la ville de Strasbourg, en date du 25 mars 1663; diverses pièces relatives à l'exception dans laquelle furent placés les réformés d'Alsace après la révocation de l'Edit de Nantes. De ce nombre est la lettre suivante de Louvois aux préposés de la paroisse réformée de Strasbourg, qui lui avaient écrit le 31 octobre 1685 pour lui exprimer leurs craintes :

« Versailles, le 17 novembre 1685.

« Messieurs, j'ay reçu votre lettre du dernier du mois passé. Je ne scais pas sur quoy peut être fondée l'inquiétude que vous avez de ce qui se passe en France contre les gens de la religion prétendue réformée, puisque vous devez avoir connu que Sa Majesté a intention de laisser les affaires de ladite religion en Alsace au mesme estat qu'elles ont été jusqu'à présent. Je suis,

« Messieurs,

« Votre très-affectionné serviteur

« De Louvois. »

Nous remarquons encore une correspondance entre M. Voisin, ministre d'Etat, et M. de la Houssaye, intendant, en août 1712, au sujet des anabaptistes, que Sa Majesté ordonne de faire sortir d'Alsace, le traité de Munster ne permettant qu'à ceux de la confession d'Augsbourg d'y demeurer; plusieurs documents relatifs à l'obtention du libre exercice du culte réformé à Strasbourg, en 1788, et à la construction d'un temple inauguré le 24 mars 1789.

—

Histoire de Henri Arnaud, pasteur et chef militaire des Vaudois du Piémont, résumé de l'Histoire vaudoise, par M. Théodore Muret. Paris, 1853. Brochure in-12 de 72 p. Chez Ducloux.

Il y a des rapports étroits entre l'histoire des protestants français et celle des Vaudois. Elles ont des pages communes, telles que celles qui racontent les massacres de Cabrières et de Mérindol au seizième siècle, et les désastres des proscriptions de la fin du dix-septième siècle. On sait que la révocation de l'Edit

(1) Au sujet de ce ministre, nous soumettrons un doute à M. Mœder. Olbrac devint, en 1556, pasteur de l'Eglise française de Francfort, qu'il quitta pour se rendre à Strasbourg. Son ministère dans cette dernière ville ne dut commencer qu'à la fin de l'année 1556, peut-être en 1557, et non en 1555. C'est un point de chronologie ecclésiastique à vérifier.

de Nantes eut pour les Vallées vaudoises un funeste contre-coup. Louis XIV voulut que le duc de Savoie exterminât de son côté ses sujets hérétiques, et mît à sa disposition des troupes pour l'aider dans cette œuvre d'iniquité. En cas de refus, il annonçait l'intention de l'accomplir lui-même et de s'emparer du territoire. Victor-Amédée II se laissa imposer le rôle odieux de persécuteur malgré lui, et, par un édit du 31 janvier 1686, il interdit l'exercice de tout autre culte que le culte romain. La seule grâce qu'obtinrent ses malheureux sujets fut de pouvoir émigrer en masse. C'est à cet épisode si intéressant de leur histoire que se rattache l'écrit que vient de publier M. Théodore Muret. Il a voulu faire revivre la belle figure d'Henri Arnaud, de ce chef religieux et militaire, d'origine française, qui déploya de si remarquables talents, un si grand caractère, au service de la cause vaudoise, et qui, à force de persévérance et d'énergie, vint à bout des persécuteurs de ses frères d'adoption, et fit rentrer ceux-ci dans les Vallées de leurs pères. Plus heureux que les huguenots qui luttaient, à cette même époque, dans les Cévennes, les Vaudois triomphèrent, et, plus heureux que le roi de France, Victor-Amédée se vit forcé de céder enfin à son intérêt, de rouvrir les Vallées, en mai 1690, à ceux qu'il en avait chassés, et de rétracter, par un édit de 1694, en dépit de l'opposition de la cour de Rome, l'édit de proscription qu'il s'était laissé arracher huit ans auparavant.



Henri Arnaud, d'après un portrait fait en 1691.

C'est une bonne pensée que M. Théodore Muret a eue de rappeler à notre mémoire ces faits glorieux. Il y a joint un résumé des destinées de la population vaudoise jusqu'à ces derniers temps, où le *statut constitutionnel* des Etats sardes, promulgué par le roi Charles-Albert le 28 février 1848, les a fait jouir du droit commun civil et politique On ne peut lire ces détails sans un vif intérêt. Voici l'*avant-propos* qui précède l'ouvrage, et que nous croyons devoir reproduire en entier :

« J'ai consulté plusieurs Biographies, et je n'y ai pas même trouvé le

nom d'Henri Arnaud. La jeunesse protestante apprend, au collége, les hauts faits des Grecs et des Romains, et elle ne sait rien des merveilleuses annales des Vaudois du Piémont. Un tel oubli doit d'autant plus étonner, que cette histoire, si curieuse et si belle par elle-même, offre un argument bien puissant en faveur de la Réformation, car on y voit la chaîne non interrompue qui unit les Eglises évangéliques et protestantes actuelles au christianisme primitif.

« Outre la grande *Histoire des Vaudois*, par Léger, publiée dans la seconde moitié du dix-septième siècle, cet admirable sujet a inspiré, dans ces derniers temps, d'excellents travaux. Il me suffira de citer ceux de MM. les pasteurs Monastier et Muston, à qui je suis heureux de payer ici le tribut que je leur dois. Mais leurs ouvrages, dont la place est marquée dans toutes les bonnes bibliothèques, ne sauraient réaliser les conditions et le but d'un petit livre populaire; et c'est une œuvre de cette nature que j'ai voulu faire, en prenant la vie d'Arnaud pour cadre d'un aperçu de l'histoire vaudoise. En effet, l'immortelle expédition de 1689, dont Arnaud fut le chef, en est la page capitale, et, pour ainsi dire, le point culminant.

« Faire connaître aux protestants les annales de leur propre Eglise, les épreuves et l'héroïsme de leurs pères; redresser, par la puissance des faits, chez les personnes de bonne foi d'une communion différente, les erreurs et la prévention : telle est la grande et noble tâche à laquelle j'apporte mon humble contingent. Je souhaite que les amis de la vérité historique et religieuse accueillent, dans la pensée qui me l'a suggéré, l'essai que je leur présente, et veuillent bien contribuer à sa propagation. D'autres s'adressent au monde lettré : pour moi, j'ai travaillé en vue de l'école et de l'atelier, de la mansarde et de la chaumière, champ plus modeste, mais qui renferme de fécondes et abondantes moissons.

« Si j'obtiens, pour ce petit écrit, le concours que je réclame, mon intention serait d'en publier quelques autres du même genre, un, notamment, dont le sujet offre tous les éléments d'intérêt qui parlent au cœur; il aurait pour titre : *Les Galériens protestants.* »

Nous sommes heureux de pouvoir joindre à ce Cahier un tirage à part, fait exprès pour notre *Bulletin*, de la Notice sur Calvin, sa vie et ses ouvrages, extraite de la Ire partie du IIIe volume de la *France protestante*, qui va paraître. Ce spécimen montrera à nos lecteurs, mieux que tout prospectus, l'importance et l'intérêt de l'ouvrage dont il est détaché.

Paris. — Imp. de Marc DUCLOUX et Comp., rue Saint-Benoît, 7. — 1853.